



---

Conseil Général  
du Cantal

---

# SCHEMA        DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION        EN        EAU POTABLE

---

Janvier        2005

## Phase 1 – Actualisation de l'état des lieux

Document définitif



# Sommaire

---

|                                                                  |           |
|------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Sommaire .....</b>                                            | <b>1</b>  |
| <b>Introduction .....</b>                                        | <b>3</b>  |
| <b>1 Un contexte régional « contraignant » .....</b>             | <b>6</b>  |
| 1.1 Le contexte hydrogéologique .....                            | 6         |
| 1.2 Le contexte démographique.....                               | 12        |
| 1.3 La gestion de l'eau.....                                     | 14        |
| <b>2 Les démarches antérieures ou en cours.....</b>              | <b>20</b> |
| 2.1 La Charte de l'Environnement.....                            | 20        |
| 2.2 La Mission Amélioration de la Qualité de l'Eau Potable ..... | 22        |
| 2.2.1 Les objectifs .....                                        | 22        |
| 2.2.2 La méthodologie.....                                       | 22        |
| 2.2.3 Le bilan .....                                             | 23        |
| 2.3 Le Schéma Départemental AEP de 1997 .....                    | 24        |
| 2.3.1 Les objectifs .....                                        | 24        |
| 2.3.2 La méthodologie.....                                       | 24        |
| 2.3.3 Le bilan .....                                             | 25        |
| 2.4 La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau.....           | 27        |
| 2.4.1 Les objectifs .....                                        | 27        |
| 2.4.2 Les missions .....                                         | 28        |
| 2.4.3 Le bilan .....                                             | 29        |
| 2.5 Les opérations « Objectif Eau Pure » .....                   | 31        |
| 2.5.1 Les objectifs .....                                        | 31        |
| 2.5.2 La méthodologie.....                                       | 31        |
| 2.5.3 Présentations et bilans de trois opérations engagées.....  | 32        |
| 2.5.3.1 Site de Lander Planèze de Saint-Flour janvier 2001       | 32        |
| 2.5.3.2 Site de la Châtaigneraie juin 2001                       | 33        |
| 2.5.3.3 Le site d'Auze-Maronne octobre 2001                      | 34        |
| 2.5.4 Bilan.....                                                 | 34        |
| <b>3 Un bilan actualisé de la situation.....</b>                 | <b>37</b> |
| 3.1 Méthodologie.....                                            | 37        |
| 3.2 Les résultats du bilan .....                                 | 41        |
| <b>4 Synthèse de la phase 1 .....</b>                            | <b>54</b> |
| <b>ANNEXES.....</b>                                              | <b>56</b> |
| Annexe 1 - Bibliographie.....                                    | 57        |
| Annexe 2 - Glossaire .....                                       | 58        |
| Annexe 3 – Synthèse des entretiens .....                         | 60        |
| Annexe 4 – Bilan de la situation actuelle .....                  | 90        |

## CARTES

---

|                                                                                           |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Carte n° 1 : Les unités de gestion .....                                                  | 5  |
| Carte n° 2 : Géologie simplifiée du Cantal.....                                           | 7  |
| Carte n° 3 : Origine de l'eau et volume annuel prélevé .....                              | 11 |
| Carte n° 4 : Taille des UGE – population desservie.....                                   | 16 |
| Carte n° 5 : Mode de gestion .....                                                        | 19 |
| Carte n° 6 : Bilan quantitatif .....                                                      | 46 |
| Carte n° 7 : La qualité de l'eau : Bactériologie.....                                     | 47 |
| Carte n° 8 : La qualité de l'eau : Arsenic .....                                          | 48 |
| Carte n° 9 : La qualité de l'eau : Nitrate.....                                           | 49 |
| Carte n° 10 : La qualité de l'eau : Plomb .....                                           | 50 |
| Carte n° 11 : Bilan de la situation actuelle : Synthèse quantitative et qualitative ..... | 51 |

## TABLEAUX

---

|                                                                                     |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1-1 : Répartition de la population par commune .....                        | 12 |
| Tableau 1-2 : Répartition de la population par UGE .....                            | 14 |
| Tableau 1-3 : Répartition des modes de gestion par UGE et par population .....      | 17 |
| Tableau 2-1 : Récapitulatif des visites AEP effectuées par la MAGE .....            | 29 |
| Tableau 3-1 : La répartition des unités de gestion selon le degré de criticité..... | 52 |

# Introduction

---

La situation de l'alimentation en eau potable dans le département du Cantal est fortement liée au contexte hydrogéologique du territoire, qui a contraint à multiplier les points de prélèvements, mais également à sa ruralité, qui se traduit par une multitude de systèmes d'alimentation en eau potable gérés à petite échelle.

Cette situation a engendré de nombreux problèmes :

- Sur le plan quantitatif, certaines régions ou communes souffrent d'un déficit d'eau en période sèche. La sécheresse de l'été 2003 a particulièrement mis en évidence les territoires touchés par cette problématique.
- Sur le plan qualitatif, 50 % des unités de distribution publique, alimentant environ 30 % de la population départementale, délivre une eau chroniquement ou fréquemment contaminée par des pollutions bactériennes. L'évolution de la réglementation a ajouté de nouvelles problématiques qualitatives : l'arsenic et le plomb.

Dans l'objectif d'améliorer cette situation, plusieurs démarches ont été mises en place depuis une dizaine d'années, et en l'occurrence un schéma départemental d'alimentation en eau potable en 1997. Ce dernier, jugé insuffisamment opérationnel, n'a pas débouché sur la réalisation de programmes d'actions et de sensibilisation des maîtres d'ouvrages permettant d'évoluer significativement vers une amélioration de la situation.

Les objectifs du Schéma Départemental sont les suivants :

- établir un état des lieux actualisé en intégrant toutes les démarches réalisées depuis le schéma 1997,
- délimiter des secteurs homogènes et les caractériser en terme quantité, qualité, vulnérabilité et potentialité,
- proposer des orientations d'actions, les hiérarchiser et évaluer leur incidence financière.

Le présent document constitue le rapport de première phase. Il se décline en trois parties :

1. Présentation du contexte naturel et humain
2. Présentation des démarches antérieures et en cours
3. Bilan actualisé de l'alimentation en eau potable

*Nota : Dans le cadre de la 1ère phase, les informations collectées sont analysées et représentées à l'échelle de l'Unité de Gestion (UGE) : entité « administrative » définie par l'association d'un maître d'ouvrage (une commune ou un groupement de commune) et d'un gestionnaire qui gère la production et la distribution de l'eau potable.*

*La carte, page suivante, présente l'ensemble des unités de gestion de l'eau potable sur le département du Cantal.*



# 1 Un contexte régional « contraignant »

---

## 1.1 Le contexte hydrogéologique

---

### Des ressources localisées aux potentialités quantitatives limitées...

Préalablement à la présentation du contexte hydrogéologique, il est important de préciser un élément caractéristique du Cantal : son relief. Il constitue une barrière pour les nuages venant de l'Atlantique et génère de fortes précipitations sur le centre et la partie ouest du département. Cependant, sur les coteaux à fortes pentes, **les eaux de pluies ont davantage tendance à ruisseler qu'à s'infiltrer et alimenter les réserves souterraines.**

Du point de vue hydrogéologique, le territoire du Cantal repose sur trois masses d'eau souterraines :

- le socle du bassin versant de la Dordogne,
- le socle du bassin versant du Lot,
- la volcanisme cantalien.

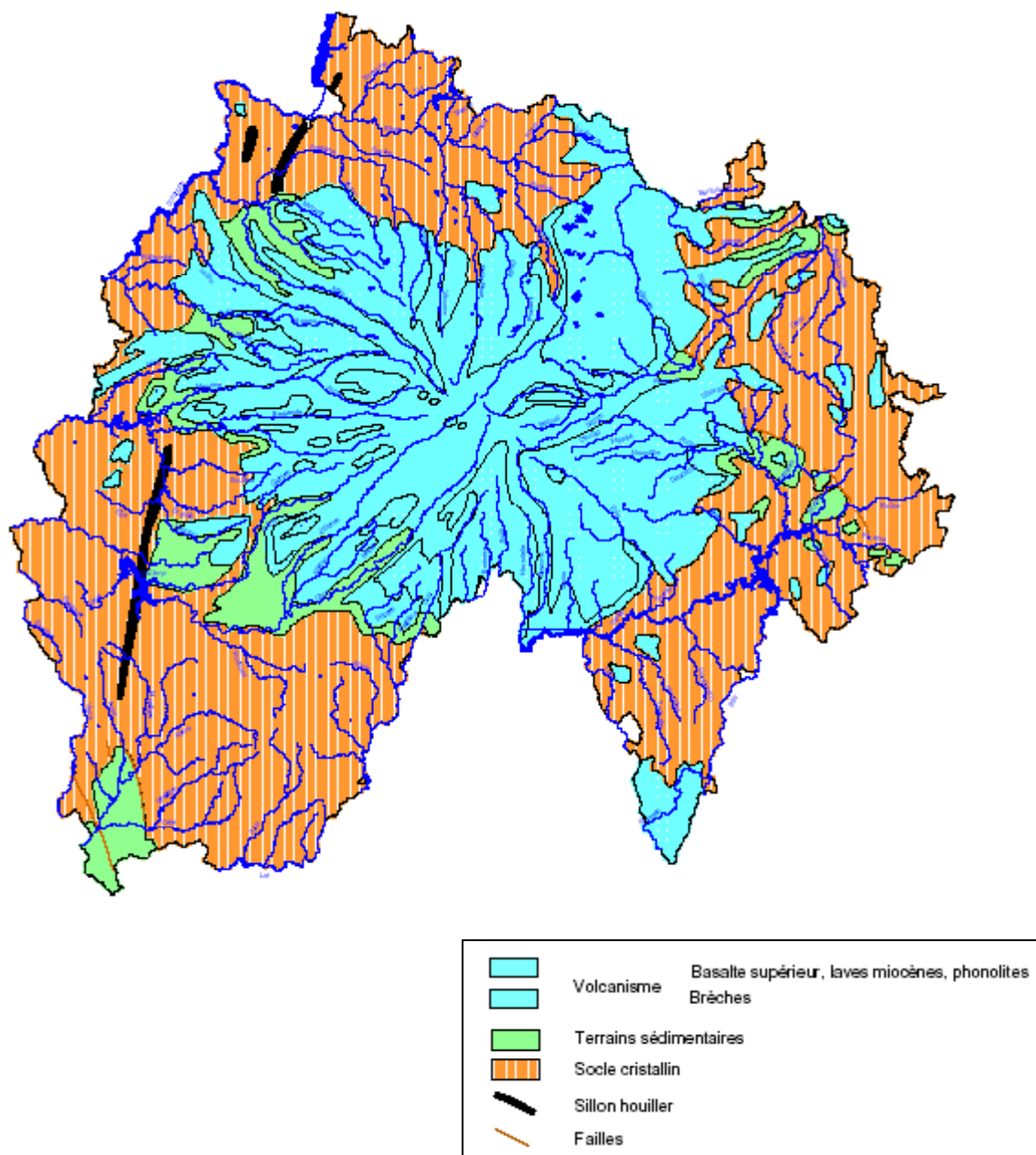
Rappelons qu'une masse d'eau souterraine est définie comme un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. Leur découpage est basé sur des critères de caractéristiques physiques (géologiques et hydrogéologiques) et comportementales (hydrodynamiques) dominantes.

La connaissance de ces masses d'eau permet de mieux appréhender l'organisation hydrogéologique du Cantal. En effet, leur comportement est fortement lié à la nature des roches. Ainsi, au regard de la structure géologique du département, le sous-sol est propice à la multiplication des aquifères superficiels dont les caractéristiques s'approchent voire reflètent celles des masses d'eau souterraines.

Le Cantal est formé de quatre grandes unités géologiques.

*La carte, page suivante, présente les grandes unités géologiques du département du Cantal.*

## La géologie simplifiée du Cantal



Source : DDAF

## 1. Le socle cristallin

Constituée de roches métamorphiques et granitiques plissées, déformées et fracturées, cette unité géologique représente 43 % de la superficie.

Les masses d'eau souterraines qui lui sont associées sont celles du socle du bassin versant de la Dordogne et du Lot.

Le mode de circulation dans le système cristallin est assimilable à un aquifère bi-couche, où les eaux d'infiltration transitent d'abord à travers les arènes avant d'être drainées vers les points bas par des fractures du substratum :

- En surface, les arènes et les colluvions abritent des nappes faiblement perméables et donnent naissance à de nombreuses sources, mais de faible débit. La faible profondeur de ces gisements entraîne une vulnérabilité aux infiltrations de surface.
- En profondeur, les fractures du substratum rocheux permettent des circulations d'eau. La potentialité de ce réservoir est conditionnée par la densité et la perméabilité des fractures. Cet aquifère fissuré est caractérisé par des circulations rapides et des réserves relativement faibles. Les sources associées à ce réseau de fractures sont localisées et fournissent un débit soutenu.

## 2. Les formations volcaniques

47 % de la superficie reposent sur des roches volcaniques présentes aussi bien sous forme massives et fissurées : coulées, dômes, que sous forme fragmentées et fracturées : brèches

Cette unité géologique est associée à la masse d'eau du Volcanisme Cantalien. D'une surface d'approximativement 2000 km<sup>2</sup>, elle concerne majoritairement le département du Cantal. Il s'agit d'une masse d'eau de type « édifice volcanique », discontinue qui peut être localement libre ou captive. Sa recharge est essentiellement réalisée par les pluies et son renouvellement est estimé à peu près à 10 ans.

Le relief est caractérisé par une zone centrale montagneuse et accidentée, et par une zone périphérique de faible pente entaillée de vallées rayonnantes, qui la découpent en plateaux triangulaires appelés « planèzes ».

Le comportement hydraulique des roches volcaniques est variable selon leur nature :

- perméable en petit pour les cendres, lapilli et scories,
- perméable en grand pour les coulées de lave fissurées,
- imperméable pour les cinérites et les tufs consolidés.

Les coulées de lave offrent de réelles possibilités de circulations des eaux souterraines à travers les fissures et fentes de retrait qui sont apparues lors du refroidissement de la roche. Les eaux ressortent au niveau des contacts de l'aquifère fissuré avec des niveaux moins perméables qui correspondent généralement aux formations du socle ou aux extrémités des coulées de lave. Ces horizons constituent des drains préférentiels ce qui génère une altération locale de la roche et la formation de niveaux argileux.

### 3. Le bassin sédimentaire

Le bassin sédimentaire représente seulement 8 % du département.

### 4. Les formations superficielles

Elles représentent 2 % de la superficie du Cantal.

**90 % du territoire sont issues du métamorphisme et du volcanisme. Ainsi, la majorité des roches du Cantal est fissurée, fracturée et souvent hétérogène. Il résulte de ces caractéristiques des capacités de rétention d'eau faibles, ainsi que des variations importantes du comportement des aquifères. Cette complexité se traduit par la multiplication de petits aquifères superficiels et discontinus dont la géométrie est très difficile à estimer.** En l'absence de fractures drainantes, les points de sources apparaissent à la faveur de ruptures de pentes le long des vallons.

Finalement, deux grands types d'aquifères peuvent être définis, selon le comportement des roches vis à vis de l'eau :

- Les aquifères à perméabilité en grand

Ils correspondent aux formations granitiques, métamorphique et volcanique ayant subi des grandes fracturations en profondeur. Ils se caractérisent par une circulation rapide des eaux et par conséquent par un faible effet filtrant limitant la minéralisation, et une répercussion instantanée des perturbations pluviométriques et des pollutions sur les sources. Les aquifères à perméabilité en grand sont à priori les plus vulnérables. La ressource en eau est en général discontinue et présente une grande variabilité de comportement. Ces aquifères représentent la majorité des ressources utilisées pour l'eau potable.

- Les aquifères à perméabilité en petit

Ils correspondent essentiellement aux nappes alluviales et occasionnellement aux zones d'altération des formations granitiques. Leur structure moins poreuse favorise une circulation beaucoup plus lente de l'eau entraînant par conséquent une rétention importante ainsi qu'une fluctuation du niveau de la nappe retardée par rapport aux variations pluviométriques. L'effet filtrant plus fort induit une minéralisation augmentée.

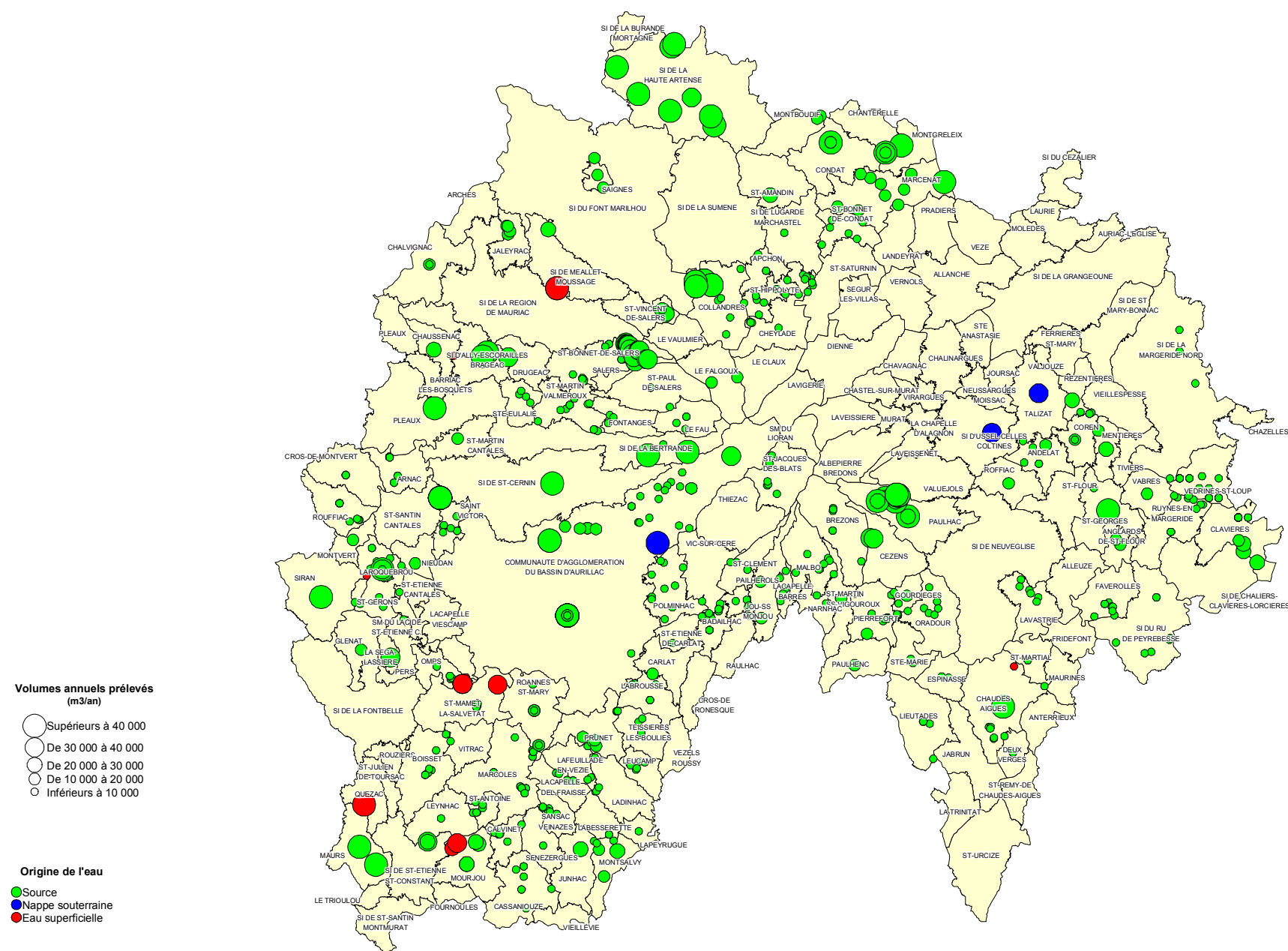
Les prélèvements d'origine souterraine alimentent 76 % de la population. Il s'agit de captages de sources : plus de 950 sources ont été recensées (mais, toutes ne sont pas exploitées), de puits en nappes alluviales : il en existe 13, ou de forages profonds : ils sont 6.

Dans les régions où le contexte hydrogéologique révèle une ressource difficilement accessible et précaire, la population est alimentée à partir d'eaux superficielles : 18 prises en rivière sont exploitées. Ces prélèvements peuvent concerner temporairement 24 % de la population.

*La carte, page suivante, présente l'ensemble des prélèvements eau potable : volume et nature, réalisés sur le département du Cantal.*

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CANTAL - 2004

## Origine de l'eau et volumes annuels prélevés



Précision : cette carte a été élaborée à partir des données collectées - Nombreuses informations manquantes ou incomplètes ne pouvant être représentées.

Source : CG 15 - AEAG - AELB - DDASS - DDAF \_ Janvier 2005

8 km



## 1.2 Le contexte démographique

### Un morcellement des noyaux « urbains » dans un contexte fortement rural...

Le département du Cantal est découpé en 260 communes et recense 150 778 habitants en 1999. Ce qui fait une moyenne de 580 habitants par commune.

Le chef-lieu du département Aurillac compte à lui seul 30 551 habitants.

Le tableau 2-1 ci-dessous présente les résultats de l'analyse de la répartition de la population réalisée à partir des données issues du Schéma Départemental AEP de 1997 :

| Classe de population         | Communes   |             | Population     |             |
|------------------------------|------------|-------------|----------------|-------------|
|                              | Nombre     | Proportion  | Nombre         | Proportion  |
| <b>0 &lt; - &lt; 500</b>     | 192        | 74%         | 42 991         | 27%         |
| <b>500 &lt; - &lt; 2000</b>  | 59         | 23%         | 54 667         | 34%         |
| <b>2000 &lt; - &lt; 5000</b> | 6          | 2%          | 17 721         | 11%         |
| <b>&gt; 5000</b>             | 3          | 1%          | 43 486         | 27%         |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>260</b> | <b>140%</b> | <b>158 865</b> | <b>100%</b> |

Source : SDAEP 1997

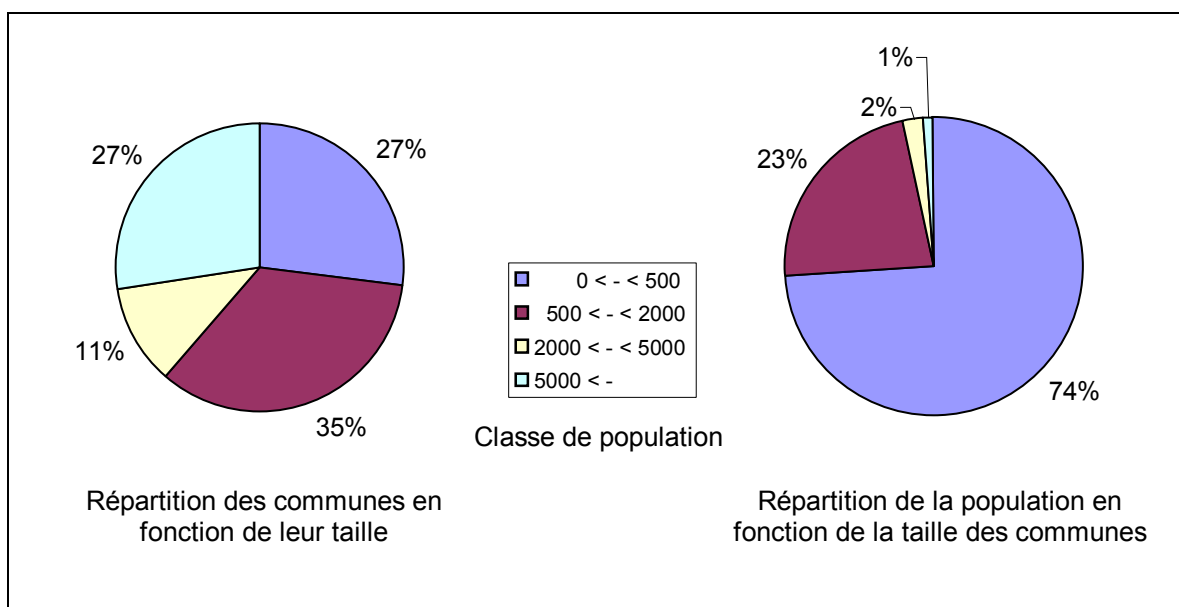
Tableau 1-1: Répartition de la population par commune

***Nota :** La population totale recensée est différente de la valeur mentionnée plus haut et issue du recensement INSEE de 1999 : 150 778. En effet, certaines données concernant l'eau potable sont estimées en terme d'équivalents habitants, notamment dans les domaines industriel et agricole.*

Une analyse similaire faite avec les données du recensement INSEE de 1999 mène à des résultats comparables et valide ces conclusions.

Les  $\frac{3}{4}$  des communes comptent moins de 500 habitants et représentent  $\frac{1}{4}$  de la population. A l'opposé, 3 % des collectivités, soient 9 communes, ont une population supérieure à 2 000 habitants. Elles représentent par ailleurs 40 % de la population du Cantal :

|                    |                  |
|--------------------|------------------|
| - Aurillac         | 30 773 habitants |
| - Saint-Flour      | 7 417 habitants  |
| - Arpajon-sur-Cère | 5 296 habitants  |
| - Mauriac          | 4 224 habitants  |
| - Ytrac            | 3 367 habitants  |
| - Riom-ès-Montagne | 3 225 habitants  |
| - Murat            | 2 409 habitants  |
| - Maurs            | 2 350 habitants  |
| - Pleaux           | 2 146 habitants  |



**Le Cantal est marqué par la prédominance d'agglomérations de petites tailles ainsi que par une population peu importante. La densité de population y est de 26 habitants au km<sup>2</sup>, soit 4 fois moins que la densité moyenne nationale.**

## 1.3 La gestion de l'eau

### Une gestion principalement à l'échelle communale...

Le contexte hydrogéologique, caractérisé par la faible productivité des ressources se traduit par l'exploitation de très nombreux captages. Parallèlement, le contexte démographique est marqué par la faible densité de population et de nombreuses zones d'habitats dispersés.

La gestion de l'eau reflète la situation hydrogéologique et démographique du département, qui est à l'origine d'une multitude de zone de distribution gérée encore principalement à l'échelle de la commune.

Ainsi le département totalise près de 190 unités de gestion et la majorité d'entre elles représente moins de 500 habitants.

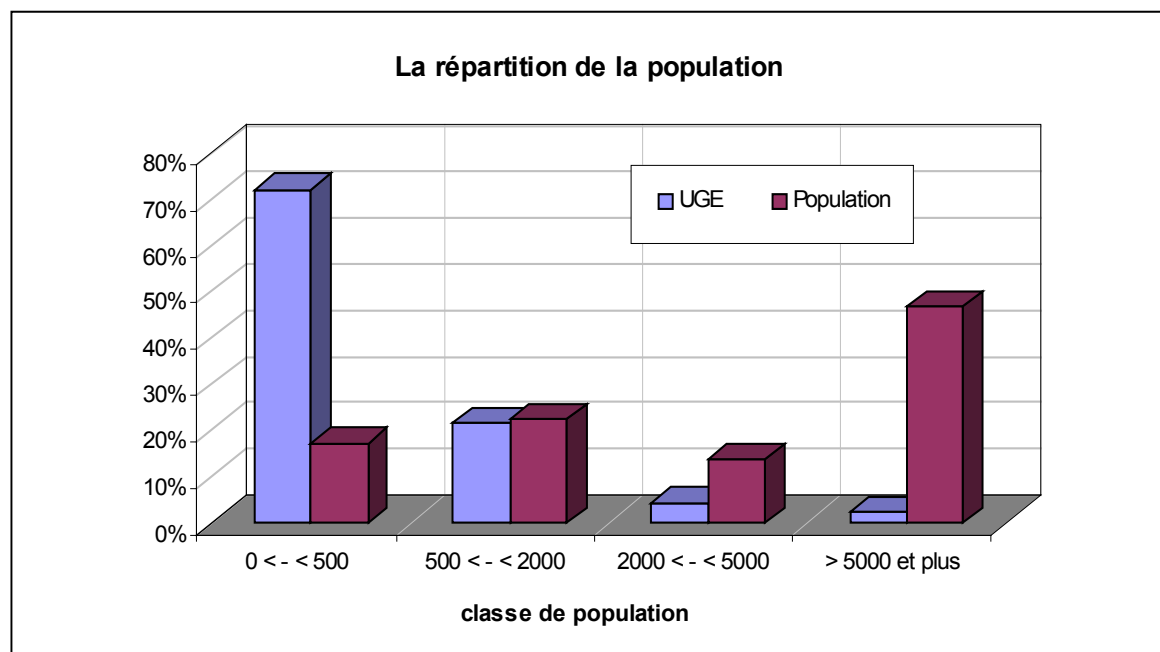
Il faut préciser que nous considérons uniquement l'alimentation publique de l'eau potable. Il existe, en effet, une soixantaine d'unités de gestion privées qui représente une consommation équivalente à 3 450 habitants. Il s'agit en grande partie de centre de vacances, d'auberges, de gîtes...

Le tableau 2-2 présente la répartition des unités de gestion en fonction de leur taille (nombre d'habitants desservis)

| Classe de population         | UGE        |             | Population     |             |
|------------------------------|------------|-------------|----------------|-------------|
|                              | Nombre     | Proportion  | Nombre         | Proportion  |
| <b>0 &lt; - &lt; 500</b>     | 134        | 72%         | 27 990         | 17%         |
| <b>500 &lt; - &lt; 2000</b>  | 40         | 22%         | 36 795         | 22%         |
| <b>2000 &lt; - &lt; 5000</b> | 8          | 4%          | 22 540         | 14%         |
| <b>&gt; 5000 et plus</b>     | 4          | 2%          | 76 605         | 47%         |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>186</b> | <b>100%</b> | <b>163 930</b> | <b>100%</b> |

Source : DDASS

Tableau 1-2: Répartition de la population par UGE

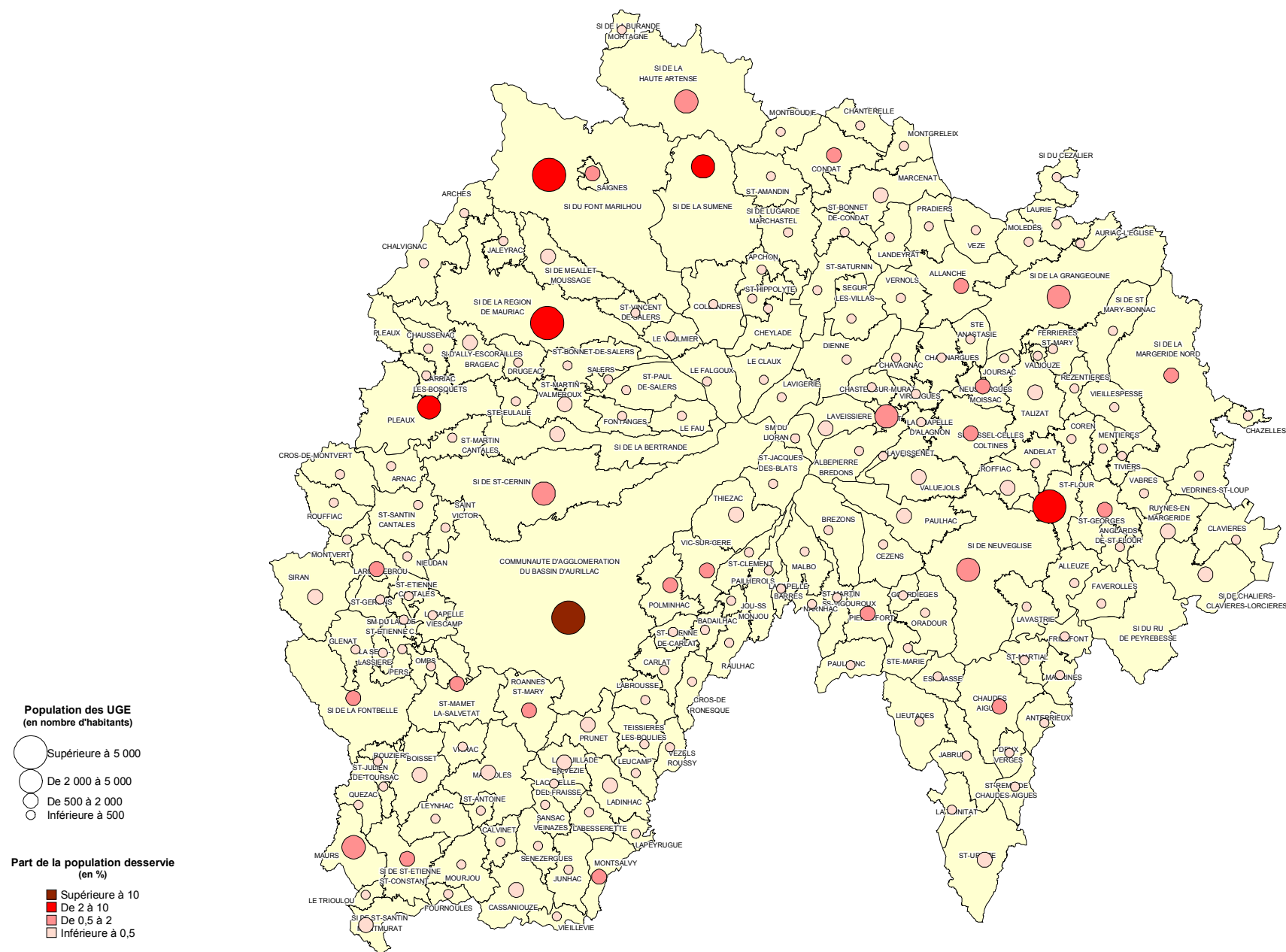


Le graphique précédent met en évidence une grande disparité dans les tailles des Unités de Gestion. 70 % d'entre elles gèrent moins de 500 habitants et couvrent 15 % de la population totale. A l'opposé, un peu plus de 2 % des UGE rassemblent chacune plus de 5 000 habitants. Quatre UGE représentent près de la moitié de la population du département :

- La communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac      55 830 habitants
- Le syndicat du Font-Marilhou      7 665 habitants
- La commune de Saint-Flour      7 600 habitants
- Le syndicat de la région de Mauriac      5 510 habitants

L'organisation est globalement déséquilibrée. En effet, 85 % des UGE regroupe 40 % de la population, alors que 15 % des UGE concerne 60 % de la population.

*La carte, page suivante, présente la taille des UGE en terme de population desservie, sur le département du Cantal.*



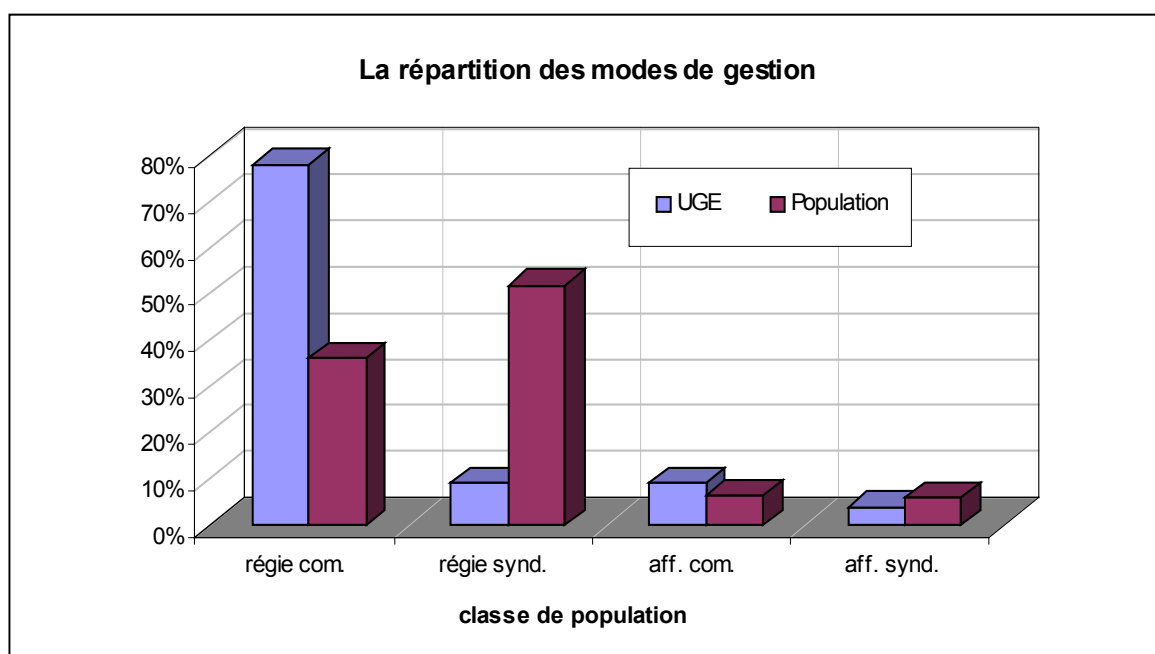
En sus de la taille des UGE, il est également important d'analyser les modes de gestion appliqués.

| Mode de gestion  |           | UGE    |            | Population |            |     |
|------------------|-----------|--------|------------|------------|------------|-----|
|                  |           | Nombre | Proportion | Nombre     | Proportion |     |
| Gestion directe  | communale | 145    | 78%        | 59 120     | 36%        | 88% |
|                  | syndicale | 17     | 9%         | 85 140     | 52%        |     |
| Gestion déléguée | communal  | 17     | 9%         | 10 200     | 6%         | 12% |
|                  | syndical  | 7      | 4%         | 9 470      | 6%         |     |
| TOTAL            |           | 186    | 100%       | 163 930    | 100%       |     |

Source : DDASS

Tableau 1-3: Répartition des modes de gestion par UGE et par population

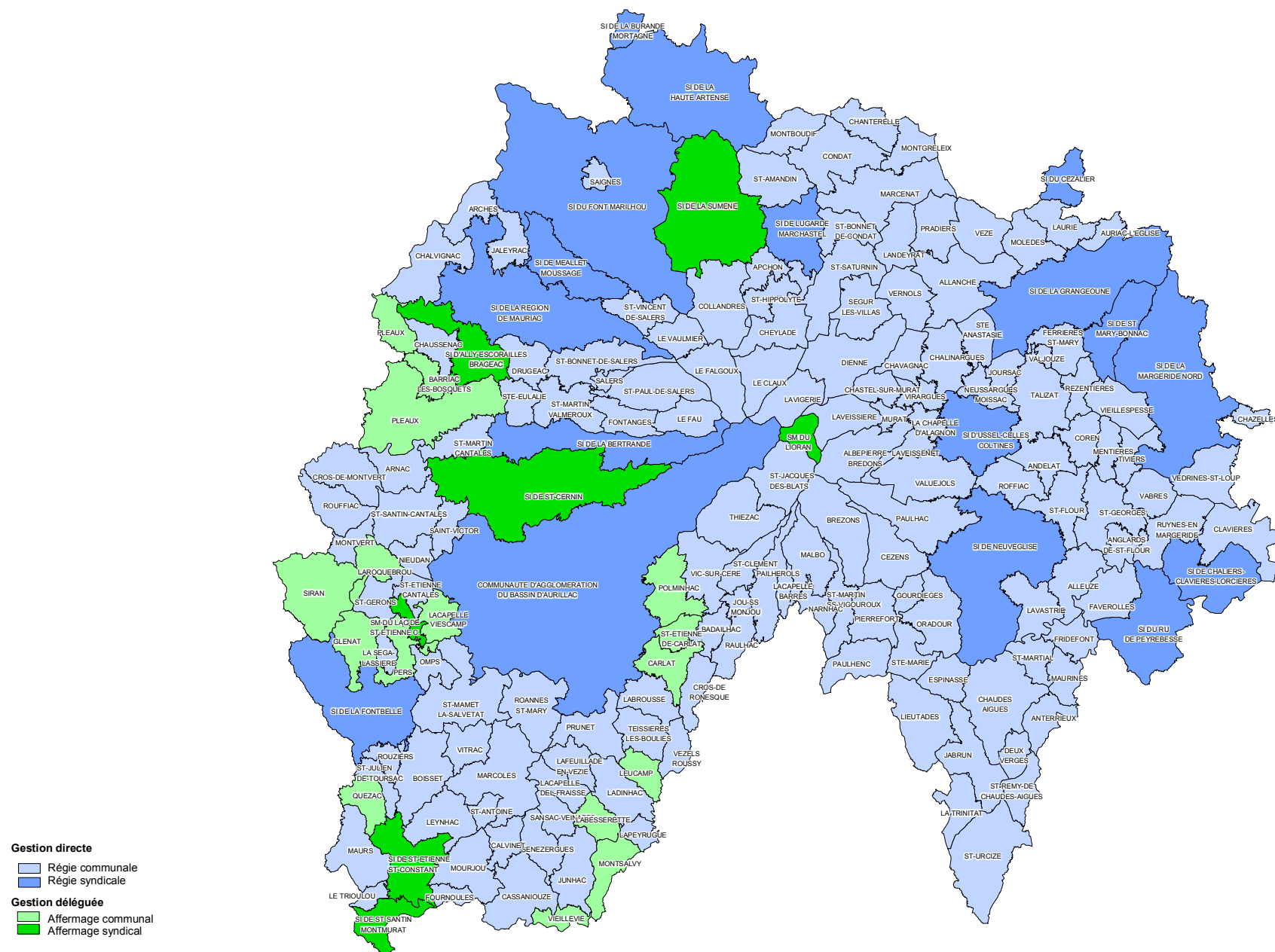
Au regard de ces chiffres, il s'avère que **le mode de gestion majoritaire est la régie**, qui concerne quasiment 90 % des UGE et également 90 % de la population. Les 8/9 de ces UGE sont organisés à l'échelle communale contre 1/9 à l'échelle syndicale. La gestion en affermage est rare et représente un peu plus de 10 % des UGE et de la population.



**Les UGE de petites tailles sont prédominantes. Elles sont majoritaires quel que soit le mode de gestion.** Les UGE présentant une taille plus importante, sont généralement organisés en syndicat, que ce soit en gestion directe ou indirecte.

**Les  $\frac{3}{4}$  des UGE ont une taille moyenne proche de 200 habitants et présentent une organisation en régie.** A cette échelle de gestion, les moyens humains sont souvent insuffisants pour entretenir et les captages et les réseaux d'alimentation.

*La carte, page suivante, présente la répartition des modes de gestion appliqués par les UGE, sur le département du Cantal.*



## 2 Les démarches antérieures ou en cours

---

La problématique AEP en termes de quantité ou de qualité, n'est pas nouvelle. Le Conseil Général et les services de l'état ont déjà engagé, les années précédentes, des opérations et démarches visant à améliorer la situation.

Il est important de rappeler ces initiatives afin de mettre en évidence les résultats obtenus, les points forts mais aussi les points faibles.

### 2.1 La Charte de l'Environnement

---

**1994**

Le volet « Eau » de la charte départementale de l'environnement est un document fixant des objectifs pour maintenir une gestion équilibrée de la ressource en eau, conformément à la loi sur l'eau.

Afin de concilier au mieux les usages de la ressource et sa préservation, et en s'appuyant sur la définition de grandes priorités départementales, la charte a retenu les objectifs suivants :

- la mise en œuvre d'une gestion de la ressource adaptée à un département rural de montagne,
- la restauration et la valorisation des rivières notamment dans le cadre du développement touristique,
- la définition des meilleurs modes d'assainissement au regard des usages et du milieu récepteur,
- l'amélioration de la qualité bactériologique des eaux de consommation,
- la connaissance et la protection de la ressource en eau,
- la rationalisation de la gestion de l'eau de consommation.

Dans la perspective de réaliser ces objectifs, en particulier dans le domaine de l'AEP, la charte a prévu plusieurs séries d'actions :

- Analyser, diagnostiquer l'état de la ressource en eau et le fonctionnement des outils d'approvisionnement en eau potable et déterminer les investissements prioritaires :
  - réalisation, à l'échelle départementale, d'un schéma directeur de l'alimentation en eau potable,
  - soutien à l'élaboration de diagnostics d'alimentation en eau potable, sur la base des priorités définies lors de l'élaboration du schéma départemental,
  - soutien à la réalisation des investissements prioritaires résultant des diagnostics, prenant également en compte la mission d'étude de la qualité de l'eau.
- Améliorer la conception et la gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable et soutenir en conséquence les actions concrètes de préservation et de gestion de la ressource en eau :
  - création et développement d'une mission d'assistance, de conseil et de formation, à la destination des gestionnaires et des élus,
  - développement, à l'échelle d'unités hydrographiques pertinentes, l'utilisation de procédures de gestion concertées et globales,
  - sélection (en conformité avec les conclusions du schéma directeur) et soutien à l'établissement des périmètres de protection au niveau de la procédure administrative.

La mise en œuvre de ces actions s'intègre dans la volonté d'assurer, en quantité et en qualité, l'approvisionnement de la population.

## 2.2 La Mission Amélioration de la Qualité de l'Eau Potable

---

1994

### 2.2.1 Les objectifs

Face à l'importance et à la persistance des situations défavorables, le Conseil Général et les services de l'état ont décidé de mettre en place une structure d'expertise des unités de distribution reconnues comme présentant des problèmes qualitatifs (essentiellement bactériologiques).

Cette opération, d'une durée effective de 2 ans et 9 mois, s'inscrivait dans la charte départementale pour l'environnement. Cette démarche intégrait la mise en place d'un comité de suivi constitué des partenaires financiers (Agence de l'Eau, FEOGA, Conseil Général), des associations des maires, des services techniques concernés...

Encadré par la DDAF, les objectifs de la mission étaient au nombre de deux :

- Recenser et régulariser les prises d'eau superficielles et les puits en nappes alluviales,
- Etablir des priorités dans le but d'améliorer la qualité des unités de distribution.

Le critère de qualité était celui de la bactériologie, mais les paramètres physico-chimiques étaient également pris en compte.

### 2.2.2 La méthodologie

Les visites des captages ainsi que les données recoupées issues des services DDASS, DDAF, Archives départementales, cadastre... ont permis de recenser 34 prises d'eau superficielles ou en nappes alluviales.

En ce qui concerne l'ensemble des unités de distribution, les relevés de qualité des eaux distribuées entre 1990 et 1993, établies par la DDASS, ont permis de constituer deux listes de priorités établies selon les critères : ratios d'analyses défavorables, population concernée, présence d'activités agricoles ou industrielles.

Pour chaque captage, il a été établi une fiche d'identité à partir des visites, du recueil des données d'analyses et historiques...

Un dossier diagnostic, composé d'une note explicative, des fiches d'identité des captages et d'un chiffrage sommaire des solutions, a alors été constitué et remis à chaque collectivité.

### 2.2.3 Le bilan

A la date du 10 septembre 1996, environ 400 captages, représentant 170 unités de distribution réparties sur 69 collectivités, avaient été visités et recensés. 4 collectivités de la liste prioritaire restaient à traiter.

De la liste de seconde priorité, seules 6 collectivités avaient fait l'objet d'un diagnostic.

Concernant la perception et l'implication des collectivités dans une telle démarche, le bilan est nuancé :

- près de 60% des communes « diagnostiquées » ont émis un accueil plus ou moins favorable ;
- des actions positives en termes d'entretien des périmètres et des réseaux ont été constatées sur certaines communes, suite aux visites et campagnes d'informations ;
- les principaux arguments avancés par les maîtres d'ouvrages concernant la mise en œuvre des préconisations faites par la mission ont été :
  - risque d'augmentation exagérée du prix de l'eau,
  - difficulté d'intégrer le dossier dans la programmation communale,
  - « Il n'existe pas de problème de qualité ».

La mission a conclu sur la nécessité de mettre en place un suivi pour assurer la continuité et l'application des mesures engagées par l'intermédiaire d'une structure habilitée à poursuivre l'action et aider les collectivités dans la démarche de préservation de la qualité de l'eau distribuée.

## 2.3 Le Schéma Départemental AEP de 1997

---

1997

### 2.3.1 Les objectifs

Elaboré par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute-Auvergne, le schéma départemental de 1997 a été réalisé pour répondre aux objectifs suivants :

- dresser un état des lieux de la ressource en eau, sur ses potentialités ou ses limites en fonction de la connaissance hydrogéologique,
- analyser à partir des données disponibles et des enquêtes, le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable,
- mettre en évidence les dysfonctionnements dans la gestion des ressources,
- proposer des actions d'amélioration dans le domaine technique ou dans l'organisation et de les hiérarchiser,
- prévoir les incidences financières à court, moyen et long terme, tenant compte de l'état actuel et des actions proposées. »

### 2.3.2 La méthodologie

Afin d'effectuer un diagnostic de la situation le plus proche de la réalité, le choix a été fait de lancer une vaste campagne d'enquêtes auprès des maîtres d'ouvrages du département. Ainsi un questionnaire a été préparé et diffusé à chacune des 260 communes, 23 syndicats et 3 compagnies fermières gestionnaires de l'eau potable.

Plusieurs thèmes sont abordés et hiérarchisés de la manière suivante :

1. le mode de gestion
2. la ressource
3. la production
4. la distribution : stockages, réseaux et dessertes
5. la tarification
6. l'exploitation et l'entretien du réseau
7. l'amélioration de la ressource et de la distribution
8. la sécurité incendie

Sur les 286 questionnaires émis, près des 2/3 ont été retournés parmi lesquels 38 n'ont donné strictement aucune information. Au final, le taux de réponse exploitable s'élevait à 60 %.

Le rapport intègre également les informations et données issues des collectivités, administrations, hydrogéologues, agences de l'eau... qui ont contribué à l'élaboration de l'étude.

### 2.3.3 Le bilan

Il ressort en premier lieu du diagnostic, un **manque flagrant d'informations sur la plupart des unités de gestion, qui concerne aussi bien les prélèvements des ressources que l'état des infrastructures. Des extrapolations ont dû être effectuées et certains résultats sont donc à prendre avec précaution.**

En ce qui concerne la quantité, les conclusions insistent sur les lacunes des données et en l'occurrence sur les potentialités des ressources. Les chiffres sont évalués sur la base des volumes consommés et facturés auxquels a été affecté un coefficient de rendement lui-même estimatif. Les **déficits quantitatifs** observés sur le Cantal ont principalement **deux origines : le contexte hydrogéologique défavorable limitant les potentialités, et l'inadaptation des ouvrages** (faiblesse du réseau d'alimentation ou mauvaise exploitation de la ressource). Le schéma met en évidence les secteurs connaissant des problèmes de déficit d'eau, notamment en période estivale.

En ce qui concerne la qualité, l'accent est mis sur le **bilan globalement mauvais de la bactériologie** et dont l'origine est souvent liée au contexte hydrogéologique, à **l'insuffisance de la protection ou encore au manque d'entretien des captages et des ouvrages de distribution**. Les données de la DRASS ont permis de pointer les secteurs les plus touchés. Mais, les préoccupations qualitatives concernent également la minéralisation souvent insuffisante, et l'agressivité qui passe occasionnellement sous la limite réglementaire du pH = 6.5, augmentant de manière significative, les risques de dissolution des métaux toxiques constitutifs des réseaux.

En ce qui concerne les infrastructures, l'étude met en avant le surdimensionnement assez fréquent des ouvrages que se soient les réservoirs ou les canalisations. Il existe des disparités importantes entre les UGE, ainsi le temps de séjour peut varier de quelques heures à plusieurs jours selon le secteur. Par ailleurs, **les informations sur les réseaux (rendement, longueur, matériau, âge) sont insuffisantes** pour permettre d'établir un bilan fiable à l'échelle du département. L'irrégularité de l'entretien mais également le surdimensionnement des ouvrages sont des facteurs affectant de manière préjudiciable la qualité bactériologique de l'eau.

A partir de ce constat, le schéma recommande différentes actions d'amélioration. Les propositions s'intègrent autour de **trois axes majeurs** :

### **1. L'amélioration de la connaissance de la ressource**

L'étude préconise d'engager une campagne de mesures de débits des sources, sur tout le département, et de mettre en place un suivi qui serait assuré par le personnel communal, au préalable conseillé, informé, sensibilisé.

### **2. L'amélioration quantitative et qualitative de l'eau de consommation**

Plusieurs séries d'actions sont préconisées :

- la mise en place ou remise aux normes des périmètres de protection,
- la réhabilitation des ouvrages captants,
- l'abandon de captages compensé par la recherche de nouveaux captages, la mise en place d'interconnexions ou l'amélioration des filières de traitement.

### **3. La gestion économe de la ressource**

Une telle démarche passe par :

- la mise en place de dispositif de comptage en entrée de distribution
- le diagnostic rapide pour permettre de conclure sur l'état effectif des réseaux de distribution
- la mise en place des actions d'amélioration telles que le renouvellement de conduites et des branchements, la réhabilitation de réservoirs et des réseaux...

Ainsi, au regard du bilan effectué, des priorités d'intervention ont été établies. Chacune des 260 communes a été affectée à l'une des quatre listes de priorité sur la base de critères de qualité et de quantité.

Afin de faciliter la mise en place des diverses propositions d'améliorations, l'alimentation en eau potable a été réorganisée à l'échelle des bassins versants, au même titre que l'assainissement, de manière à obtenir des situations de gestion globale.

## 2.4 La Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau

---

1997

### 2.4.1 Les objectifs

Préconisée dans le cadre de la Charte Départementale pour l'Environnement de 1995, la Mission d'Aide à la Gestion de l'Eau (MAGE) est une **structure d'appui technique aux collectivités en matière de gestion de l'eau**. Elle est née du constat d'un état problématique tant en terme d'assainissement que d'eau potable et de la volonté d'en améliorer la situation. Plusieurs actions ont alors été mises en place et pour accompagner ce programme, le Conseil Général a décidé de constituer la MAGE, avec l'appui financier de l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Son action est motivée par **deux objectifs principaux** :

#### 1. Connaissance et suivi

- améliorer la connaissance,
- évaluer l'état de fonctionnement des installations et des équipements de manière à satisfaire les impératifs sanitaires et la protection des milieux récepteurs,
- assurer le suivi du fonctionnement des installations et de la qualité des milieux récepteurs.

#### 2. Assistance aux collectivités

- informer des enjeux liés à la gestion de l'eau,
- accompagner dans les démarches visant à améliorer cette gestion.

Il s'agit de proposer aux collectivités une assistance technique et d'apporter des conseils, que ce soit sur les mesures d'amélioration ou les mesures de protection, de manière à optimiser le fonctionnement des ouvrages existants.

## 2.4.2 Les missions

Ses activités portent sur **trois domaines** :

### 1. La mission Eaux Usées

Elle se traduit par la réalisation de visites sur l'ensemble des installations de traitement des eaux usées. Les visites sont réalisées en présence du personnel d'exploitation. Elles font l'objet d'un rapport, ainsi que d'une fiche de synthèse, adressés au maître d'ouvrage. Des recommandations sur le fonctionnement ou la gestion y sont rappelées. Leurs fréquences varient de 1 à 4 visites par an selon la taille des ouvrages.

Un diagnostic des ouvrages plus complet est établi pour les installations de capacité supérieure à 400 équivalents-habitants. Chaque station concernée fait l'objet d'une visite-bilan tous les 3 à 4 ans.

La MAGE réalise par ailleurs, sur les stations de plus de 2000 équivalents-habitants, des visites dans le cadre de l'autosurveillance.

### 2. La mission Eau Potable

Elle s'adresse en priorité aux collectivités sur lesquelles les unités de distribution publiques fournissent aux usagers une eau de mauvaise qualité révélée par la DDASS. L'objectif est non seulement d'améliorer la connaissance des ouvrages mais aussi de sensibiliser les maîtres d'ouvrages à la nécessité d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, et dans ce but, la MAGE propose des consignes d'exploitation ou d'adaptation des captages, et incite à engager des démarches de diagnostic plus complet ou encore de restructuration.

A ce titre, des visites sont effectuées, afin d'établir un bilan de l'état des ouvrages et des équipements connexes assurant la distribution de l'eau et d'évaluer leurs conditions de fonctionnement et de suivi.

La Charte Départemental précise, qu'en plus des visites régulières et de la consignation des informations recensées, la mission pourra susciter la mise en place de campagnes de formation collective sur des thèmes communs à l'échelle de petites régions.

### 3. La mission Milieu Récepteur

Cette mission concerne le suivi qualité des cours d'eau. La MAGE assure ainsi, le suivi du réseau national de bassin et d'un réseau complémentaire départemental, ce qui permet d'élargir la connaissance sur la qualité des cours d'eau et leur évolution mais également d'apprécier l'efficacité des ouvrages de traitement.

### 2.4.3 Le bilan

Le premier élément qui ressort de l'analyse des documents transmis par la MAGE est **la prédominance de la mission Eaux Usées par rapport à la mission Eau Potable.**

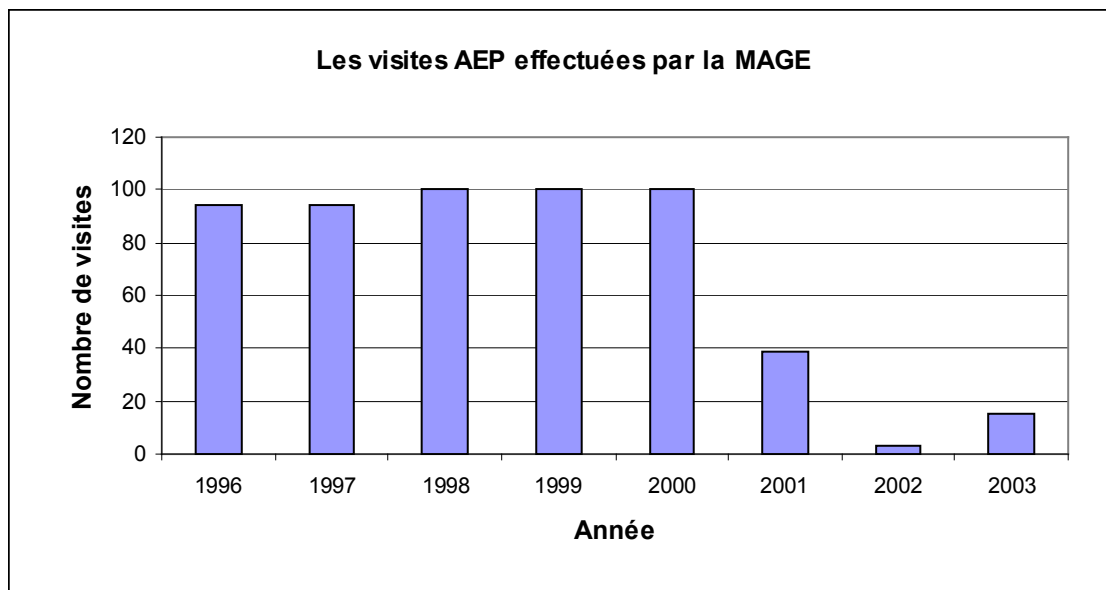
Les rapports d'activités des années 2001 et 2002, mettent en évidence un programme de suivi très orienté vers l'assainissement : **plus de 90% des visites concernent l'assainissement.** En effet les documents rapportent 404 visites eaux usées contre 39 visites eau potable en 2001 et 235 visites eaux usées contre 3 visites eau potable en 2002. La différence d'activités entre 2001 et 2002 s'explique par la diminution des moyens humains : 1 technicien en 2002 et 2 techniciens en 2001. Le rapport d'activités 2003, en cours d'élaboration, ne fait état que de 15 visites concernant le domaine de l'AEP. Cependant le programme prévisionnel annonçait 12 visites.

De manière plus globale, la MAGE a effectué 547 visites depuis sa mise en place. Cependant en 8 ans de service, 20 % des unités de gestion n'ont pas encore été vues. 80 % des UGE restantes ont bénéficié d'au moins deux visites et seulement 8 UGE ont reçu une visite ou plus par an.

| Année        | Visites    |             |
|--------------|------------|-------------|
|              | Nombre     | Proportion  |
| 2003         | 15         | 3%          |
| 2002         | 3          | 1%          |
| 2001         | 39         | 7%          |
| 2000         | 301        | 55%         |
| 1999         |            |             |
| 1998         |            |             |
| 1997         |            |             |
| 1996         | 189        | 35%         |
| <b>TOTAL</b> | <b>547</b> | <b>100%</b> |

Source : MAGE

Tableau 2-1: Récapitulatif des visites AEP effectuées par la MAGE



Il faut rappeler que la cellule était initialement constituée de deux techniciens du Conseil Général et deux techniciens de la DDASS. Depuis 2001, la DDASS n'intervient plus dans le cadre de la MAGE qui ne compte plus que deux techniciens du Conseil Général. La diminution des effectifs s'est largement fait ressentir au niveau des visites AEP. Alors qu'elle maintenait un rythme d'environ 100 visites par an, ce chiffre est tombé à une moyenne de 20 ces trois dernières années.

**Au regard des éléments cités précédemment et en particulier du nombre de visites et de leur fréquence, il apparaît un décalage important, une inadéquation entre les moyens mis en œuvre et les objectifs assignés à la Mission d'Aide à la Gestion de l'Eau et plus particulièrement sur la mission Eau Potable.**

## 2.5 Les opérations « Objectif Eau Pure »

---

2001

### 2.5.1 Les objectifs

Il s'agit d'une action pilote pour faire émerger une approche reproductible à l'ensemble du département. La spécificité principale de cette démarche réside dans l'échelle d'analyse. En effet, cette action encourage une démarche à l'échelle sectorielle, ce qui permet une meilleure prise en compte des besoins et des atouts des collectivités sur un secteur géographique cohérent.

La finalité de l'opération « objectif eau pure » est l'amélioration et la sécurisation de la qualité des eaux d'alimentation. Cette démarche repose tout d'abord sur la réalisation d'un diagnostic environnemental complet de tout captage avant d'envisager leur pérennisation. Ce diagnostic est élargi à l'ensemble des installations (stockage, traitement, distribution) et concerne aussi bien leur entretien, leur exploitation que leur gestion.

A partir de l'analyse de la situation existante et de l'adéquation des besoins (actuels et prévisibles) par rapport aux ressources (existantes et potentielles), des propositions sont avancées aux collectivités concernées pour réorganiser les équipements et la gestion de la ressource et de la distribution.

### 2.5.2 La méthodologie

Un protocole d'action pour le choix de la ressource en eau à protéger, a été engagé dans le but de mettre à disposition de la collectivité des éléments de décision.

Les Opérations Eau Pure se divisent en trois phases :

1. description et diagnostic des ressources sur les plans quantitatif et qualitatif, avec prise en compte de l'environnement agricole,
2. synthèse adéquation besoins/ressources,
3. proposition de scénarii garantissant l'amélioration de la ressource et de son exploitation.

Le diagnostic s'appuie sur le recensement et l'analyse des études existantes et sur la recherche et l'acquisition de données complémentaires en effectuant notamment des visites sur le terrain et un suivi qualitatif régulier.

La qualité de l'environnement immédiat est également évaluée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, en ce qui concerne l'estimation de l'impact agricole sur les secteurs étudiés : nature, occupation des sols, impact lié aux activités humaines, présence de voiries ou maîtrise du ruissellement...

L'examen de la situation hydrogéologique, sanitaire et environnementale des sources fournit plusieurs critères plus ou moins convergents, pour permettre d'identifier les captages les plus vulnérables. Les résultats de ces évaluations conduisent à des propositions quant au maintien ou à la suppression de certains captages. L'abandon d'une ressource est compensé, soit par la prospection et l'exploitation de nouvelles ressources, soit par la mise en place d'interconnexion.

## **2.5.3 Présentations et bilans de trois opérations engagées**

### **2.5.3.1 Site de Lander Planèze de Saint-Flour**

*janvier 2001*

Engagée en 1999 par le Département et la DDASS du Cantal, l'étude concerne les communes d'Andelat, Roffiac, Valuejols, Coren, Mentières, Tiviers et Ussel, Celles, Coltines regroupées en syndicat. La mission a été confiée au cabinet GEOPAL.

Le rapport a effectué un bilan s'appuyant sur les interventions effectuées sur une vingtaine de captages. Il en ressort que certains captages connaissent des problèmes qualitatifs occasionnels relatifs à la turbidité des eaux et la bactériologie. De plus, les captages actuels sont insuffisants pour assurer une ressource pérenne en quantité. En ce qui concerne les infrastructures de distribution, la dispersion des points de captages et des zones d'habitat a conduit au morcellement du réseau, rendant l'entretien plus contraignant, et limitant les potentialités d'interconnexions.

Trois scénarios ont été envisagés. La solution retenue préconise la mise en service d'un nouveau forage à Coltines et la réalisation d'interconnexions pour alimenter les secteurs proches dont les captages présentent une trop grande vulnérabilité, tels que les communes d'Andelat, Roffiac et celles du syndicat. Sur les autres communes, appliquant une alimentation autonome, elle préconise le maintien et le renforcement des captages actuels. Par ailleurs, des mesures d'entretien et de suivi des différents points de captages sont fortement recommandées. Ces visites devraient être effectuées par une personne qualifiée, et pourraient s'intégrer dans un cadre intercommunal.

L'ensemble des actions proposées demeure sous la maîtrise d'ouvrage du syndicat d'Ussel-Celles-Coltines.

Suite à la pollution en janvier 2002 sur la prise d'eau alimentant Celles-Coltines, liée à l'épandage de lisier sur du sol enneigé et gelé, les propositions ont été prises en considération et ont été suivies de réalisations. Le syndicat et la commune d'Andelat se

sont raccordés au forage de Coltines. La commune de Mentières envisage de régulariser la mise en place des périmètres de protection sur les trois captages mis en évidence par l'opération (dossier préalable transmis à la DDASS). Les communes voisines veulent également faire évoluer la situation. Ainsi La Chapelle d'Alagnon a émis le souhait de se raccorder au syndicat suite à des problèmes de pollution similaires. A noter que la commune de Talizat qui possède pourtant un droit sur le forage de Coltines, a refusé d'intégrer la démarche Eau Pure et de se connecter au forage.

### **2.5.3.2 Site de la Châtaigneraie**

*juin 2001*

L'étude concerne les communes de Saint-Mamet, Leynhac, Saint-Antoine, Vitrac, Marcolès et Roannes-Saint-Mary. Elle a été confiée au bureau d'études ERML (Etudes Recherche Matériaux Limoges).

Au regard des mesures effectuées sur l'ensemble des 55 captages, un diagnostic a été dressé afin de conclure sur leur devenir. Il en résulte que certaines sources tarissent à l'étiage, alors que d'autres présentent peu de fluctuation que ce soit du débit ou de la température. Les divers essais effectués ont mis en évidence un pH acide des eaux, ainsi qu'une faible minéralisation, caractères propres à des eaux transitant dans un milieu cristallin. Quant aux analyses bactériologiques, elles ont révélé des résultats globalement bons sur les eaux au droit des captages, alors que celles réalisées sur le réseau de distribution indique une dégradation de la qualité bactériologique. Cette constatation souligne le défaut d'entretien ou le surdimensionnement des ouvrages de distribution. L'analyse croisée des critères hydrogéologiques, bactériologiques, chimiques, environnementaux, et sanitaires a permis de mettre en évidence les captages les plus critiques ou les plus sains.

Deux scénarii, ont été proposés. La différence réside dans le choix de renforcer ou non la prise d'eau sur le Faugrand, qui fonctionne actuellement au-delà de ces capacités. Indépendamment de l'orientation prise, deux alternatives sont évoquées sur le secteur de Leynhac et Saint-Antoine, qui connaissent des difficultés d'approvisionnement en eau : l'interconnexion ou la réalisation de nouveaux captages. Suivant le schéma choisi, il faudra envisager l'abandon ou la réfection d'un certain nombre de captages.

D'une manière générale, le site de la Châtaigneraie semble être le secteur où la démarche est la mieux perçue par les maîtres d'ouvrage.

Par la suite, les communes d'Omps, Pers et La Ségalassière ont émis le souhait d'intégrer cette opération. Actuellement l'étude en est à une seconde phase sur l'extension de l'état des lieux au nouveau secteur.

### 2.5.3.3 Le site d'Auze-Maronne

octobre 2001

L'opération concerne les communes de Fontanges, Saint-Martin-Valmeroux, Drignac, Sainte-Eulalie et Ally, Escorailles et Brageac regroupées en syndicat. Cette mission a été confiée au bureau d'études ANTEA.

Un diagnostic approfondie de 26 captages a permis d'avancer plusieurs conclusions sur l'alimentation en eau potable du site. L'analyse a pu identifier les secteurs pour lesquels les besoins estimés en eau ne sont pas couverts par les ressources. Globalement la qualité présente des caractéristiques communes : les eaux sont peu minéralisées et connaissent des problèmes de bactériologie fréquents.

Par la suite, et en tenant compte des potentialités des ressources existantes, de la faisabilité de mise en place des périmètres de protection, de l'état actuel du réseau et des besoins, plusieurs propositions ont été envisagées. Ainsi, il est préconisé d'abandonner certains captages présentant soit des inconvénients majeurs pour la protection, soit des performances limitées tant en terme de qualité qu'en terme de quantité. Les orientations énoncées privilégient la mise en place d'interconnexions ainsi que le renforcement de plusieurs captages. Il est également proposé d'exploiter de manière plus intense le forage de Salles, dont les potentialités ne sont pas optimisées. Cette démarche doit, au préalable, faire l'objet d'un pompage d'essai pour confirmer la faisabilité de ce projet.

A l'heure actuelle, ces propositions n'ont fait l'objet ni d'études, ni de démarches complémentaires.

## 2.5.4 Bilan

Globalement, le bilan de ces démarches est contrasté suivant les Opérations engagées :

- **Site de Lander Planèze de Saint-Flour** : Le bilan est globalement positif à l'issue de l'Opération Eau Pure puisque, suite à une pollution accidentelle, la démarche a été suivie de la réalisation d'aménagement (mise en service du forage de Coltines) et des projets sont en cours (régularisation des périmètres de protection, interconnexion). On peut regretter que certains maîtres d'ouvrages confrontés à des problématiques similaires n'aient pas souhaité intégrer cette démarche sectorielle.
- **Site de la Châtaigneraie** : Cette Opération Eau Pure est en cours de réalisation. Il est donc difficile d'établir un bilan de cette opération. Toutefois, sur la base des

renseignements et des appréciations collectés, il apparaît d'une manière générale, que ce secteur est le site où la démarche est la mieux perçue par les maîtres d'ouvrage. Le souhait des communes d'Omps, Pers et La Ségalassière d'intégrer cette opération en témoigne.

- **Site d'Auze-Maronne** : Des trois opérations lancées, ce secteur présente le bilan le plus négatif puisque aucune étude ou démarche complémentaire n'a été amorcée à la suite de cette opération. Cette opération n'a pas débouché sur une démarche commune des maîtres d'ouvrages.

Au regard de ces bilans et des informations collectées lors des entretiens avec les services du Département et de l'Etat, **deux éléments apparaissent déterminants pour atteindre les objectifs fixés d'une Opération Eau Pure** :

- le choix du secteur :

Dans le but de faire émerger une dynamique sectorielle d'amélioration de la distribution d'eau potable, il convient dans un premier temps de bien définir les unités de gestion à intégrer dans une Opération Eau Pure. Ce choix suppose l'existence de problématiques similaires entre les unités de gestion ainsi qu'une réelle prise de conscience des maîtres d'ouvrages des enjeux de l'eau potable et de la nécessité d'une réflexion globale à l'échelle du secteur proposé.

- la mise en place d'une « structure » ou coordination porteuse et animatrice de la démarche :

La démarche Opération Eau Pure regroupe plusieurs maîtres d'ouvrages ayant chacun leur compétence propre en terme d'alimentation en eau potable. Dans ce contexte, il est difficile de fédérer plusieurs maîtres d'ouvrages autour d'une démarche et un projet commun et de maintenir cette « dynamique » au-delà de la phase étude. Sans coordination ou animation forte du projet par l'ensemble des services d'aides aux collectivités, le risque est grand qu'à l'issue de la première étape de diagnostic et de propositions chaque maître d'ouvrage reparte de son côté. Il est donc nécessaire de mettre en place un comité de pilotage qui anime l'opération tout au long de la première phase d'étude de diagnostic et de proposition mais aussi dans la phase de réalisation des aménagements.

L'exemple du secteur de Pierrefort illustre bien cette nécessité. En effet, le secteur de Pierrefort présente les principaux critères pour réaliser une Opération Eau Pure : plusieurs unités de gestion sont confrontées aux mêmes problématiques de déficits récurrents de ressources et de non-conformités bactériologiques chroniques. Il a été proposé à la Communauté de Commune de Pierrefort de réaliser une démarche

Opération Eau Pure. La Communauté de Commune a jusqu'aujourd'hui refusé d'engager une démarche Opération Eau Pure sur le prétexte qu'elle n'avait pas la compétence eau potable.

## 3 Un bilan actualisé de la situation

---

### 3.1 Méthodologie

---

Une des premières conclusions du schéma départemental de 1997 réside dans la méconnaissance par les maîtres d'ouvrages, des ressources et des infrastructures d'alimentation en eau potable.

Suite à l'analyse des premiers documents transmis et aux premières réunions de travail avec le Conseil Général, les services de l'état (DDAF, DDASS, Agence de l'Eau) et le CPIE de Haute Auvergne, il est ressorti que cette situation de déficit d'informations constaté en 1997 restait d'actualité. L'établissement d'un nouvel état des lieux basé sur la même méthodologie mise en œuvre en 1997 (collecte de données par questionnaire envoyé aux maîtres d'ouvrages) n'apporterait guère d'informations complémentaires.

C'est pourquoi, en concertation avec le Conseil Général du Cantal, il a été retenu que l'établissement de l'état des lieux actualisé soit réalisé sur la base de réunions de travail avec les services de l'état et du conseil général ayant compétence dans le domaine de l'eau potable.

Nous avons ainsi procédé en trois temps :

- collectes d'informations auprès de tous les interlocuteurs,
- synthèse des données récupérées,
- présentation, concertation et validation de la méthodologie d'analyse envisagée.

Les informations collectées ont permis d'établir un classement des UGE suivant différents **degrés de criticité**, sur la base des critères qualité et quantité, ce dernier se déclinant suivant quatre problématiques : la bactériologie, l'arsenic, le plomb et les nitrates.

Du point de vue qualitatif, les deux problématiques majeures sont liées à la bactériologie et à l'arsenic.

Les ressources du Cantal ne sont pas dégradées par les nitrates. On constate quelques points localisés concernés par une altération de la qualité par les nitrates. On ne peut pas considérer que les nitrates soient un enjeu majeur pour l'avenir des ressources du Cantal. Toutefois, il nous a semblé important de dresser une cartographie

des points altérés. Les unités de gestion concernées doivent surveiller ces points et prendre les mesures nécessaires à la restauration de la qualité.

Concernant le plomb, les données collectées ne constituent pas un recensement exhaustif de branchement en plomb existant sur le département. Cependant, il nous a semble judicieux de dresser un état des lieux de ce recensement.

**D'une manière générale, le degré de criticité est établi suivant la fréquence du dysfonctionnement.**

1. **Degré 1** : les unités de gestion sont confrontées à des ***problématiques chroniques***

- non-conformité bactériologique chronique : 3 années sur 3 sur la période 2001-2003 ;
- non-conformités sur les paramètres Arsenic (teneur supérieure à 10 µg/l), Nitrate (teneur supérieure à 50 mg/l) ;
- déficit chronique de ressource.

2. **Degré 2** : on va retrouver des problématiques similaires au degré 1, mais dans une moindre mesure, puisqu'elles correspondent davantage à des situations exceptionnelles ou limites, affectant en même temps la quantité et la qualité de la ressource.

- non-conformité bactériologique fréquente : 2 années sur 3 sur la période 2001-2003 ;
- déficit exceptionnel de ressource.

3. **Degré 3** : ce degré définit une situation pour laquelle il a été recensé un dysfonctionnement ponctuel : déficit exceptionnel ou problème bactériologique ou présence de nitrates ou existence de branchement en plomb...

4. **Degré 4** : ce dernier degré correspond à une situation où aucun problème quantitatif et qualitatif n'a été recensé.

De façon plus détaillée, nous avons défini plusieurs classes pour chacun des paramètres quantité, bactériologie, arsenic, plomb et nitrates. Chaque UGE sera affectée à l'une d'entre elles, de manière à en déterminer le degré de criticité le plus approprié.

#### - Bilan quantitatif

La définition des classes est basée sur les données issues des entretiens avec le service Equipement Rural de la DDAF et du bilan de la sécheresse de l'été 2003 établi par la DDASS.

##### Bilan quantitatif

|   |                        |
|---|------------------------|
| 1 | déficit chronique      |
| 2 | déficit exceptionnel   |
| 3 | pas de déficit recensé |
| 4 | excédentaire           |

#### - Bactériologie

Le classement est basé sur la liste des communes présentant un taux de non-conformité supérieur à 30% sur la période 2001 à 2003 (données DDASS).

##### Bactériologie

|   |                                                                              |
|---|------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | non-conformité chronique : $R \geq 30\%$ 3 années / 3 (période de 2001-2003) |
| 2 | non-conformité fréquente : $R \geq 30\%$ 2 années / 3 (période de 2001-2003) |
| 3 | non-conformité occasionnelle : $R \geq 30\%$ 1 année / 3                     |
| 4 | non-conformité exceptionnelle : $R < 30\%$                                   |

#### - Arsenic

Le classement est défini à partir de la liste transmise par la DDASS, des communes dont une partie de la population consomme une eau contenant plus de 10 µg/l d'Arsenic.

##### Arsenic

|   |                              |
|---|------------------------------|
| 1 | concentration $\geq 10$ µg/l |
| 2 | concentration $< 10$ µg/l    |

### - Nitrate

Le classement est établi sur la base du contrôle sanitaire sur les teneurs en nitrates supérieures ou égales à 25 mg/l recensées entre 2000 et 2004.

**Nitrate** : concentration mesurée sur des points de prélèvement - : eau brute

|   |                                        |
|---|----------------------------------------|
| 1 | concentration $\geq$ 50 mg/l           |
| 2 | 40 mg/l $\leq$ concentration < 50 mg/l |
| 3 | 25 mg/l $\leq$ concentration < 40 mg/l |
| 4 | concentration < 25 mg/l                |

### - Plomb

Le classement s'appuie sur la liste des communes recensant des branchements ou joints en plomb, donnée par la DDASS et sur les fiches compte-rendu des visites effectuées par la MAGE depuis 1996. Les données collectées ne constituent pas un recensement exhaustif des branchements en plomb sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce paramètre n'est donc pas pris en compte dans l'analyse qualitative. Toutefois, l'ensemble des données collectées a été représenté sur une carte distinguant les unités de gestion où :

- des branchements ou des joints en plomb sont recensés ;
- aucun branchement et joint en plomb ne sont recensés ;
- aucune information n'a été collectée.

A partir de l'ensemble des données collectées, une **synthèse des problématiques qualitatives et quantitatives** a été élaborée. Les informations ont été recoupées de manière à attribuer à chaque UGE un degré de criticité global. La règle suivie est spécifiée dans le tableau ci-dessous :

| Degré de criticité |   | Qualité bactériologique |   |   |   |
|--------------------|---|-------------------------|---|---|---|
|                    |   | 1                       | 2 | 3 | 4 |
| Bilan quantitatif  | 1 | 1                       | 1 | 1 | 2 |
|                    | 2 | 1                       | 2 | 2 | 3 |
|                    | 3 | 1                       | 2 | 3 | 4 |
|                    | 4 | 1                       | 2 | 3 | 4 |

Les autres paramètres sont pris en compte de la façon suivante :

- a) *Arsenic* : si le critère arsenic est estimé à 1 ( $c > 10 \mu\text{g/l}$ ), l'UGE est affectée du degré de criticité 1.
- b) *Nitrate* : Si le critère nitrate est estimé à 1 ( $c > 50 \text{ mg/l}$ ), l'UGE est affectée du degré de criticité 1. Si le critère nitrate est estimé à 2 ( $40 < c < 50 \text{ mg/l}$ ), l'UGE est reclassée vers le degré de criticité supérieur par rapport à celui donné par le tableau ci-dessus.

## 3.2 Les résultats du bilan

---

Les éléments collectés lors des réunions de travail auprès de la MAGE, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la DDASS et la DDAF sont consignés dans des tableaux présentés en annexe 3.

Par ailleurs, les tableaux d'affectation des critères quantitatifs et qualitatifs sont reportés en Annexe 4.

Le bilan de la situation actuelle est présenté sous forme de cartes déclinées par thème :

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif : Bactériologie
- Bilan qualitatif : Arsenic
- Bilan qualitatif : Nitrate
- Bilan qualitatif : Plomb
- Synthèse quantitative et qualitative

Les principaux éléments qui ressortent des bilans thématiques sont les suivants :

**a) Bilan quantitatif**

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du bilan quantitatif.

| Bilan quantitatif    | Nombre d'UGE | Proportion  | Population des UGE | Proportion  |
|----------------------|--------------|-------------|--------------------|-------------|
| Déficit chronique    | 17           | 10%         | 16 435             | 10%         |
| Déficit exceptionnel | 57           | 31%         | 87 020             | 53%         |
| Pas de déficit       | 99           | 53%         | 47 750             | 29%         |
| Excédendaire         | 11           | 6%          | 12 545             | 8%          |
| <b>Total</b>         | <b>184</b>   | <b>100%</b> | <b>163 750</b>     | <b>100%</b> |

D'une manière générale, la partie ouest du département, et plus particulièrement la zone de planèzes, apparaît davantage confrontée à des déficits de ressources que l'est du Cantal. Toutefois, on note deux secteurs déficitaires à l'est : le secteur de la Margeride et le secteur de Pierrefort.

Un **déficit chronique** a été recensé sur 17 unités de gestion que l'on peut regrouper en 6 secteurs principaux :

- secteur de Mauriac,
- secteur de Saint-Cernin,
- secteur de Maurs,
- secteur de la Vallée du Goul,
- secteur de Pierrefort (la mise en exploitation récente de forages sur la commune de Pierrefort a permis de sortir d'une situation critique ; toutefois, la situation de déficit perdure sur les communes environnantes ,
- secteur de la Margeride-Nord.

Ces 17 unités de gestion sont confrontés à un déficit quantitatif chronique représentent 10 % de la population.

Sur l'ensemble du département, **40 % des unités de gestion sont confrontés à un déficit quantitatif chronique ou exceptionnel.**

Par ailleurs, il est important de signaler que peu de secteurs ont été recensés comme excédentaire en terme de ressource : 11 unités de gestion excédentaires. Ces unités de gestion représentent 6% du nombre total d'UGE et 8 % de la population du Cantal.

De plus, ces secteurs sont localisés et répartis sur l'ensemble du département. Ceci confirme les informations présentées dans le premier chapitre du rapport sur le contexte hydrogéologique peu favorable.

### **b) Bilan qualitatif : Bactériologie**

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du bilan qualitatif bactériologique.

| Fréquence de non-conformité bactériologique (R > 30%) | Nombre d'UGE | Proportion  | Population des UGE | Proportion  |
|-------------------------------------------------------|--------------|-------------|--------------------|-------------|
| Non-conforme 3 années / 3                             | 35           | 19%         | 12 425             | 8%          |
| Non-conforme 2 années / 3                             | 54           | 29%         | 82 922             | 51%         |
| Non-conforme 1 année / 3                              | 46           | 25%         | 24 970             | 15%         |
| R < 30 % sur les 3 années                             | 49           | 27%         | 43 433             | 27%         |
| <b>Total</b>                                          | <b>184</b>   | <b>100%</b> | <b>163 750</b>     | <b>100%</b> |

D'une manière générale, **la persistance d'une contamination bactériologique est constatée sur la partie centrale du département** correspondant aux flancs du volcan ainsi que **l'est du Département**. Le secteur central correspond aussi aux unités de gestion présentant une très faible densité de population.

Trente cinq unités de gestion sont confrontés à une contamination bactériologique chronique. Ces unités de gestion représentent près de 20 % de la population.

Sur l'ensemble du département, **près de 50 % des unités de gestion sont confrontés à une contamination chronique ou régulière (R> 30% au moins deux années sur trois). Ces unités de gestion représentent 60% de la population. Toutefois, la totalité de la population de ces unités de gestion concernées n'est pas confrontée à une contamination chronique. On peut estimer à un tiers de la population globale du département du Cantal concernée par cette situation critique.**

Sur la base des données et des informations recueillies au cours de la première phase, la carte « Bactériologie » est le reflet d'une situation actuelle caractérisée par :

- faible population,

- faible densité et dispersion de l'habitat,
- contexte hydrogéologique peu favorable qui conduit à une multiplication des points de prélèvements,
- absence de traitement,
- déficit de moyens humains et technique permettant d'assurer un entretien et une gestion des systèmes AEP.

#### **c) Bilan qualitatif : Arsenic**

Dix unités de gestion sont identifiées comme distribuant une eau de qualité impropre à la consommation humaine vis-à-vis de l'arsenic. Elles se concentrent essentiellement sur deux secteurs :

- secteur de la Margeride,
- secteur de la Haute-Châtaigneraie.

Ces dix unités de gestion représentent 3% de la population totale du département.

#### **d) Bilan qualitatif : Nitrate**

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clés du bilan qualitatif Nitrate.

| Nitrate          | Nombre d'UGE | Proportion  | Population des UGE | Proportion  |
|------------------|--------------|-------------|--------------------|-------------|
| C > 50 mg/l      | 1            | 1%          | 500                | 0%          |
| 40 < C < 50 mg/l | 5            | 3%          | 2 730              | 2%          |
| 25 < C < 40 mg/l | 26           | 14%         | 70 815             | 43%         |
| C < 25 mg/l      | 152          | 83%         | 89 705             | 55%         |
| <b>Total</b>     | <b>184</b>   | <b>100%</b> | <b>163 750</b>     | <b>100%</b> |

Des teneurs élevées en nitrates ont été mesurées sur trois secteurs principaux :

- secteur de la Châtaigneraie,
- secteur de Mauriac,
- secteur nord de Saint-Flour.

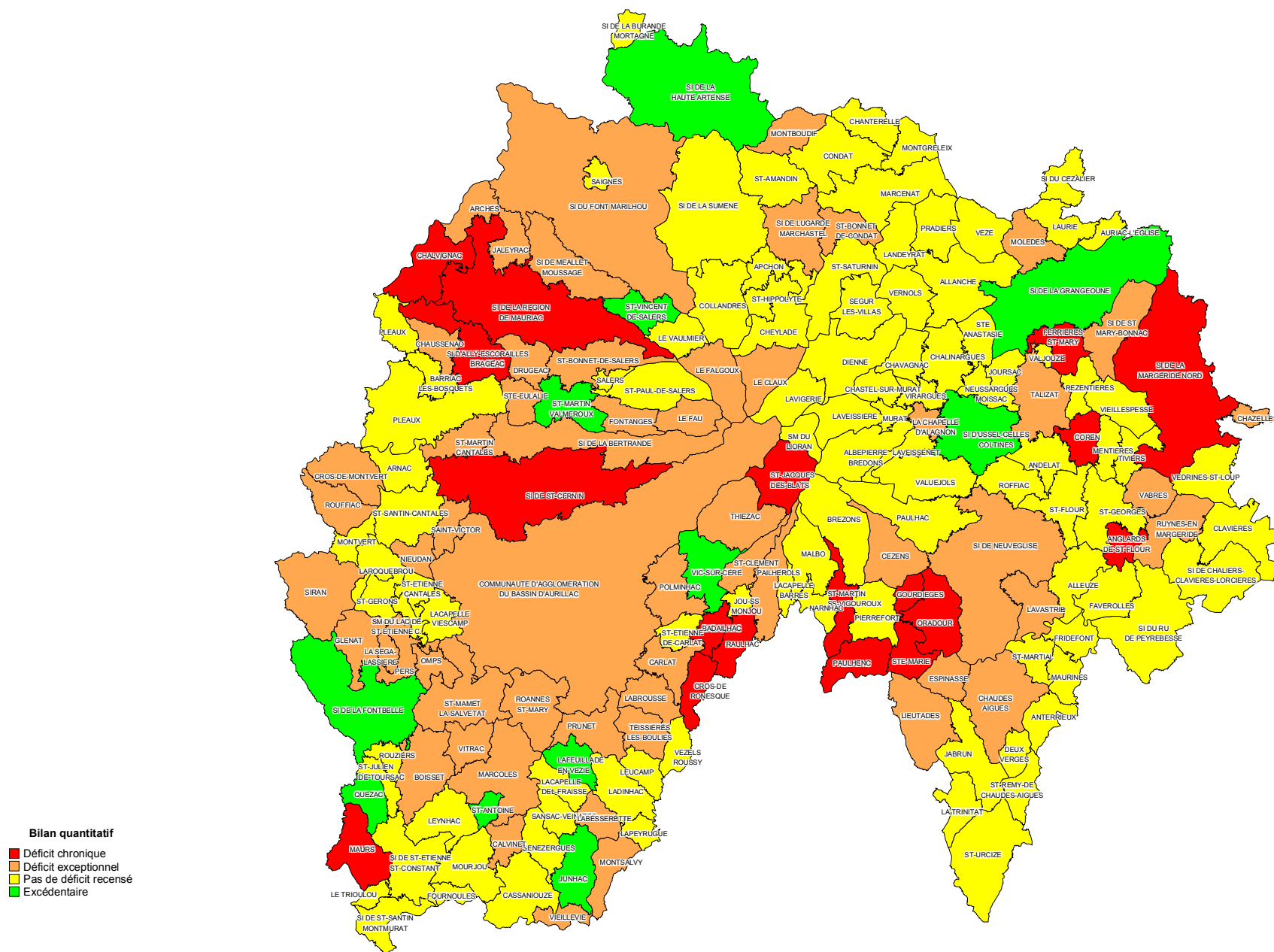
Nous rappelons que d'une manière générale, les ressources du Cantal ne sont pas dégradées par les nitrates. On constate quelques points de prélèvement d'eau localisés concernés par une altération de la qualité par les nitrates. On ne peut pas considérer que les nitrates soient un enjeu majeur pour l'avenir des ressources du Cantal. Toutefois, les unités de gestion concernées doivent surveiller ces points et prendre les mesures nécessaires à la restauration de la qualité.

**e) Bilan qualitatif : Plomb**

La carte a été établie sur la base des données disponibles et des recensements réalisés à ce jour. Le bilan n'étant pas complet, il semble difficile de déduire des conclusions générales à l'échelle du Cantal.

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CANTAL - 2004

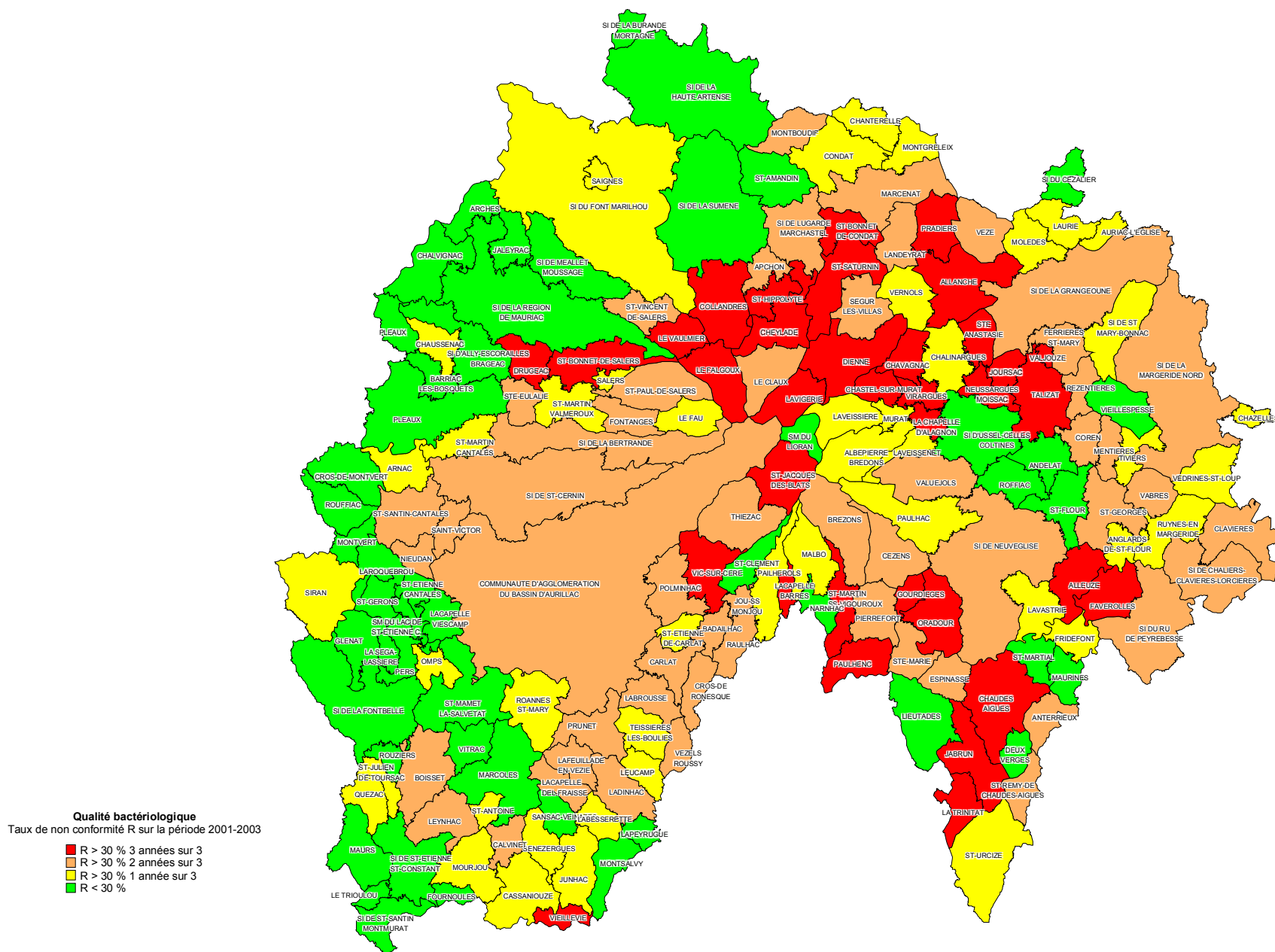
Bilan de la situation actuelle : synthèse quantitative



Source : CG 15 - AEAG - AELB - DDASS - DDAF \_ Janvier 2005

8 km





Précision : Pour les syndicats, le taux affiché n'est pas représentatif d'une situation moyenne sur l'ensemble de l'unité de gestion mais représentatif de la (ou des) commune(s) la (les) plus contaminée(s)

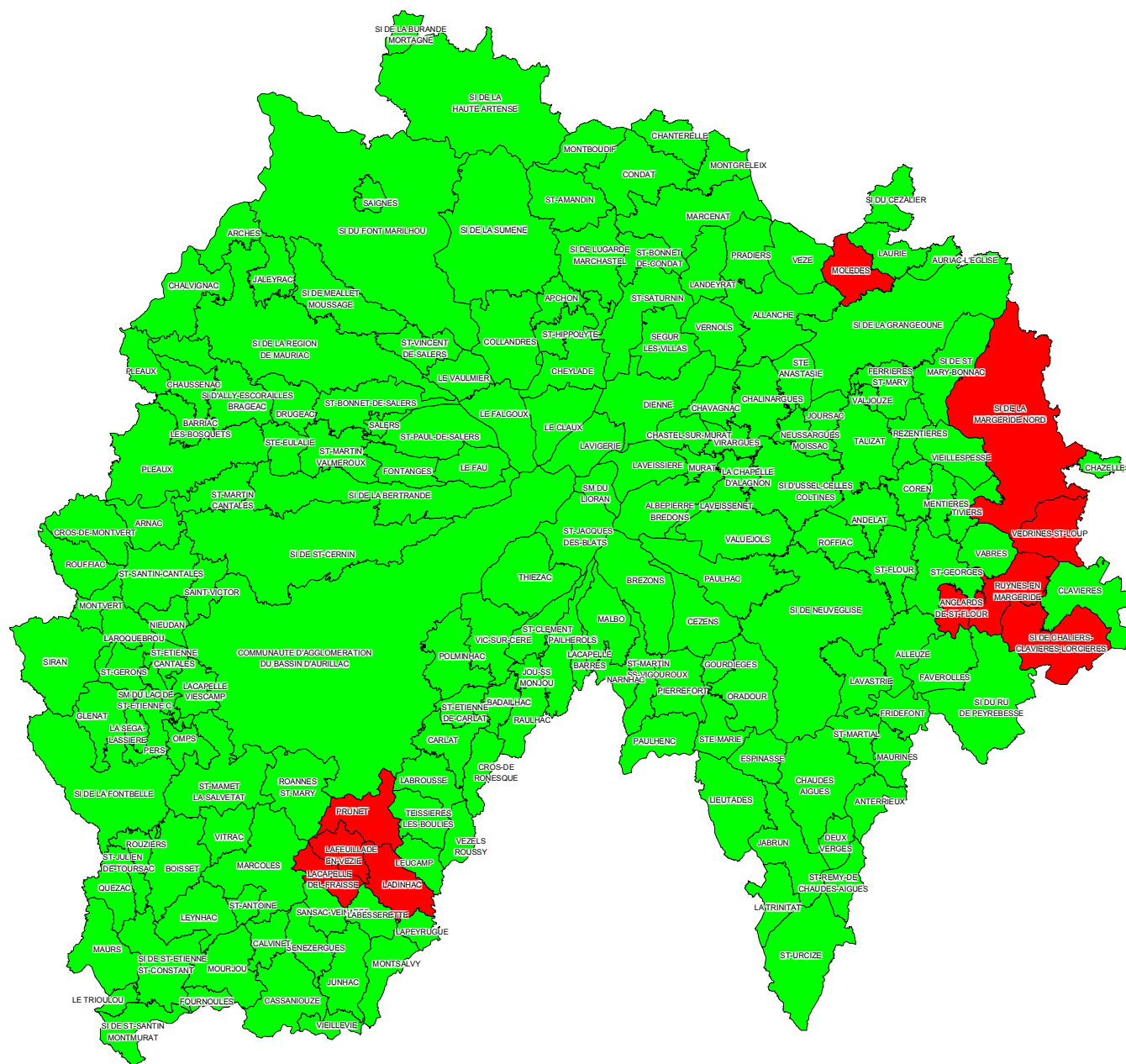
Source : CG 15 - AEAG - AELB - DDASS - DDAF \_ Janvier 2005



8 km

# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CANTAL - 2004

La qualité de l'eau : Arsenic



Concentration en arsenic

- c > 10 µg/l
- c < 10 µg/l

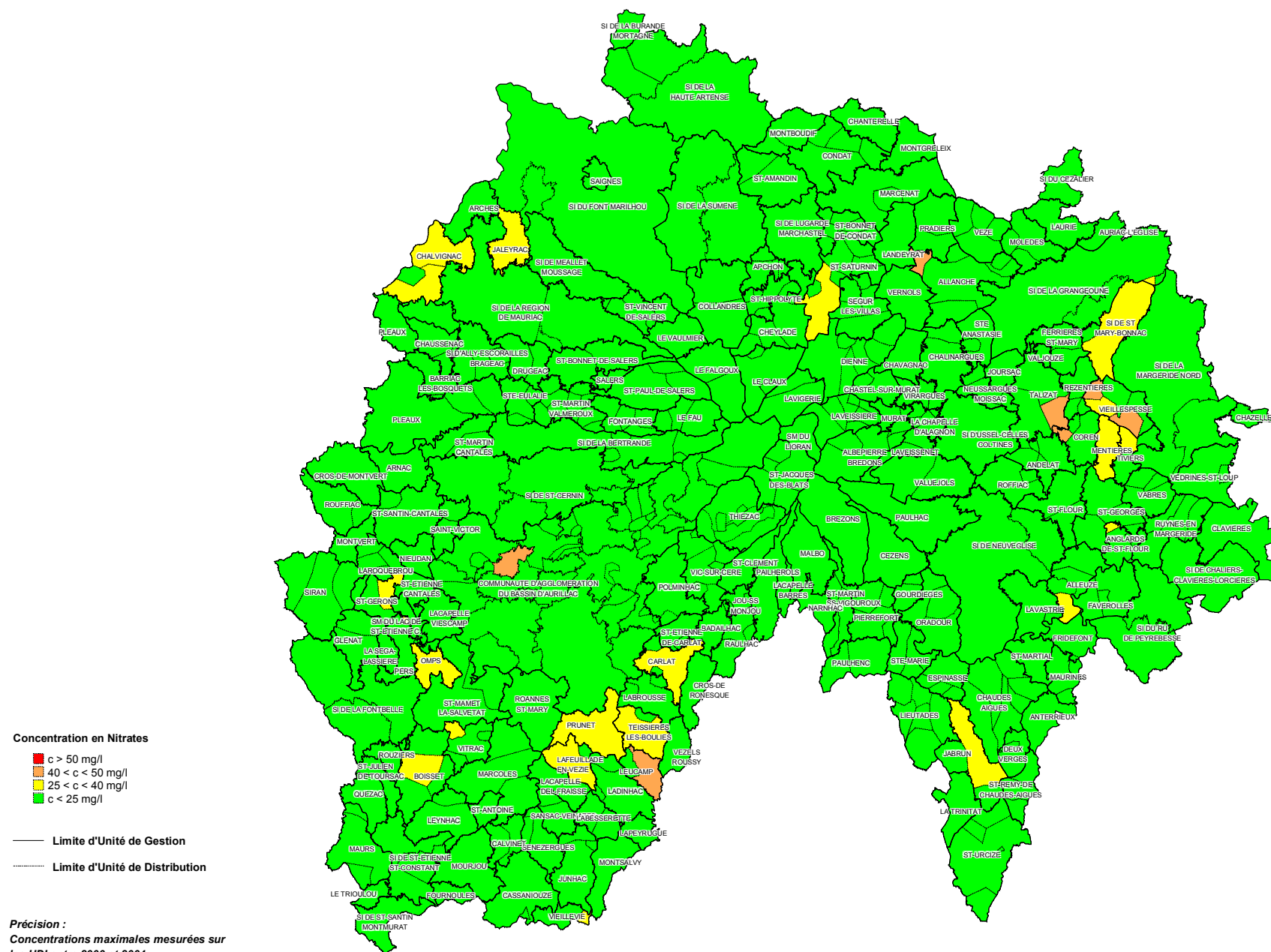
Source : CG 15 - AEAG - AELB - DDASS - DDAF \_ Janvier 2005

8 km



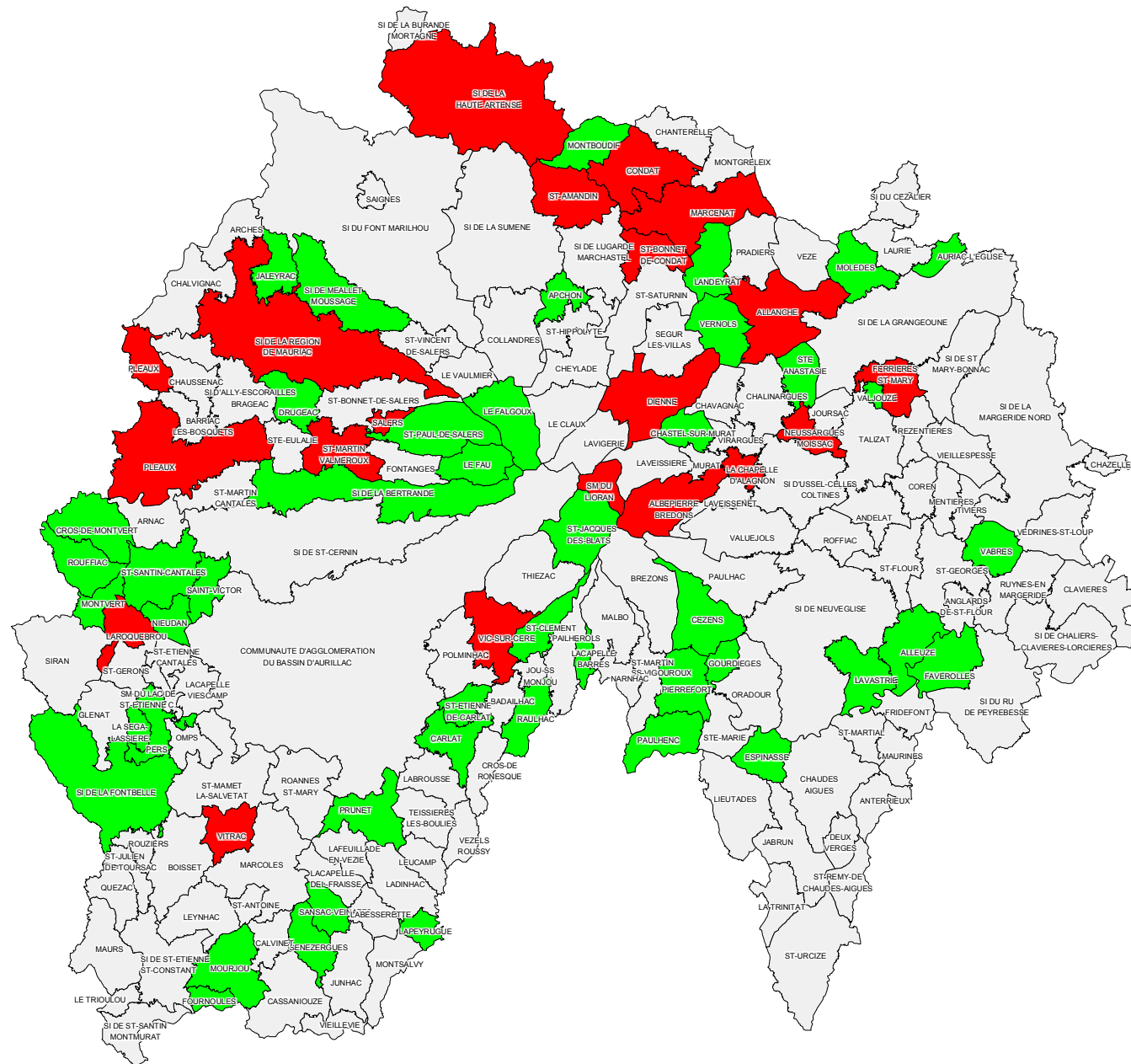
# SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU CANTAL - 2004

La qualité de l'eau : Nitrates - Bilan 2000-2004



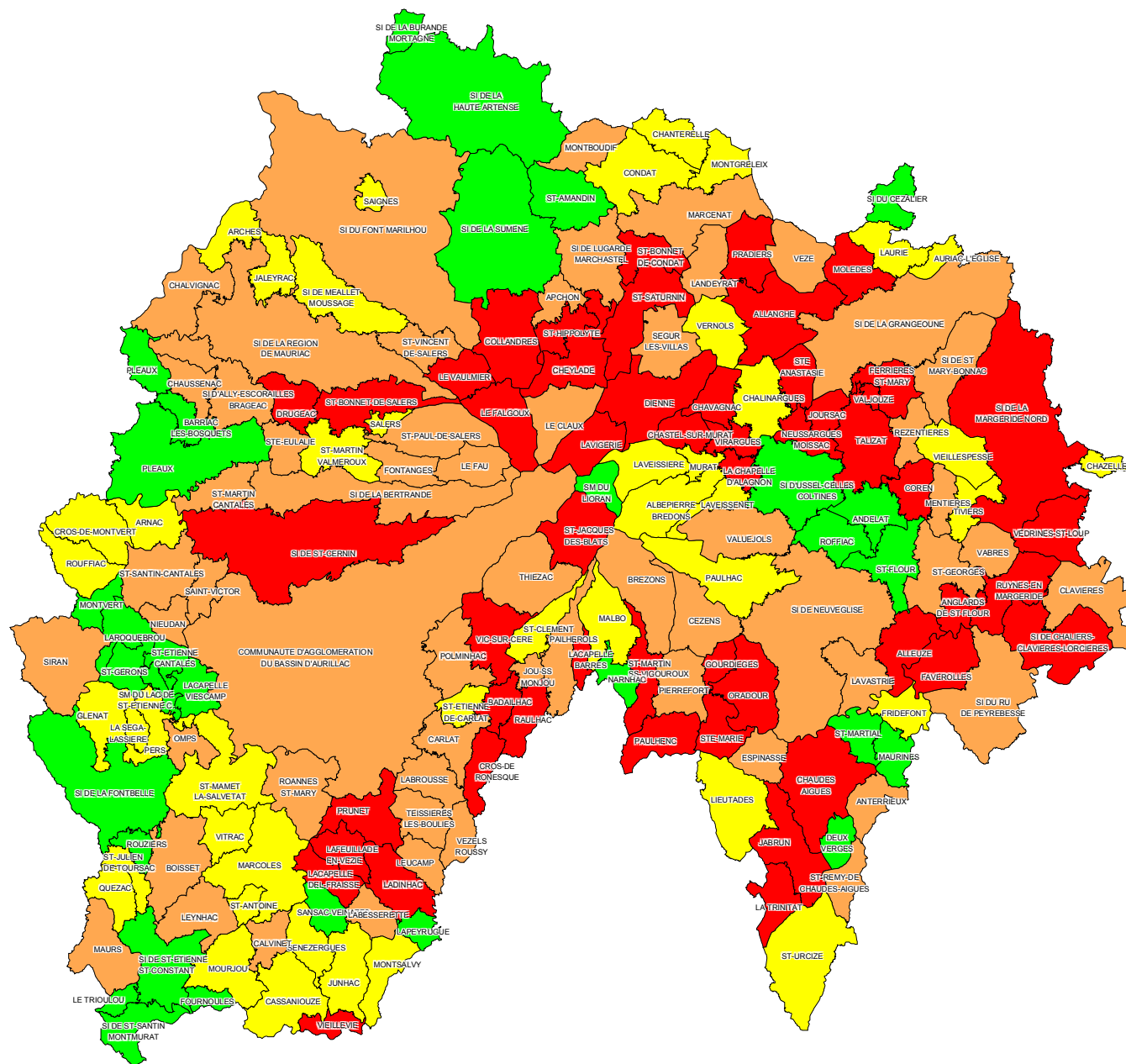
Source : CG 15 - AEAG - AELB - DDASS - DDAF \_ Janvier 2005

8 km



**UGE par Plomb**

- ☒ Branchements ou joints en plombs recensés  
☐ Absence d'information  
☒ Branchements ou joints non recensés



### f) Synthèse quantitative et qualitative

Le tableau ci-dessous présente la répartition des unités de gestion selon le degré de criticité exprimée en % du nombre total d'UGE et en % de la population totale du département.

| Criticité    | degré | Nombre d'UGE | Proportion  | Population des UGE | Proportion  |
|--------------|-------|--------------|-------------|--------------------|-------------|
| Très forte   | 1     | 52           | 28%         | 21 990             | 13%         |
| Forte        | 2     | 58           | 32%         | 95332              | 58%         |
| Moyenne      | 3     | 44           | 24%         | 18 328             | 11%         |
| Faible       | 4     | 30           | 16%         | 28 100             | 17%         |
| <b>Total</b> |       | <b>184</b>   | <b>100%</b> | <b>163 750</b>     | <b>100%</b> |

Tableau 3-1: La répartition des unités de gestion selon le degré de criticité

**Le bilan global quantitatif et qualitatif met en évidence que la situation est très critique (degré 1) sur cinquante unités de gestion qui représente 13 % de la population du Cantal.**

En élargissant l'analyse, on constate que **plus de la moitié des unités de gestion est confrontée à une situation critique très forte ou forte** (degrés 1 et 2). Ces unités de gestion **représentent plus des deux tiers de la population du Cantal**. Toutefois, la totalité de la population de ces unités de gestion concernées n'est pas confrontée à cette situation chronique. On peut estimer à un tiers de la population globale du département du Cantal concernée par cette situation critique.

Ce bilan permet de faire ressortir **8 secteurs prioritaires** qui regroupent des unités de gestion présentant des problématiques similaires :

1. **secteur de la Margeride** : les problématiques sont principalement liées à l'arsenic et au déficit de ressource,
2. **secteur de la Haute-Châtaigneraie** (Ladinhac, Lafeuillade-en-Vezie, Prunet...) : ce secteur est confronté aux problèmes qualitatifs dus à l'arsenic et aux nitrates,

3. **secteur de Neuvéglise-Chaude Aigues** : le bilan de la situation actuelle fait ressortir des problématiques qualitatives (bactériologie) ainsi qu'un déficit de ressource,
4. **secteur de Pierrefort** : ce secteur est confronté à une situation critique chronique à la fois en terme de qualité (non-conformité chronique en bactériologie) et de quantité (déficit de ressource),
5. **secteur du canton de Vic-sur-Cère** : il subsiste dans la plupart des unités de gestion du canton des problèmes de contaminations bactériologiques chroniques ou occasionnelles ainsi que des déficits ponctuels ou récurrents de ressource,
6. **secteur de Saint-Cernin** : ce secteur est confronté à une situation critique chronique à la fois en terme de qualité (non-conformité chronique en bactériologie) et de quantité (déficit de ressource),
7. **secteur de Mauriac - Salers** : il subsiste, dans la plupart des unités de gestion de ce secteur, des problèmes qualitatifs (contaminations bactériologiques chroniques centrées sur la région de Salers et dégradation par les nitrates sur la région de Mauriac) et des insuffisances quantitatives (déficit chronique sur la région de Mauriac et exceptionnel sur le reste du secteur),
8. **secteur d'Allanche – Saint Bonnet – Cheylade**: la problématique majeure sur ce secteur est la non-conformité bactériologique

## 4 Synthèse de la phase 1

---

Une analyse comparative par rapport à la situation 1995-1997 décrite dans le précédent schéma départemental conduit à un bilan contrasté. Des moyens humains ainsi qu'un ensemble de démarches et d'opérations ont été engagées pour évoluer vers une amélioration de la distribution. Cette volonté n'a pas permis de répondre aux objectifs du schéma directeur de 1997. Les principaux points noirs mis en avant en 1997 subsistent, en particulier la méconnaissance par les maîtres d'ouvrages de leur système d'alimentation en eau potable ainsi qu'une situation sanitaire encore très critique.

Plusieurs facteurs peuvent être pris en compte pour expliquer ce constat :

- la multitude des systèmes d'alimentation en eau potable, liée au contexte hydrogéologique peu favorable et à un habitat diffus et peu dense, gérée par des petites communes ne disposant pas de moyens techniques et humains suffisant pour assurer un suivi et un entretien du système ;
- la non-conformité bactériologique n'est pas perçue par un grand nombre de maîtres d'ouvrages comme un enjeu majeur pour l'avenir,
- le manque de moyens humains de la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau pour assurer les fonctions qui lui été affectées : améliorer la connaissance des systèmes AEP et aider les collectivités à gérer leur patrimoine ;
- la démarche Opération Eau Pure s'inscrit dans un contexte difficile : difficulté de fédérer plusieurs maîtres d'ouvrages autour d'une démarche commune et absence d'une dynamique coordonnée de l'ensemble des services publics d'aides aux collectivités.

Cette première phase a permis d'actualiser un état des lieux établi sur la base de réunions de travail avec les services de l'Etat et du Conseil Général ayant compétence dans le domaine de l'eau potable.

Le bilan global quantitatif et qualitatif met en évidence que **plus de la moitié des unités de gestion est confrontée à une situation critique très forte ou forte** (degrés 1 et 2). Ces unités de gestion représentent plus des deux tiers de la population du Cantal. Toutefois, la totalité de la population de ces unités de gestion concernées n'est pas confrontée à cette situation chronique. **On peut estimer à un tiers de la population globale du département du Cantal concernée par cette situation critique.**

Il permet de faire ressortir **8 secteurs prioritaires** qui regroupent des unités de gestion présentant des problématiques similaires :

1. secteur de la Margeride,
2. secteur de la Haute-Châtaigneraie,
3. secteur de Neuvéglise-Chaude Aigues ,
4. secteur de Pierrefort,
5. secteur du canton de Vic-sur-Cère,
6. secteur de Saint-Cernin,
7. secteur de Mauriac – Salers,
8. secteur d'Allanche – Saint Bonnet – Cheylade.

# ANNEXES

---

## Annexe 1 - Bibliographie

---

1. Charte Départementale de l'Environnement du Cantal,
2. Accord cadre pour la mise en place des périmètres de protection de captages d'eau potable, DDAF (décembre 2001)
3. Lettres d'information des contrats de rivière : Célé, Cère, Haute-Dordogne, MAGE (janvier-février 2004)
4. Schéma directeur de l'alimentation en eau potable – département du Cantal, réalisé par la CPIE en 1997,
5. Les opérations « eau pure » : Auze-Maronne, Châtaigneraie, Lander Planèze de Saint-Flour, MAGE (2001)
6. Rapports d'activité de la MAGE 2001 et 2002,
7. Rapport d'activité final de la Mission Amélioration Qualitative de l'Eau Potable, MAGE 10 décembre 1996,
8. Atlas cartographique 2003 du Cantal, élaboré conjointement par la DDAF et la DDE.
9. Etat des lieux du bassin Loire-Bretagne (mars 2003) agence de l'eau + DIREN
10. Etat des lieux du territoire de la Dordogne (janvier 2004) agence de l'eau, SCE + DIREN

## Annexe 2 - Glossaire

---

**Alimentation en Eau Potable - AEP** : ensemble des équipements, des services et des actions qui permettent, en partant d'une eau brute, de produire une eau conforme aux normes de potabilité en vigueur, distribuée ensuite aux consommateurs. On considère quatre étapes distinctes :

- prélèvements – captages,
- traitement de potabilisation,
- adduction : transport et stockage,
- distribution au consommateur.

**Agressivité** : caractéristique d'une eau acide et faiblement minéralisée, corrosive.

**Aquifère** : formation géologique contenant de façon temporaire ou permanente de l'eau mobilisable, constituée de roches perméables (formations poreuses ou fissurées) et capable de la restituer naturellement ou par exploitation (drainage, pompage...).

**Bassin hydrogéologique** : aire de collecte considérée à partir d'un exutoire ou d'un ensemble d'exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux qui s'écoulent en souterrain vers cette sortie.

**Bassin versant** : Surface d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac. Le bassin se définit comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire, limitée par le contour à l'intérieur duquel se rassemblent les eaux précipitées qui s'écoulent en surface et en souterrain vers cette sortie.

**Conductivité** : paramètre dont la valeur caractérise le degré de minéralisation de l'eau.

**Eaux superficielles** : toutes les eaux qui s'écoulent ou qui stagnent à la surface de l'écorce terrestre.

**Eaux souterraines** : toutes les eaux se trouvant sous la surface du sol en contact direct avec le sol ou le sous-sol et qui transitent plus ou moins rapidement dans les fissures et les pores en milieu saturé ou non.

**Interconnexion** : transfert d'eau d'une unité de production/consommation vers une autre unité de distribution.

**Minéralisation** : quantité d'éléments minéraux présents dans l'eau. Elle est fonction de la nature des roches et du temps de contact auprès de celles-ci.

**Nappe alluviale** : volume d'eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.

**Masse d'eau de surface** : entité correspondant à un tronçon de cours d'eau, un lac ou une zone côtière homogène du point de vue de ses caractéristiques physiques (influençant la vie aquatique) et des pollutions ou prélèvements qui l'affectent. C'est une unité d'évaluation homogène pour laquelle on peut définir un état des eaux unique et un objectif unique.

**Masse d'eau souterraine** : entité définie sur la base des caractéristiques physiques (géologique, hydrogéologique) et comportementales (hydrodynamiques) dominantes. Elle constitue l'unité de base à partir de laquelle est évalué l'état des ressources en eaux souterraines.

**Périmètre de protection** : limite de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable. Les activités y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau. On distingue réglementairement trois périmètres :

- le périmètre de protection immédiat, acquis par la collectivité, où toute activité est interdite,
- le périmètre de protection rapprochée, obligatoire, où des activités sont réglementées ou interdites,
- le périmètre de protection éloignée, facultatif, généralement à l'échelle du bassin versant où des activités peuvent être réglementées, voire interdites.

**Potentiel hydrogène - pH** : mesure qui traduit l'acidité, la neutralité ou la basicité de l'eau.

**Qualité bactériologique** : état de l'eau caractérisé par un niveau de présence de microorganismes pouvant induire un risque sanitaire plus ou moins grand.

**Unité de distribution** : entité « hydraulique » correspondant à un secteur de distribution hydrauliquement isolé des autres secteurs de distribution (unités) en fonctionnement normal. Pour chaque UDI, on peut donc établir une relation univoque entre la qualité de l'eau desservie et une ou plusieurs ressources.

**Unité de gestion** : entité « administrative » définie par l'association d'un maître d'ouvrage (une commune ou un groupement de commune) et d'un gestionnaire qui gère la production et la distribution de l'eau potable.

**Unité hydrographique de référence** : bassin versant correspondant à un territoire sur lequel la mise en place d'une gestion intégrée (SAGE) est ou serait pertinente.

**Unité de production** : unité de gestion particulière qui gère uniquement la production d'eau potable.

## **Annexe 3 – Synthèse des entretiens (Conseil Général, DDAF, DDASS, Agences de l'Eau , MAGE)**

---

| UGE<br>N° DDASS                              | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                           | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                 | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Albepierre-Bredons</u></b><br>160      | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                  | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                   | Quelques branchements en plomb ont été recensés (quantité indéterminée)<br>L'UGE compte 4 UDI                                                                                                                                                                |
| <b><u>Allanche</u></b><br>161                | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                  | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur 1 UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 41 mg/L en 2000                                          | Plusieurs branchements en plomb, en quantité indéterminée, ont été recensés<br>L'UGE compte 6 UDI                                                                                                                                                            |
| <b><u>Alleuze</u></b><br>8                   | Problème quantitatif                                                                                                                                                                                                                                               | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur 1 des 3 UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 25 et 26 mg/L en 2001 et 2003                                | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 3 UDI, 2 d'entre elles, dont la principale, n'ont pas de traitement                                                                                                                               |
| <b><u>Andelat</u></b><br>162                 | Pas de problème quantitatif connu<br>La commune s'est raccordée au forage de Coltines                                                                                                                                                                              | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                   | La commune est intégrée à l'Opération Eau Pure Lander Planèze de Saint-Flour<br>4 UDI constituant l'UGE sont équipées de dispositif de traitement                                                                                                            |
| <b><u>Anglards-de-Saint-Flour</u></b><br>163 | Déficit de ressource chronique<br>Les ressources de la commune proviennent de petits captages, d'un forage peu productif non raccordé au réseau et d'une interconnexion à Ruynes-en-Margeride qui connaît déjà des problèmes quantitatifs et qualitatifs (arsenic) | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Attention aux eaux polluées par l'arsenic provenant de Ruynes-en-Margeride<br>Sur une UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 25 mg/L en 2002 | L'UGE compte 3 UDI, aucune n'a de traitement                                                                                                                                                                                                                 |
| <b><u>Anterrieux</u></b><br>205              | Pas de problème quantitatif connu<br>La commune est alimentée par des captages localisés sur la commune des Deux-Verges et gérées par le syndicat de production de Caldaguès-Aubrac                                                                                | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Absence de traitement                                                                                                                                                         | L'état des infrastructures est probablement à l'origine des problèmes bactériologiques (car d'autres communes appartenant également au syndicat de production présente une qualité de l'eau conforme)<br>L'UGE compte une seule UDI et n'a pas de traitement |

| UGE<br>N° DDASS                           | QUANTITE                                                                                                                      | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Apchon</u></b><br>164               | Pas de problème quantitatif connu<br>Les sources sont localisées à proximité de la commune de Saint-Hyppolite                 | Problème bactériologique récurrent sur 2000, 2001 et 2002<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Mise en place d'un traitement UV sur l'UDI du bourg en 2003<br>Diagnostic captages : proposition de réhabilitation des captages principaux et d'abandon des captages secondaires | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Le réseau du bourg a été refait il y a 10 ans environ<br>Quelques fuites sur une conduite d'adduction ancienne (60 ans)<br>L'UGE compte 3 UDI, un traitement a été mis en place uniquement sur l'UDI principale |
| <b><u>Arches</u></b><br>165               | Déficit d'eau en août 2003<br>La ressource provient d'un achat d'eau à Mauriac et de quelques captages                        | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Les 2 UDI constituant l'UGE ont un traitement                                                                                                                                                                                                                 |
| <b><u>Arnac</u></b><br>166                | Prise d'eau en rivière + sources<br>Pas de problème quantitatif connu                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                   | L'unique UDI constituant l'UGE ne possède pas de traitement                                                                                                                                                                                                   |
| <b><u>Auriac-l'Eglise</u></b><br>167      | Pas de problème quantitatif connu                                                                                             | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                   | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 2 UDI                                                                                                                                                                                              |
| <b><u>Badailhac</u></b><br>168            | Déficit de ressource en été 2003 : la commune envisage de mobiliser une autre source (pas de solution de type interconnexion) | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                            | Gestion « minimale » du réseau<br>L'UGE compte 1 UDI sur laquelle il n'y a pas de traitement                                                                                                                                                                  |
| <b><u>Barriac-les-Bosquets</u></b><br>169 | Pas de problème quantitatif connu<br>Achat d'eau à Pleaux                                                                     | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Gestion de la SAUR<br>L'UGE compte 2 UDI toutes équipées d'un dispositif de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                             |
| <b><u>Boisset</u></b><br>171              | Déficit en août 2003                                                                                                          | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Aucune des UDI ne possède de traitement<br>Absence de protection des captages : projet de réhabilitation<br>Sur l'UDI principale, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 26 et 27 mg/L en 2003 et 2004                     | Problème d'entretien faute de personnel<br>Aucune des 4 UDI constituant l'UGE ne possède de traitement                                                                                                                                                        |

| UGE<br>N° DDASS                   | QUANTITE                                                                                              | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                            | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Brezons</u></b><br>173      | Pas de problème quantitatif connu                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                             | Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de traitement<br>3 réservoirs                                                                                                                                                                                                                      |
| <b><u>Calvinet</u></b><br>174     | Problème quantitatif pendant l'été 2003<br>Secteur Châtaigneraie : fortement déficitaire en ressource | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Absence de traitement<br>Mauvais entretien des périmètres de protection<br>Proximité de cultures                                                                   | L'UGE est constituée d'une UDI qui ne possède aucun traitement                                                                                                                                                                                                                            |
| <b><u>Carlat</u></b><br>5         | Déficit d'eau dû à la sécheresse de l'été 2003, solutionné par le captage d'une nouvelle source       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003) . Problème récurrent depuis 2000, malgré la présence d'une désinfection sur l'UDI du bourg<br>Sur l'UDI principale, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 25 et 26 mg/L en 2001 et 2002 | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Affermage de la SAUR<br>Seule 1 UDI sur les 3 constituant l'UGE n'a pas de dispositif de traitement                                                                                                                                         |
| <b><u>Cassaniouze</u></b><br>175  | En période estivale, les ressources sont renforcées par 2 puits dans la vallée de l'Auze              | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sources non traitées<br>Les 2 puits sont traités au chlore gazeux                                                                                                                                         | Réseau entretenu et peu fuyard<br>Le diagnostic réalisé en 1998 a conclu sur un état satisfaisant du réseau : rendement 75%<br>L'UGE compte 2 UDI dont la principale est équipée d'un dispositif de traitement                                                                            |
| <b><u>Cezens</u></b><br>176       | Problème quantitatif en août 2003<br>Deux captages sur un même site                                   | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                             | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Problèmes de réseaux dus au matériau PVC à l'origine de nombreuses fuites<br>Nombreux branchements sauvages<br>La commune fait appel à un prestataire de service (Réseau Assistance)<br>L'UGE compte une seule UDI et n'a pas de traitement |
| <b><u>Chalinargues</u></b><br>177 | Pas de problème quantitatif connu                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                              | L'UGE compte 2 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                        |

| UGE<br>N° DDASS                      | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                              | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                               | REMARQUES GENERALES                                                                                                                |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Chalvignac</u></b><br>178      | Pas de problème quantitatif connu<br>La commune a réalisé 4 forages de reconnaissance : 2 sont équipés mais non raccordés<br>Elle est actuellement en attente des résultats des essais de pompage sur 3 de ces forages prévus pour l'été 2004                                         | L'éventuelle mise en exploitation des forages permettrait la suppression des ressources les plus vulnérables ainsi que l'autonomie par rapport à Mauriac.<br>Sur 2 UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates entre 27 et 33 mg/L entre 2001 et 2004 | L'UGE compte 3 UDI, les 2 UDI principales ont un traitement                                                                        |
| <b><u>Chanterelle</u></b><br>22      | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                 | Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                    |
| <b><u>Chastel-sur-Murat</u></b><br>7 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                     | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                          | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 2 UDI                                                                   |
| <b><u>Chaudes-Aigues</u></b><br>24   | Le déficit d'eau ne concerne qu'une UDI (à l'ouest de la commune), le réseau du bourg (à l'est) étant excédentaire<br>L'étude diagnostic effectué sur la commune propose deux solutions :<br>l'interconnexion entre les 2 UDI et l'exploitation d'un nouveau captage de bonne qualité | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                | Bon entretien des captages et des réservoirs<br>L'UGE compte 6 UDI, seule celle du bourg possède un traitement de reminéralisation |
| <b><u>Chausсенac</u></b><br>25       | Problème quantitatif pendant l'été 2003.<br>Un nouveau dégagement de source réalisé en 2003 devrait résoudre le problème si le débit s'avère suffisant                                                                                                                                | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                 | L'UGE compte 2 UDI dont la principale n'a pas de traitement                                                                        |
| <b><u>Chavagnac</u></b><br>26        | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                 | L'UGE compte 1 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                      |
| <b><u>Chazelles</u></b><br>27        | Déficit d'eau en 2003                                                                                                                                                                                                                                                                 | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                 | L'UGE compte 1 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                      |
| <b><u>Cheylade</u></b><br>28         | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                | L'UGE compte 7 UDI                                                                                                                 |

| UGE<br>N° DDASS                                                     | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Clavières</u></b><br>227                                      | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Aucune des 2 UDI de l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                 |
| <b><u>Collandres</u></b><br>29                                      | Pas de problème quantitatif connu<br>3 sites de captages                                                                                                                                                                                                                                                  | Problème bactériologique récurrent<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Mise en place de traitement UV sur 2 UDI critiques en 2003                                                                                                                                                                                                                                                                      | Réseau de faible linéaire<br>L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                  |
| <b><u>Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac</u></b><br>19 | L'UDI principale (Aurillac et Arpajon) est alimentée par les puits et sources de Velzic et les puits d'Arpajon. Certaines communes ont connu des difficultés d'approvisionnement en août 2003<br>Un 2 <sup>ème</sup> forage existe sans être exploité car les démarches foncières n'ont pas encore abouti | La partie nord de l'UGE connaît quelques problèmes bactériologiques et en particulier les communes de Marmanhac et Laroquevieille (qui ont récemment intégré la communauté d'agglomération) sont des points noirs récurrents<br>Sur une UDI de Teissières de Cornet, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 43 mg/L en 2000<br>Taux de non conformité bactériologique R> 30 % en 2002 et 2003 sur les communes de Marmanhac et Laroquevieille | 30 branchements en plomb ont été recensés sur la commune de Mandailles-Saint-Julien<br>L'UGE compte 48 unités de distribution, 19 d'entre elles ne possèdent aucun dispositif de traitement |
| <b><u>Condat</u></b><br>30                                          | Pas de problème quantitatif<br>La difficulté notée en 2003 était liée à un problème ponctuel de fuite                                                                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Une quarantaine de branchements en plomb a été recensée<br>Aucune des 3 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                             |
| <b><u>Coren</u></b><br>31                                           | Déficit de la ressource en été 2003 et récurrent<br>La commune a trouvé de l'eau mais à 20 m de l'autoroute, ce qui pose des problèmes pour la mise en place des périmètres de protection                                                                                                                 | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur 1 des 3 UDI, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 47 mg/L en 2003                                                                                                                                                                                                                                       | La commune est intégrée à l'Opération Eau Pure Lander Planèze de Saint-Flour<br>Diagnostic réalisé en 1998<br>L'UGE compte 3 UDI, l'UDI principale n'a pas de traitement                    |
| <b><u>Cros-de-Montvert</u></b><br>32                                | Déficit d'eau en août 2003                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'unique UDI constituant l'UGE n'a pas de traitement                                                                                          |
| <b><u>Cros-de-Ronesque</u></b><br>20                                | La ressource de Badailhac alimente aussi la commune de Cros-de-Ronesque<br>Déficit de ressource en été 2003 : la commune envisage de mobiliser une autre source (pas de solution de type interconnexion)                                                                                                  | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Gestion « minimale » du réseau<br>L'UGE compte 1 UDI sur laquelle il n'y a pas de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                     |

| UGE<br>N° DDASS                          | QUANTITE                                                                                                                                                                              | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Deux-Verges</u></b><br>33          | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                     | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | L'UGE compte une seule UDI et n'a pas de traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b><u>Dienne</u></b><br>34               | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                     | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Une quinzaine de branchements en plomb a été recensée<br>L'UGE compte 6 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b><u>Drugeac</u></b><br>159             | Problème quantitatif en août 2003<br>Pas de ressource propre, alimentation par les captages de Saint-Bonnet-de-Salers<br>Interconnexion à Saint-Martin-Valmeroux faite provisoirement | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Décision du 3 mai 2004, par le sous-préfet, la DDASS et la DDAF : mesure d'urgence de mise en place d'un poste de chloration, de plus les communes de Drugeac et de Saint-Bonnet-de-Salers se sont engagées à constituer un syndicat avec mise en place d'un agent technique | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Rendement de 55% (selon le diagnostic de 1998)<br>Diagnostic du réseau en cours<br>Recensement et expertise de l'hydrogéologue sur les captages<br>Au vue de la piètre qualité de l'eau, la DDASS a émis un avis défavorable pour un projet d'urbanisme sur Drugeac<br>L'UGE compte 3 UDI, l'UDI secondaire desservie par l'achat d'eau à Sainte-Eulalie est équipée d'un traitement<br>9 réservoirs |
| <b><u>Espinasse</u></b><br>35            | Problème quantitatif en août 2003                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Etude préalable pour la régularisation des périmètres de protection des captages                                                                                                                                                                                                                                   | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 4 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b><u>Faverolles</u></b><br>38           | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                     | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Le forage connaît également des problèmes de qualité chimique : présence de fer et de manganèse                                                                                                                                                                              | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Diagnostic en cours<br>Les diagnostics en parallèles de Faverolles et du syndicat du Rû de Peyrebesse (prévus en 2005) sont les étapes préliminaires à un éventuel regroupement préconisé par la DDAF<br>Aucune des 4 UDI de l'UGE n'a de traitement<br>7 réservoirs                                                                                                                                 |
| <b><u>Ferrières-Saint-Mary</u></b><br>39 | Déficit de ressource chronique                                                                                                                                                        | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2 branchements en plomb ont été recensés<br>L'UGE compte 2 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

| UGE<br>N° DDASS         | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                        | QUALITE                                                                                                                                                                                                                  | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fontanges</b><br>40  | Déficit d'eau en août 2003<br>Petites sources aux potentialités limitées                                                                                                                                                                        | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                   | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure Auze-Maronne<br>Problème de gestion<br>L'UGE compte 5 UDI, une seule (secondaire) est équipée d'un dispositif de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE |
| <b>Fournoulès</b><br>41 | Ressource = 1 source<br>Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                       | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                    | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UDI constituant l'UGE ne possède pas de dispositif de traitement                                                                                                         |
| <b>Fridefont</b><br>42  | Pas de problème quantitatif connu<br>La commune est adhérente au syndicat de production : communauté de communes Caldaguès-Aubrac                                                                                                               | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                    | Aucune des 2 UDI de l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                                              |
| <b>Glénat</b><br>44     | 5 sources<br>Problème de quantité en août 2003<br>Le déficit d'eau a été comblé par des rotations de camions citerne et la remise en service de sources abandonnées : production de 40 m <sup>3</sup> /j pour un besoin de 46 m <sup>3</sup> /j | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                    | L'UGE compte 2 UDI, seule l'UDI secondaire est équipée d'un dispositif de traitement                                                                                                                                     |
| <b>Gourdièges</b><br>45 | Problème de quantité récurrent<br>Le contexte hydrogéologique est peu favorable : captages à faible productivité                                                                                                                                | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                             | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                                                                       |
| <b>Jabrun</b><br>46     | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                               | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur une UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 27 et 31 mg/L respectivement en 2003 et 2000 | L'UGE compte 6 UDI, aucune n'a de traitement                                                                                                                                                                             |

| UGE<br>N° DDASS                           | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                           | QUALITE                                                                                                                                                                                                                             | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Jaleyrac</u></b><br>47              | Problème quantitatif en août 2003 : pour combler le déficit, la commune a prélevé sur un captage localisé dans un tunnel ferroviaire, pour lequel l'hydrogéologue a émis un avis défavorable<br>La commune a sollicité un sourcier pour réaliser un nouveau forage | Pas de problème bactériologique connu<br>Périmètres de protection non conformes<br>Sur l'UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates entre 27 et 35 mg/L entre 2001 et 2004                                         | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'unique UDI constituant l'UGE a un traitement                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b><u>Joursac</u></b><br>49               | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                  | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                               | L'UGE compte 1 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b><u>Jou-sous-monjou</u></b><br>48       | Pas d'information                                                                                                                                                                                                                                                  | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                              | L'UGE compte 3 unités de distribution, aucune d'entre elles n'a de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                                                              |
| <b><u>Junhac</u></b><br>50                | Pas de problème quantitatif connu<br>La commune est excédentaire car elle fournit de l'eau à d'autres communes                                                                                                                                                     | Pas de problème bactériologique connu, excepté sur une UDI secondaire : R>60%<br>Captages refaits<br>Sur une UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 28 et 31 mg/L respectivement en 2002 et 2004 | Réseau fait à neuf<br>L'UGE compte 5 UDI dont 2 (non principales) sont équipées de dispositifs de traitement                                                                                                                                                                                                                          |
| <b><u>La Chapelle-d'Alagnon</u></b><br>23 | Déficit de la ressource en août 2003<br>Projet de raccordement du réseau au syndicat des eaux d'Ussel, pour combler le déficit                                                                                                                                     | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur 2 réseaux, la commune connaît des problèmes de pollution liée à l'épandage sur sol enneigé gelé | Certains joints de raccordements des conduites en fonte grise sont en plomb<br>L'UGE compte 4 unités de distribution                                                                                                                                                                                                                  |
| <b><u>La Ségalassière</u></b><br>103      | Déficit d'eau en août 2003<br>Ressource : puits<br>Plus de la moitié de la production est vendue à Pers                                                                                                                                                            | Pas de problème bactériologique connu<br>Le puits a été expertisé par l'hydrogéologue et fait l'objet d'une mise en conformité<br>Traitement UV et neutralisation du pH                                                             | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>Réseau géré par le service technique du SI de la Fontbelle qui assure la maintenance des stations de pompage et de traitement<br>Système de télésurveillance<br>L'unique UDI constituant l'UGE a un traitement |

| UGE<br>N° DDASS                           | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                  | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                        | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>La Trinitat</u></b><br>112          | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                         | L'unique UDI constituant l'UGE n'a pas de traitement                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b><u>Labesserette</u></b><br>52          | Problème quantitatif pendant l'été 2003 : adduction d'eau de Montsalvy et Lacapelle-del-Fraisse par deux interconnexions aériennes (déficit de 65 m <sup>3</sup> /j)<br>La commune souhaite capter une nouvelle ressource | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                          | Gestion de la SAUR<br>L'UGE compte 2 UDI sur lesquelles il n'y a aucun dispositif de traitement                                                                                                                                                                                                        |
| <b><u>Labrousse</u></b><br>53             | Déficit en août 2003<br>Ressource : plusieurs petits captages                                                                                                                                                             | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                         | Les communes de Labrousse, Prunet, Leucamp, Vezels-Roussy et Teissières-les-Bouliès ont envisagé en 2002, de se regrouper sous une structure intercommunale : « La Haute Châtaigneraie » qui serait porteuse d'un projet de diagnostic<br>L'UGE compte 3 UDI sur lesquelles il n'y a pas de traitement |
| <b><u>Lacapelle-Barres</u></b><br>54      | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                         | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                   | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                                                                     |
| <b><u>Lacapelle-del-Fraisse</u></b><br>55 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Pas de traitement<br>Problème de l'Arsenic<br>Sur un captage d'une des UDI, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 26 mg/L en 2003 | L'UGE compte 2 UDI sur lesquelles il n'y a aucun dispositif de traitement                                                                                                                                                                                                                              |
| <b><u>Lacapelle-Viescamp</u></b><br>56    | Pas de problème quantitatif connu. Réseau alimenté par le SM de Saint Etienne Cantalès                                                                                                                                    | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                          | L'UGE compte une seule UDI pour laquelle un traitement a été mis en place                                                                                                                                                                                                                              |
| <b><u>Ladinhac</u></b><br>57              | Pas de problème quantitatif connu<br>Petite interconnexion existante avec Prunet                                                                                                                                          | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Traitement UV mis en place sur la ressource la plus affectée<br>Pas de traitement sur les autres UDI<br>Problème de l'Arsenic                        | L'UGE compte 4 UDI dont la principale est équipée d'un dispositif de traitement                                                                                                                                                                                                                        |

| UGE<br>N° DDASS                               | QUANTITE                                                                                                                                | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Lafeuillade-en-<br/>Vezie</u></b><br>15 | 3 sites de sources souterraines : 2 nécessitent un pompage, le dernier dessert gravitairement la commune<br>Pas de problème quantitatif | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Une seule UDI possède un traitement UV<br>Problème de l'Arsenic, coefficient de 2 à 1 entre la ressource et le réseau de distribution<br>Sur 2 UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 25 et 26 mg/L en 2000 et 2004 | L'UGE compte 3 UDI dont une est équipée d'un dispositif de traitement                                                                                                                                                                                                        |
| <b><u>Landeyrat</u></b><br>58                 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 1 UDI                                                                                                                                                                                                             |
| <b><u>Lapeyruque</u></b><br>211               | Pas de problème quantitatif<br>Le déficit survenu en été 2003 est dû à une surconsommation d'un abonné non-déclaré                      | Pas de problème bactériologique connu<br>Traitement UV existant                                                                                                                                                                                                                                                                       | Réseau récent (< 10 ans)<br>L'unique UDI constituant l'UGE est équipé d'un dispositif de traitement                                                                                                                                                                          |
| <b><u>Laroquebrou</u></b><br>14               | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                       | Pas de problème bactériologique connu<br>Sur une des UDI, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 26 mg/L en 2002                                                                                                                                                                                                    | Plusieurs branchements en plomb, en quantité indéterminée, ont été recensés<br>L'UGE compte 5 UDI dont les 2 principales ont un traitement                                                                                                                                   |
| <b><u>Laurie</u></b><br>60                    | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                 | L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                                                                |
| <b><u>Lavastrie</u></b><br>61                 | Déficit de la ressource en août 2003                                                                                                    | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                 | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>La commune a entrepris un programme de recherche de fuites<br>La commune a demandé à intégrer le SI de Neuveglise qui, au préalable, leur a imposé d'améliorer l'état du réseau<br>Un traitement existe sur les 2 UDI de l'UGE |
| <b><u>Laveissenet</u></b><br>62               | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                 | L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                                                                |

| UGE<br>N° DDASS           | QUANTITE                                                                                  | QUALITE                                                                                                                                                                                  | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Laveissière</u><br>63  | Pas de problème quantitatif connu                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                    | L'UGE compte 11 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <u>La Vigerie</u><br>64   | Pas de problème quantitatif connu                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                    | L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <u>Le Claux</u><br>6      | Déficit de ressource en août 2003 localisé sur un hameau                                  | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                   | L'UGE compte 4 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <u>Le Falgoux</u><br>36   | Déficit d'eau en août 2003                                                                | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Absence de traitement                                    | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Réseau ancien<br>L'UGE compte 3 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <u>Le Fau</u><br>37       | Petite commune ayant plusieurs UDI, ne présentant globalement pas de problème de quantité | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Projet de régularisation des périmètres de protection : expertise de l'hydrogéologue programmée | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Dysfonctionnement au niveau du réservoir d'un hameau : le village du Puech (12 habitations) dont la capacité apparaît insuffisante (8 m <sup>3</sup> ) : Le trop plein déborde la nuit alors que la réserve est insuffisante le jour<br>Projet d'amélioration :<br>– augmentation de la capacité à 30 m3<br>– mise en place de compteurs chez les usagers<br>– mise en place d'une désinfection UV<br>Le rôle d'agent technique est tenu par le maire<br>Aucune des 4 UDI constituant l'UGE n'a de traitement |
| <u>Le Trioulou</u><br>2   | Puits de faible profondeur dans la nappe alluviale<br>Pas de problème quantitatif connu   | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                    | L'UGE compte une seule UDI laquelle possède un traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <u>Le Vaulmier</u><br>146 | Pas de problème quantitatif connu                                                         | Problème bactériologique récurrent<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Traitement inexistant                                    | L'UGE est constitué d'une seule UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| UGE<br>N° DDASS               | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                |
|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Leucamp</u></b><br>65   | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur une des UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 26 à 48 mg/L entre 2000 et 2004                                                                                                                            | Gestion de la SAUR<br>Les 2 UDI constituant l'UGE ont un dispositif de traitement<br>1 réservoir                                                   |
| <b><u>Leynhac</u></b><br>66   | Pas de déficit connu<br>La commune évoque un achat d'eau à Saint-Antoine                                                                                                                                                                                                                                                                                | Problème bactériologique récurrent sur 2000, 2001 et 2002<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Les captages sont mal placés et devraient être supprimés<br>Sur un des captages d'une des UDI, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 26 mg/L en 2003 | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>2 des 3 UDI constituant l'UGE sont équipées d'un dispositif de traitement |
| <b><u>Lieutades</u></b><br>67 | Déficit quantitatif en 2003                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                          | L'UGE compte 5 UDI, aucune n'a de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                            |
| <b><u>Malbo</u></b><br>13     | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                          | Aucune des 3 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                                               |
| <b><u>Marcenat</u></b><br>69  | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                         | 128 branchements en plomb ont été recensés<br>Aucune des 3 UDI constituant l'UGE n'a de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE      |
| <b><u>Marcolès</u></b><br>70  | Déficit d'eau en août 2003 liée à la mise en service d'une piscine<br>La commune a engagé une démarche de recherche d'eau souterraine avec un sourcier : la réalisation d'un forage (50 m <sup>3</sup> /j) a permis de combler le problème quantitatif<br>Une interconnexion à Lacapelle-del-Fraisse à également servi à combler le déficit en été 2003 | Pas de problème bactériologique connu<br>Procédure Périmètre de protection engagée sur le secteur de la Châtaigneraie<br>Les captages ont été refaits                                                                                                                                                                          | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>Aucune des 3 UDI constituant l'UGE ne possède de traitement               |
| <b><u>Maurines</u></b><br>72  | Pas de problème quantitatif connu<br>La commune est adhérente au syndicat de production : communauté de communes Caldauguès-Aubrac                                                                                                                                                                                                                      | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Aucune des 3 UDI de l'UGE n'a de traitement                                                                                                        |

| UGE<br>N° DDASS                 | QUANTITE                                                                                                                                                                                                            | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Maurs</u></b><br>12       | La ressource provient de puits dans la vallée de la Rance<br>Déficit chronique depuis 2003.                                                                                                                         | Pas de problème bactériologique connu<br>Station de neutralisation et traitement au dioxyde de chlore                                                                                                                                                                                                                                       | Diagnostic réalisé<br>Un fontainier est affecté à l'AEP et assure la gestion de la station<br>Le réseau est équipé de compteurs généraux<br>L'UGE compte 2 UDI qui disposent chacune d'un traitement |
| <b><u>Mentières</u></b><br>73   | Programme de recherche en eau en cours avec la commune de Tiviers                                                                                                                                                   | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Le contrôle sanitaire a mesuré, sur l'UDI, des teneurs en nitrates de 25 et 26 mg/L respectivement en 2003 et 2000                                                                                                                                | La commune est intégrée à l'Opération Eau Pure Lander Planèze de Saint-Flour<br>L'UGE compte une seule UDI et n'a pas de traitement                                                                  |
| <b><u>Molèdes</u></b><br>74     | Déficit de la ressource en 2003                                                                                                                                                                                     | Problème de l'Arsenic<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                              | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 3 UDI                                                                                                                                     |
| <b><u>Montboudif</u></b><br>75  | Déficit de ressource en août 2003                                                                                                                                                                                   | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 2 UDI lesquelles n'ont pas de traitement                                                                                                  |
| <b><u>Montgreleix</u></b><br>76 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                   | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                       | L'unique UDI de l'UGE n'a pas de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                               |
| <b><u>Montsalvy</u></b><br>4    | La ressource provient de captages superficiels sur 3 sites et d'une prise d'eau sur un petit bassin versant<br>Déficit d'eau en 2003 : achat d'eau à Junhac, détournement d'un ruisseau et pompage dans une retenue | Station de traitement : filtration pour la prise d'eau<br>En 1997, l'expertise de l'hydrogéologue a conclu sur <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'absence de périmètres rapprochés</li> <li>– les captages trop superficiels et en mauvais état</li> <li>– la vulnérabilité du bassin versant (zone d'épandage en amont)</li> </ul> | Gestion de la SAUR<br>L'unique UDI constituant l'UGE est équipé d'un dispositif de traitement                                                                                                        |
| <b><u>Montvert</u></b><br>77    | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                   | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'unique UDI constituant l'UGE n'a pas de traitement                                                                                                   |

| UGE<br>N° DDASS                         | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | QUALITE                                                                                                                                                                                                | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                     |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Mourjou</u></b><br>11             | Pas de problème quantitatif connu<br>Prise d'eau en rivière sur la Ressègue<br>Vente au SI de Saint-Etienne-de-Maurs, Saint-Constant                                                                                                                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Station de traitement datant de 1994 : bioxyde de chlore, reminéralisation, décantation, filtration sur sable | L'UGE est constitué d'une seule UDI équipée d'un dispositif de traitement                                                                               |
| <b><u>Murat</u></b><br>78               | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                  | L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                           |
| <b><u>Narnhac</u></b><br>79             | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                  | L'UGE compte une seule UDI qui possède un traitement<br>4 réservoirs                                                                                    |
| <b><u>Neussarques-Moissac</u></b><br>80 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                           | 20 à 30% des branchements sont en plomb<br>L'UGE compte 5 UDI                                                                                           |
| <b><u>Nieudan</u></b><br>81             | Problème quantitatif en août 2003                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                 | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'unique UDI constituant l'UGE n'a pas de traitement                                                      |
| <b><u>Omps</u></b><br>82                | Déficit en août 2003<br>La commune a effectué des recherches d'eau en milieu granitique pour abandonner des sources mal protégées : recherches infructueuses<br>Sur 5 forages de reconnaissance, un seul produit de l'eau : 4 m <sup>3</sup> /h (2 m <sup>3</sup> /h cet été)<br>Solution actuelle : achat d'eau à Saint-Mamet-la-Salvetat | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur une des UDI, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 25 mg/L en 2003                     | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>L'UGE compte 2 unités de distributions, l'UDI principale n'a pas de traitement |
| <b><u>Oradour</u></b><br>83             | Problème de quantité récurrent<br>Le contexte hydrogéologique est peu favorable : captages à faible productivité                                                                                                                                                                                                                           | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                 | L'UGE compte 5 UDI parmi lesquelles une seule est équipée d'un dispositif de traitement                                                                 |
| <b><u>Pailherols</u></b><br>84          | Problème de quantité en août 2003 ayant eu des répercussions sur le tourisme<br>Une nouvelle ressource a été identifiée sur la commune                                                                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                  | Un diagnostic a été réalisé en 1998<br>L'UGE compte 2 unités de distribution sur lesquelles il n'y a pas de traitement<br>2 réservoirs                  |

| UGE<br>N° DDASS                | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | QUALITE                                                                                                                                                                                | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Paulhac</u></b><br>85    | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                  | L'UGE compte une seule UDI et n'a pas de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b><u>Paulhenc</u></b><br>86   | Problème de quantité récurrent<br>Le contexte hydrogéologique est peu favorable : captages à faible productivité                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                           | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'unique UDI constituant l'UGE n'a pas de traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b><u>Pers</u></b><br>87       | Pas de problème quantitatif connu<br>Commune tributaire des communes de La Ségalassière et de St-Mamet-la-Salvetat qui ont eu des soucis quantitatifs durant l'été 2003                                                                                                                                                                                                                                               | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                  | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>Les 3 UDI constituant l'UGE ont un traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b><u>Pierrefort</u></b><br>88 | Problème de quantité récurrent<br>Le contexte hydrogéologique est peu favorable : nombre important de captages à faible productivité<br>La commune a engagé une démarche de prospection sur la commune de Gourdièges pour solutionner ses problèmes quantitatifs.<br>Trois forages ont été réalisés en 2004 dont un mis en exploitation durant l'été 2004. Un 4 <sup>ème</sup> forage est programmé pour la fin 2004. | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Mise en place récente d'un traitement UV               | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Proposition par la DDASS d'une démarche Opération Eau Pure qui a été refusée car le Canton n'a pas compétence en eau potable et ne peut donc à ce titre être porteur du projet<br>Pas de démarche globale lancée à l'échelle du canton alors que l'ensemble des communes est confronté à des problèmes quantitatifs et qualitatifs similaires<br>Sur les 4 UDI constituant l'UGE, une seule dispose d'un traitement<br>6 réservoirs |
| <b><u>Pleaux</u></b><br>212    | Pas de problème quantitatif<br>Prise d'eau sur la Maronne (depuis 1985) + sources de Maissac<br>Des conflits d'usages avec les agriculteurs font que le Maître d'Ouvrage souhaite augmenter des prélèvements sur la Maronne afin de supprimer l'exploitation des sources                                                                                                                                              | Pas de problème bactériologique connu<br>Station de traitement pour la prise d'eau : décantation, filtration, chloration (chlore gazeux)<br>Procédure périmètre de protection en cours | 5 branchements en plomb ont été recensés<br>Gestion de la SAUR<br>Interconnexion existante avec Mauriac<br>L'UGE compte 4 UDI pour lesquelles il existe un traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| UGE<br>N° DDASS                | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Polminhac</u></b><br>228 | Déficit d'eau constaté en août 2003 concernant des hameaux<br>L'UDI du bourg n'est pas déficitaire                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Délégation de service public : SAUR<br>Pas d'entretien des captages et des périmètres de protection<br>Sur les 7 UDI constituant l'UGE, 2 ont un traitement                                                                                                                                        |
| <b><u>Pradiers</u></b><br>90   | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | L'UGE compte 3 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b><u>Prunet</u></b><br>91     | Déficit en août 2003<br>Suivi sur 1 an des débits des sources                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Traitement existant (depuis 1998)<br>Problème d'arsenic (sur la ressource la plus productive) pouvant être solutionné soit par traitement soit par interconnexion avec Arpajon sur Cère (CABA) si accord des parties<br>Procédure périmètre de protection amorcée et stoppée : demande de complément sur l'étude préalable concernant l'arsenic.<br>Sur 2 des 5 captages de l'unique UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates allant de 25 à 39 mg/L pour l'un et de 44 à 53 mg/L pour l'autre entre 2001 et 2003 | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Travaux d'amélioration du réseau réalisés :<br>– réhabilitation d'ouvrages : étanchéification<br>– traitement pH par équilibre calco-carbonique<br>– traitement bactériologique<br>L'UGE compte 1 UDI qui a un traitement                            |
| <b><u>Quezac</u></b><br>92     | Pas de problème quantitatif<br>Prise d'eau sur le Veyre<br>Commune excédentaire (jusqu'à quelques années, Quézac vendait de l'eau aux communes voisines)                                                                                                                                                                                                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Station de traitement pour la prise d'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Interconnexion existante mais non utilisée avec la commune de Maurs<br>L'UDI constituant l'UGE possède un dispositif de traitement                                                                                                                                                                 |
| <b><u>Raulhac</u></b><br>93    | Problème de quantité récurrent depuis quelques années : programme de réhabilitation de captages, réalisé en automne 2002 pour augmenter les capacités de prélèvements<br>Pendant les périodes de manque d'eau, la commune met en service d'autres captages qu'elle raccorde sans traitement sur le réseau AEP pour subvenir aux besoins<br>La commune envisage de réaliser de nouveaux captages. | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Pendant les périodes de manque d'eau, la mise en service de captages « sauvages » sans traitement contribue fortement à altérer la qualité de l'eau distribuée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Programme de réhabilitation de captages, réalisé en automne 2002 pour augmenter les capacités de prélèvements<br>Programme de recherche de fuite en 2002-2003<br>L'UGE est divisée en 3 UDI sur lesquelles aucun traitement n'existe<br>6 réservoirs |

| UGE<br>N° DDASS                   | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                             | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                     |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Rézenzières</b><br>95          | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                              | L'UGE compte 3 UDI                                                                                                                                      |
| <b>Roannes-Saint-Mary</b><br>96   | Ressource : 2 sites de sources et 2 puits captés en nappe alluviale<br>Consommation importante du cheptel<br>Au niveau quantité, la commune a passé limite la situation de sécheresse de 2003<br>La commune souhaite sécuriser la ressource et une prospection a été menée par un sourcier : 2 forages ont été réalisés récemment (démarche autonome). Pour le moment, pas de pompage d'essai ni d'analyses                                                                                   | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Pas de traitement sur les sources<br>Traitement de chloration sur les puits<br>Sur 2 captages d'une UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 25 à 30 mg/L entre 2000 | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>L'UGE compte 2 UDI qui sont toutes deux équipées d'un dispositif de traitement |
| <b>Roffiac</b><br>97              | Pas de problème quantitatif connu<br>Du fait du projet de déviation de l'agglomération de Saint-Flour et d'après les propositions définies dans le cadre de l'Opération Eau Pure, le captage de la Naute est compromis<br>Pour pallier le déficit :<br>– l'Opération Eau Pure préconise l'interconnexion à Saint-Flour<br>– il est aussi possible de recapter la source en amont de la déviation<br>La recherche et le forage de reconnaissance ont été pris en charge par le Conseil Général | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                               | La commune est intégrée à l'Opération Eau Pure Lander Planèze de Saint-Flour<br>Une seule des 2 UDI de l'UGE a un traitement                            |
| <b>Rouffiac</b><br>98             | Déficit d'eau en août 2003                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                               | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                      |
| <b>Rouzières</b><br>99            | Pas de problème quantitatif connu<br>Achat d'eau au SI de la Fontbelle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                               | L'UGE compte une seule UDI sur laquelle un traitement existe<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                 |
| <b>Ruynes-en-Margeride</b><br>100 | Déficit de ressource en août 2003<br>Captages localisés sur les monts de La Margeride                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Problème de l'Arsenic<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                      | L'UGE compte 3 UDI, aucune n'a de traitement                                                                                                            |

| UGE<br>N° DDASS                                                    | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>SI d'Ally-<br/>Escorailles-<br/>Brageac</u></b><br>179       | Déficit d'eau important pendant l'été 2003<br>La prise d'eau sur l'Auze a tari : le lit de la rivière s'est asséché (fonctionnement normal : 40 m <sup>3</sup> /h)<br>Pour combler le déficit, la commune a acheté de l'eau à Pleaux, plusieurs sources abandonnées ont été remises en service + rotations de camions-citerne | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Gestion de la SAUR<br>Le syndicat est intégré dans l'Opération Eau Pure Auze-Maronne<br>Les 3 UDI constituant l'UGE ont toutes un traitement                |
| <b><u>SI de Chaliers-<br/>Clavières-<br/>Lorcières</u></b><br>184  | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Ce secteur présente des concentrations en Arsenic hors-norme<br>Plusieurs villages exploitent des captages privés dont la qualité est mauvaise<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                 | L'UGE compte une seule UDI qui n'a pas de traitement                                                                                                        |
| <b><u>SI de la Bertrande</u></b><br>18                             | Quelques soucis quantitatifs en été 2003 : le syndicat a injecté une source privée dans le réseau public                                                                                                                                                                                                                      | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Pas de traitement                                                                                                                                                                                                                                              | L'UGE compte 2 UDI dont la principale n'est pas équipée de dispositif de traitement                                                                         |
| <b><u>Beaulieu (SI de la<br/>Burande-<br/>Mortagne)</u></b><br>170 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Commune alimentée et gérée par un syndicat du Puy de Dôme : SI de la Burande-Mortagne<br>La commune compte 1 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE |
| <b><u>SI de la Fontbelle</u></b><br>193                            | Pas de problème quantitatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Pas de problème bactériologique connu<br>Mise en place des clôtures sur l'ensemble des périmètres de protection (2003)<br>Etude en cours pour ajouter un étage de filtration qui serait le facteur limitant la capacité de production                                                                                                                    | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Bonne gestion<br>Les 2 UDI constituant l'UGE possède un dispositif de traitement                              |
| <b><u>SI de la<br/>Grangeoune</u></b><br>180                       | Un nouveau forage va être équipé<br>Cette ressource est excédentaire par rapport aux besoins et de bonne qualité                                                                                                                                                                                                              | Les captages actuels connaissent quelques problèmes bactériologiques : Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003), à priori liés à la mise en service de captages autorisés mais sensibles sans traitement pendant les périodes de manque d'eau<br>Ils seront supprimés suite à la mise en service du forage | L'UGE compte 2 UDI                                                                                                                                          |

| UGE<br>N° DDASS                               | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                              |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>SI Haute-Artense</u></b><br>181         | Pas de problème quantitatif<br>Le syndicat a engagé un programme de recherche d'eau pour diversifier et délester la ressource actuelle<br>Mise en exploitation prochaine d'un forage sur la commune de Lanobre (forage déjà existant mais non exploité) : raccordement du forage au réseau en cours                                                      | Pas de problème bactériologique connu<br>Mise en place d'un traitement UV sur le forage<br>Ce forage va permettre d'arrêter l'exploitation de 3 sites de captage vulnérables                                                                                                                                                | Une dizaine de branchements en plomb a été recensée sur la commune de Lanobre<br>L'UGE compte 3 UDI lesquelles n'ont pas de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                |
| <b><u>SI de la Margeride-nord</u></b><br>182  | Les captages sont situés sur les monts de la Margeride et les communes les plus à l'aval du syndicat (Saint-Poncy et La Chapelle-Laurent) connaissent des difficultés d'approvisionnement pendant les périodes sèches                                                                                                                                    | Problème de l'Arsenic<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                             | Le linéaire est important du fait de la structure de l'AEP (des monts vers l'aval)<br>Les communes à l'aval sont tributaires des consommations des villages à l'amont du réseau<br>L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE |
| <b><u>SI de Mauriac</u></b><br>191            | Prise d'eau sur Le Mars + plusieurs captages situés sur la commune d'Anglards-de-Salers<br>En été 2003, toutes les sources ont quasiment tari lors de la canicule : la commune a injecté de l'eau non potable dans le réseau après en avoir avisé la population<br>Prospection géophysique sur Anglards-de-Salers : forages de reconnaissance en projet. | Pas de problème bactériologique connu<br>Station de traitement sur la prise d'eau<br>Suite au constat de tarissement, les procédures de périmètres de protection sur les sources ont été arrêtées<br>Sur une UDI secondaire, à Anglards-de-Salers, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 28 mg/L en 2004 | Près de 1 500 branchements en plomb ont été recensés<br>Le syndicat a vendu de l'eau à Chalvignac, Chaussenac, Ally : des interconnexions existent<br>Les 3 UDI constituant l'UGE ont toutes un traitement                                       |
| <b><u>SI de la Sumène</u></b><br>183          | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                       | L'UGE compte 2 UDI ayant toutes deux un traitement                                                                                                                                                                                               |
| <b><u>SI de Lugarde-Marchastel</u></b><br>186 | Déficit de ressource en août 2003                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                      | L'UGE compte 1 UDI et n'a pas de traitement                                                                                                                                                                                                      |
| <b><u>SI de Méallet-Moussages</u></b><br>187  | Déficit exceptionnel en été 2003 (cours d'eau à sec, sources privées taries) lié à une forte consommation du bétail<br>Le syndicat envisage le captage d'une nouvelle source<br>Ressource excédentaire en temps normal (suite aux années 85 de sécheresse, d'importantes améliorations avaient été mises en œuvre)                                       | Mise en place, début 2003, d'un traitement UV + javellisation                                                                                                                                                                                                                                                               | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte une seule UDI<br>Fuite non localisée sur le réseau du bourg de Moussages<br>19 réservoirs                                                                                             |

| UGE<br>N° DDASS                                               | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | QUALITE                                                                                                                                                                                                      | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>SI de Neuveglise</u></b><br>188                         | Les ressources existantes sont localisées sur la commune de Valuejols<br>Le syndicat n'est pas déficitaire, mais pas excédentaire non plus<br>Le syndicat souhaite lancer un programme de recherche de ressources                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Mise en place prochaine d'un traitement de désinfection                                                            | Réseau assez long<br>Aucune des 3 UDI de l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b><u>SI Saint-Cernin</u></b><br>189                          | Déficit quantitatif important en août 2003<br>Déficit de ressource comblé en 2003 par la commune de Saint-Martin-Valmeroux (85 rotations de camions-citerne) et la mise en service de deux sources non potables utilisées en cas de tarissement des ressources<br>5 captages « principaux » et une quinzaine de captages secondaires sont recensés<br>Débits mesurés en novembre 2003 : 77% des débits inférieures à 20 l/s (contre 25% en 1998.<br>Programme de recherche de nouvelles ressources : prospection géophysique sur Tournemire ou Girgols (contexte favorable) | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Problème bactériologique à la source, dû à des problèmes de génie civil et à l'absence de périmètres de protection | Diagnostic sur la ressource en cours (cabinet ERM)<br>Recherche de fuites réalisée par l'exploitant<br>Syndicat regroupant 5 communes<br>Structure syndicale affermée (SAUR) uniquement sur les aspects techniques<br>4 postes de chloration sur les des 6 UDI de l'UGE<br>Syndicat sollicité par des communes limitrophes<br>Elargissement possible à Saint-Martin-Cantalès |
| <b><u>SI Saint-Etienne-de-Maurs, Saint-Constant</u></b><br>17 | Pas de problème quantitatif connu<br>Prise d'eau en rivière sur la Ressègue<br>Achat à Mourjou                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Taux de non-conformité bactériologique : R < 30 %<br>Station de traitement                                                                                                                                   | Gestion de la SAUR<br>Les 2 UDI constituant l'UGE sont équipées de dispositif de traitement<br>7 réservoirs                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b><u>SI de Saint-Mary-le-Plain</u></b><br>185                | Le syndicat n'est aujourd'hui ni déficitaire, ni excédentaire<br>Les besoins vont probablement évoluer car la commune de Saint-Mary-Le-Plain a lancé un projet de zone artisanale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur 1 UDI (desservant 330 personnes), le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 26 mg/L en 2000      | L'UGE compte 2 UDI                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b><u>SI de Saint-Santin</u></b><br>190                       | Pas de problème quantitatif connu<br>Nouvelle « ressource » : achat d'eau (issue d'une prise d'eau superficielle) au syndicat voisin (Segala-Oriental dans le Lot)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pas de problème bactériologique connu. Chloration intermédiaire prévue                                                                                                                                       | Gestion de la SAUR<br>Les 2 UDI de l'UGE ont un dispositif de traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b><u>SI du Cézalier (Leyvaux)</u></b><br>197                 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                        | L'UGE compte 1 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

| UGE<br>N° DDASS                                   | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | QUALITE                                                                                | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>SI du Font-Marilhou</u></b><br>1            | 3 types de ressources<br>1 galerie de captages en montagne des sources<br>1 prise d'eau sur un ruisseau<br>Pas de problème quantitatif mais le syndicat a connu un étiage sévère en 2003<br>Le syndicat désire sécuriser ses ressources : un forage sur la vallée de la Sumène, appartenant à Bort les Orgues fonctionne en secours mais présente un étiage sévère<br>Deux autres forages ont été réalisés en 1993 mais ne sont pas exploités : le syndicat a demandé à intégrer ces ouvrages comme sécurisation (pompages d'essai et tests programmés à partir de l'été 2004) | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)  | L'UGE compte 5 UDI dont 3 possèdent un traitement                                                                                                                                                                                             |
| <b><u>SI du Rû de Peyrebesse</u></b><br>204       | Pas de déficit connu<br>La ressource a été complétée : prise d'eau en rivière avec traitement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003) | Projet d'étude diagnostic en 2005 (voir Faverolles)<br>L'UGE compte 2 UDI, seule la principale a un traitement                                                                                                                                |
| <b><u>SI d'Ussel-Celles-Coltines</u></b><br>192   | Pas de problème quantitatif connu<br>Suite à la pollution sur la prise d'eau qui desservait Celles et Coltines (épandage de lisier sur sol enneigé et gelé), les réseaux ont été raccordés au forage sous-exploité de Coltines                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Pas de problème bactériologique connu                                                  | Le syndicat est intégré à l'Opération Eau Pure Lander Planèze de Saint-Flour<br>L'UGE compte 2 UDI, celle raccordée au forage n'a pas de traitement, la seconde est alimentée par la prise d'eau et est équipée d'un dispositif de traitement |
| <b><u>SM de Saint-Etienne-Cantalès</u></b><br>194 | Pas de problème quantitatif connu<br>Prise d'eau en rivière sur l'Authre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Pas de problème bactériologique connu<br>Station de traitement sur la prise d'eau      | L'UGE est constitué d'une UDI qui possède un traitement                                                                                                                                                                                       |
| <b><u>SM du Lioran</u></b><br>198                 | Le SM du Lioran effectue régulièrement des prélèvements supérieurs à ceux autorisés. Il a engagé une campagne de recherches d'eau par forages, qui pour le moment s'est avérée infructueuse                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Pas de problème bactériologique connu                                                  | 1 branchement en plomb a été recensé<br>L'UGE est constitué d'une UDI                                                                                                                                                                         |

| UGE<br>N° DDASS                             | QUANTITE                                                                                                                                                                            | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Saignes</u></b><br>113                | Pas de problème quantitatif connu. Forage en cours d'essai de pompage pour connaître sa potentialité.<br>Achat d'eau sur le SI du Font-Marilhou pour des écarts éloignés du bourg   | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Projet financé pour la mise en place d'une désinfection par chloration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Réseau ancien, linéaire important (UDI bourg)<br>L'UGE compte 2 UDI, l'UDI secondaire a un traitement                                                                                                          |
| <b><u>Saint-Amandin</u></b><br>114          | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                   | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 20% des branchements sont en plomb<br>L'UGE compte 2 UDI lesquelles n'ont pas de traitement<br>9 réservoirs                                                                                                    |
| <b><u>Saint-Antoine</u></b><br>116          | Pas de problème quantitatif<br>Ressource excédentaire et de bonne qualité                                                                                                           | Pas de problème bactériologique connu<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>L'UGE compte une seule UDI et ne possède pas de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                 |
| <b><u>Saint-Bonnet-de-Condât</u></b><br>117 | Déficit de ressource en août 2003                                                                                                                                                   | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 32 branchements en plomb ont été recensés<br>Aucune des 5 UDI constituant l'UGE n'a de traitement<br>6 réservoirs                                                                                              |
| <b><u>Saint-Bonnet-de-Salers</u></b><br>118 | Problème quantitatif en août 2003<br>Interconnexion à Saint-Martin-Valmeroux                                                                                                        | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Absence de clôture des périmètres de protection<br>Pas de traitement<br>Décision du 3 mai 2004, par le sous-préfet, la DDASS et la DDAF : mesure d'urgence de mise en place de postes de chloration, de plus les communes de Drugeac et de Saint-Bonnet-de-Salers se sont engagées à constituer un syndicat avec mise en place d'un agent technique | Rendement de 55% (selon le diagnostic de 1998)<br>Diagnostic du réseau fait<br>Recensement et expertise de l'hydrogéologue sur les captages<br>L'UGE compte 3 UDI sur lesquelles il n'existe pas de traitement |
| <b><u>Saint-Clément</u></b><br>3            | La commune a eu quelques soucis de quantité en août 2003 qui a concerné une vingtaine d'habitants<br>Elle envisage une interconnexion interne entre 2 UDI pour remédier au problème | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE est divisée en 3 UDI qui n'ont pas de traitement<br>2 réservoirs                                                                                           |

| UGE<br>N° DDASS                              | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Sainte-Anastasie</u></b><br>115        | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                       | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                              | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 2 UDI                                                                                                                                                     |
| <b><u>Sainte-Eulalie</u></b><br>122          | Déficit d'eau en août 2003<br>Interconnexion avec Saint-Martin-Valmeroux prévue pour l'été 2004 : élimination de tous les captages excepté un desservant 3 habitations<br>Le SI Bertrande fournit de l'eau à un écart   | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Problème bientôt résolu avec l'abandon de tous les captages et la connexion à Saint-Martin-Valmeroux<br>Sur une UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 29 à 33 mg/L entre 2000 et 2003 | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure Auze-Maronne<br>Mise en place, prochainement, de 3 km de conduites et d'un surpresseur<br>L'UGE compte 4 UDI, parmi lesquelles les 2 principales ont un traitement |
| <b><u>Sainte-Marie</u></b><br>130            | Problème de quantité récurrent<br>Le contexte hydrogéologique est peu favorable                                                                                                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                    | Absence d'entretien des captages qui se répercute sur la qualité<br>Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                                             |
| <b><u>Saint-Etienne-Cantalès</u></b><br>120  | Pas de problème quantitatif connu<br>Petites sources                                                                                                                                                                    | Sur 1 captage de l'UDI, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 27 mg/L en 2002                                                                                                                                                                                                                                                          | L'UGE compte une seule UDI pour laquelle un traitement a été mis en place                                                                                                                                            |
| <b><u>Saint-Etienne-de-Carlat</u></b><br>121 | Commune non déficitaire en ressource mais pas excédentaire non plus                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>La commune souhaite mettre en conformité ses captages. Elle a déjà procédé à la suppression de quelques captages « secondaires »                                                                                                                                 | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Délégation de service public : SAUR<br>Pas de problème majeur de rendement<br>Les 3 UDI de l'UGE ont un dispositif de traitement<br>3 réservoirs                       |
| <b><u>Saint-Flour</u></b><br>123             | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                       | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | L'UGE compte 2 UDI, un traitement a été mis en place sur l'UDI principale                                                                                                                                            |
| <b><u>Saint-Georges</u></b><br>124           | Pas de problème quantitatif connu<br>2 sites de captages :<br>1 donnant un débit de 100 m3/jour : protégeable et donc à pérenniser<br>1 dont la production est faible, le captage obsolète et difficilement protégeable | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Procédure périmètre de protection en cours (étude préalable)                                                                                                                                                                                                    | Interconnexion existante avec Saint-Flour mais non utilisée<br>L'UGE compte 5 UDI et une seule (secondaire) est équipée d'un dispositif de traitement                                                                |

| UGE<br>N° DDASS                              | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                          | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Saint-Gerons</u></b><br>125            | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                 | Pas de problème bactériologique connu<br>Sur 2 UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates respectivement de 26 à 28 mg/L et de 25 à 30 mg/L entre 2000 et 2004                                                                                                                                                                                                                                       | L'UGE compte 3 UDI et aucune n'est équipée d'un dispositif de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                     |
| <b><u>Saint-Hyppolite</u></b><br>126         | Pas de problème quantitatif connu<br>Sources en montagne                                                                                                                                                                          | Problème bactériologique récurrent<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Pas de traitement<br>Les périmètres de protection ne sont pas tous en conformité                                                                                                                                                                                                      | Ouvrages anciens<br>L'UGE compte 5 UDI                                                                                                                  |
| <b><u>Saint-Jacques-des-Blats</u></b><br>127 | Déficit récurrent tous les ans<br>La commune a amorcé un programme de recherche de nouvelles ressources : 2 émergences ont été découvertes                                                                                        | Taux de non-conformité bactériologique : R>30 % sur les 3 années (2001, 2002 et 2003)<br>Au vu de la piètre qualité de l'eau, la DDASS a émis un avis défavorable pour un projet d'urbanisme afin de pousser le Maître d'Ouvrage à engager une démarche d'amélioration de l'AEP<br>Les démarches de mise en conformité engagées ont été arrêtées suite au lancement du programme de recherche de nouvelles ressources | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE est divisée en 5 UDI sur lesquelles aucun traitement n'a été mis en place<br>6 réservoirs           |
| <b><u>Saint-Julien-de-Toursac</u></b><br>128 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                 | Pas de problème bactériologique connu<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                        | L'UGE compte une seule UDI sur laquelle un traitement existe<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                 |
| <b><u>Saint-Mamet-la-Salvetat</u></b><br>129 | Déficit en août 2003<br>Renforcement de la prise d'eau actuelle (fonctionnant bien au-delà du débit autorisé) par une autre prise d'eau sur le ruisseau de la Roanne<br>Travaux en cours. Potentiel excédentaire à partir de 2005 | Mise en place d'une nouvelle unité de traitement pour remplacer l'unité existante vétuste – Filière de traitement : ultrafiltration sur membrane<br>Suppression des captages vulnérables conformément aux propositions définies dans le cadre de l'Opération Eau Pure<br>Sur un captage d'une UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates allant de 25 à 28 mg/L en 2001                              | La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>L'UGE compte 2 UDI qui sont toutes deux équipées d'un dispositif de traitement |
| <b><u>Saint-Martial</u></b><br>131           | Pas de problème quantitatif connu<br>La commune est adhérente au syndicat de production : communauté de communes Caldauguès-Aubrac                                                                                                | Pas de problème bactériologique connu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | L'UGE compte une seule UDI et n'a pas de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                          |

| UGE<br>N° DDASS                                   | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                           | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Saint-Martin-Cantalès</u></b><br>132        | Déficit d'eau en août 2003                                                                                                                                                                                                                         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                            | Sur les 3 UDI constituant l'UGE, une seule (secondaire) n'a pas de traitement                                                                                                                                                                                                                   |
| <b><u>Saint-Martin-sous-Vigouroux</u></b><br>133  | Problème de quantité récurrent<br>Le contexte hydrogéologique est peu favorable : captages à faible productivité                                                                                                                                   | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                      | Aucune des 3 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b><u>Saint-Martin-Valmeroux</u></b><br>134       | Nouveau forage équipé à hauteur de 30 m <sup>3</sup> /h mais dont le potentiel a été testé à 100 m <sup>3</sup> /h<br>Quelques sources desservent quelques UDI<br>2600 m <sup>3</sup> fournies aux collectivités du SI de Saint-Cernin en été 2003 | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Elimination des captages vulnérables compensée par la mise en exploitation d'un forage et d'un traitement<br>Production volontairement limitée à 30 m <sup>3</sup> /h pour réduire les contraintes de périmètres de protection<br>Absence de traitement sur quelques UDI | 40 à 50 branchements en plomb ont été recensés<br>La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure Auze-Maronne<br>Bonne gestion et bon entretien<br>Interconnexions prévues avec Sainte-Eulalie et possible avec Drugeac<br>L'UGE compte 9 UDI, une seule possède un dispositif de traitement |
| <b><u>Saint-Paul-de-Salers</u></b><br>135         | Commune implantée sur deux vallées, la Maronne et le Rat : un réseau par vallée<br>Pas de problème quantitatif                                                                                                                                     | Problème bactériologique récurrent<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Mise en place d'un traitement UV + javellisation sur l'UDI la plus critique (vallée du Rat)<br>Absence de traitement sur l'UDI de la vallée de la Maronne                                                                         | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Problème de temps de séjour dans les réservoirs (> 10 jours)<br>Linéaire réseau 10 km desservant successivement des hameaux équipés chacun d'un réservoir<br>Etude de la DDAF sur une restructuration visant à supprimer des réservoirs           |
| <b><u>Saint-Rémy-de-Chaudes-Aigues</u></b><br>137 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                  | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                            | L'UGE compte 4 UDI, aucune n'a de traitement                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b><u>Saint-Santin-Cantalès</u></b><br>138        | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                  | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                            | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                                                              |

| UGE<br>N° DDASS                              | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                                                       | QUALITE                                                                                                                                                                                                                        | REMARQUES GENERALES                                                                                                 |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Saint-Saturnin</u></b><br>139          | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                              | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur 1 UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 27 mg/L en 2000 | L'UGE compte 6 UDI                                                                                                  |
| <b><u>Saint-Urcize</u></b><br>140            | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                              | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                          | L'UGE compte 5 UDI, aucune n'a de traitement                                                                        |
| <b><u>Saint-Victor</u></b><br>141            | Déficit d'eau en août 2003                                                                                                                                                                                                                                                                     | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                         | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 4 UDI constituant l'UGE n'a de traitement                  |
| <b><u>Saint-Vincent-de-Salers</u></b><br>142 | Pas de problème quantitatif<br>La ressource est excédentaire sur l'UDI du bourg<br>La commune envisage de supprimer une source qui alimente un écart en montagne et de le desservir par l'UDI du bourg<br>Deux hameaux achètent l'eau à la commune du Vaulmier (ressource de mauvaise qualité) | Problème bactériologique récurrent<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Mise en place d'un traitement UV sur l'UDI du bourg en avril 2004                              | Bon entretien<br>L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                      |
| <b><u>Salers</u></b><br>101                  | Pas de problème quantitatif connu<br>Sources en montagne                                                                                                                                                                                                                                       | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                          | Une centaine de branchements en plomb a été recensée<br>L'unique UDI constituant l'UGE ne possède pas de traitement |
| <b><u>Sansac-Veinazes</u></b><br>102         | Pas de problème quantitatif connu<br>Recherche de quelques ressources d'appoint                                                                                                                                                                                                                | Pas de problème bactériologique connu<br>Procédure d'acquisition des périmètres de protection en cours de régularisation                                                                                                       | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 2 UDI constituant l'UGE n'a de dispositif de traitement    |
| <b><u>Séguir-les-Villas</u></b><br>104       | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                                              | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                   | L'UGE compte 6 UDI                                                                                                  |

| UGE<br>N° DDASS                             | QUANTITE                                                                                                                                                                                                                                                               | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Senezergues</u></b><br>147            | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                                                                                                                                      | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003). Il existe un traitement U.V.                                                                                                                                                                                                                                                        | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'unique UDI constituant l'UGE est équipé d'un traitement                                                                                                                                                                       |
| <b><u>Siran</u></b><br>106                  | 2 sources<br>Problème de quantité en août 2003<br>Le déficit a été comblé par des rotations de camions :<br>production de 170 m <sup>3</sup> /j pour un besoin de 210 m <sup>3</sup> /j<br>Une source a été remise en service uniquement pour l'alimentation du bétail | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                      | L'UGE compte 2 UDI qui sont toutes deux équipées d'un dispositif de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                     |
| <b><u>Talizat</u></b><br>107                | Déficit de ressources en août 2003<br>La commune a engagé une recherche prospective de nouvelles ressources => 2 forages de reconnaissance sont en cours de demande d'exploitation - essais de pompage réalisés                                                        | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Problème de qualité recensée sur une UDI secondaire : R > 60%<br>Un captage actuel correspond à un puits situé dans une ancienne chambre SNCF<br>Sur 1 des 3 UDI, le contrôle sanitaire a mesuré une teneur en nitrates de 41 mg/L en 2001 | Refus d'adhésion à l'Opération Eau Pure du site Lander Planèze de Saint-Flour<br>Refus d'interconnexion au forage de Coltines qui présente des potentialités suffisantes pour subvenir à l'ensemble du secteur<br>2 UDI de l'UGE (Lissargues et Giralat) ont un traitement UV |
| <b><u>Teissières-les-Bouliès</u></b><br>109 | Problème quantitatif en août 2003                                                                                                                                                                                                                                      | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Sur une UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 25 et 27 mg/L entre 2000 et 2003                                                                                                                                                                | L'UGE compte 2 UDI sur lesquelles il n'y a pas de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                                       |
| <b><u>Thiezac</u></b><br>110                | Déficit ponctuel sur un réseau dont l'origine serait liée à un problème de nature technique sur un captage<br>La situation déficitaire ne devrait pas se reproduire                                                                                                    | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                     | L'UGE compte 5 UDI sur lesquelles aucun traitement n'a été mis en place                                                                                                                                                                                                       |
| <b><u>Tiviers</u></b><br>111                | Problème quantitatif : programme de recherche en cours en commun avec la commune de Mentières                                                                                                                                                                          | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)<br>La commune souhaite régulariser la situation des 3 captages à pérenniser (dossier préalable transmis à la DDASS)<br>Sur 1 UDI secondaire, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 25 à 34 mg/L entre 2000 et 2003                                               | La commune est intégrée à l'Opération Eau Pure Lander Planèze de Saint-Flour<br>Aucune des 3 UDI de l'UGE n'a de traitement                                                                                                                                                   |

| UGE<br>N° DDASS                          | QUANTITE                                                         | QUALITE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Vabres</u></b><br>143              | Déficit de la ressource en été 2003 concernant un hameau         | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>Aucune des 3 UDI de l'UGE n'a de traitement                                                                              |
| <b><u>Valjouze</u></b><br>144            | Pas de problème quantitatif connu                                | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte 1 UDI                                                                                                       |
| <b><u>Valuejols</u></b><br>145           | Pas de problème quantitatif connu                                | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | La commune est intégrée à l'Opération Eau Pure Lander Planèze de Saint-Flour<br>Aucune des 2 UDI de l'UGE n'a de traitement<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE |
| <b><u>Védrines-Saint-Loup</u></b><br>147 | Pas de problème quantitatif connu                                | Problème de l'Arsenic<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | L'UGE compte 2 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                          |
| <b><u>Vernols</u></b><br>149             | Pas de problème quantitatif connu                                | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 1 année sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Aucun branchement en plomb n'a été recensé<br>L'UGE compte UDI<br>3 réservoirs                                                                                         |
| <b><u>Veze</u></b><br>151                | Pas de problème quantitatif connu                                | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | L'UGE compte 5 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                          |
| <b><u>Vezels-Roussy</u></b><br>152       | Pas de problème quantitatif connu                                | Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | L'UGE compte 1 UDI sur laquelle il n'y a pas de traitement                                                                                                             |
| <b><u>Vic-sur-Cère</u></b><br>153        | La ressource n'est pas un facteur limitant : ressource > besoins | Problème bactériologique récurrent sur l'UDI du Camping<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Programme d'analyses réalisé en 1999 sur les ressources principales mettait en évidence une bonne qualité générale exceptée une contamination bactériologique épisodique malgré une bonne protection des captages.<br>Démarche de remise en conformité des périmètres de protection : en 2002, un captage a été refait ainsi que le périmètre immédiat | 5 à 10% des branchements sont en plomb<br>L'UGE compte 4 unités de distribution sur lesquelles aucun dispositif de traitement n'a été mis en place                     |

| UGE<br>N° DDASS                    | QUANTITE                                                                                                                                         | QUALITE                                                                                                                                                                                                                     | REMARQUES GENERALES                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Vieillespesse</u></b><br>154 | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                | Pas de problème bactériologique connu<br>Qualité altérée par les nitrates : sur 3 UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 27 à 46 mg/L entre 2000 et 2004                                            | L'UGE compte 5 UDI<br>L'UGE n'a reçu aucune visite de la MAGE                                                                                                                                                       |
| <b><u>Vieillevie</u></b><br>155    | Pas de problème quantitatif connu<br>La ressource est limitée pour approvisionner la commune mais quelques villages sont interconnectés à Junhac | Problème bactériologique récurrent depuis 2000<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 3 années sur 3 (période 2001 – 2003)<br>Pas de traitement<br>Problème potentiel de nitrates dû à l'achat d'eau à Junhac | Réseau ancien<br>L'UGE compte 2 UDI, seule celle desservie par l'achat d'eau de Junhac est équipée d'un dispositif de traitement                                                                                    |
| <b><u>Virargues</u></b><br>156     | Pas de problème quantitatif connu                                                                                                                | Problème bactériologique chronique<br>Taux de non conformité bactériologique : R > 30 % 2 années sur 3 (période 2001 – 2003)                                                                                                | L'UGE compte 2 UDI                                                                                                                                                                                                  |
| <b><u>Vitrac</u></b><br>157        | Situation limite en 2003<br>4 sites de captages en eau souterraine. Des captages existants ont été refaits en mai 2004                           | Pas de traitement<br>Eau agressive : pH 5,2 à 5,5<br>Sur une UDI, le contrôle sanitaire a mesuré des teneurs en nitrates de 29 à 33 mg/L entre 2000 et 2003                                                                 | Certains joints de raccordements des conduites en fonte grise sont en plomb<br>La commune est intégrée dans l'Opération Eau Pure de la Châtaigneraie<br>Aucune des 4 UDI constituant l'UGE ne possède de traitement |

## **Annexe 4 – Bilan de la situation actuelle**

---

| N°UGE<br>DDASS | NOM DE L'UGE                                          | Population | Part de<br>population | Prélèvement<br>s en m3/an | Nombre<br>d'UDI | Nombre<br>d'UDI<br>traitée | Nombre de<br>captage | Quantité | Bactério | Arsenic | Nitrate | Plomb | Nbre<br>brancht<br>Plomb | Degré de<br>criticité |
|----------------|-------------------------------------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|----------|----------|---------|---------|-------|--------------------------|-----------------------|
| 160            | ALBEPierre-BREDONS                                    | 265        | 0,16%                 | n. c.                     | 4               | n. c.                      | 4                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 1     |                          | 3                     |
| 161            | ALLANCHE                                              | 1 250      | 0,76%                 | n. c.                     | 6               | n. c.                      | 8                    | 3        | 1        | 2       | 2       | 1     |                          | 1                     |
| 8              | ALLEUZE                                               | 160        | 0,10%                 | n. c.                     | 3               | 1                          | 2                    | 3        | 1        | 2       | 3       | 3     |                          | 1                     |
| 162            | ANDELAT                                               | 335        | 0,20%                 | 28 516                    | 5               | 5                          | 3                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 163            | ANGLARDS-DE-SAINT-FLOUR                               | 280        | 0,17%                 | 23 414                    | 3               | 0                          | 2                    | 1        | 3        | 1       | 3       | 2     |                          | 1                     |
| 205            | ANTERRIEUX                                            | 50         | 0,03%                 | n. c.                     | 1               | 0                          | 1                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 164            | APCHON                                                | 250        | 0,15%                 | 31 455                    | 3               | 1                          | 7                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 3     |                          | 2                     |
| 165            | ARCHES                                                | 185        | 0,11%                 | n. c.                     | 2               | 2                          | n. c.                | 2        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 166            | ARNAC                                                 | 200        | 0,12%                 | 34 912                    | 1               | 0                          | 6                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 167            | AURIAC-L'EGLISE                                       | 230        | 0,14%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 1                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 3     |                          | 3                     |
| 168            | BADAILHAC                                             | 130        | 0,08%                 | n. c.                     | 1               | 0                          | 4                    | 1        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 169            | BARRIAC-LES-BOSQUETS                                  | 180        | 0,11%                 | n. c.                     | 2               | 2                          | n. c.                | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 171            | BOISSET                                               | 530        | 0,32%                 | 33 540                    | 4               | 0                          | 7                    | 2        | 2        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |
| 173            | BREZONS                                               | 180        | 0,11%                 | 14 094                    | 2               | 0                          | 3                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 174            | CALVINET                                              | 400        | 0,24%                 | 34 370                    | 1               | 0                          | 6                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 5              | CARLAT                                                | 270        | 0,16%                 | 19 637                    | 3               | 2                          | 4                    | 2        | 2        | 2       | 3       | 3     |                          | 2                     |
| 175            | CASSANIOUZE                                           | 600        | 0,37%                 | 78 040                    | 2               | 1                          | 5                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 176            | CEZENS                                                | 330        | 0,20%                 | 61 178                    | 1               | 0                          | 2                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 3     |                          | 2                     |
| 177            | CHALINARGUES                                          | 450        | 0,27%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 10                   | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 178            | CHALVIGNAC                                            | 470        | 0,29%                 | 16 021                    | 3               | 2                          | 2                    | 1        | 4        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |
| 22             | CHANTERELLE                                           | 165        | 0,10%                 | 41 903                    | 2               | 0                          | 3                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 7              | CHASTEL-SUR-MURAT                                     | 100        | 0,06%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 4                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 3     |                          | 1                     |
| 24             | CHAUDES-AIGUES                                        | 1 180      | 0,72%                 | 152 344                   | 6               | 1                          | 10                   | 2        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 25             | CHAUSSENAC                                            | 260        | 0,16%                 | 24 506                    | 2               | 1                          | 1                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 26             | CHAVAGNAC                                             | 130        | 0,08%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | 1                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 27             | CHAZELLES                                             | 50         | 0,03%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | 2                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 28             | CHEYLADE                                              | 195        | 0,12%                 | n. c.                     | 7               | n. c.                      | 14                   | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 6              | CLAUX                                                 | 305        | 0,19%                 | n. c.                     | 4               | n. c.                      | 5                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 227            | CLAVIERES                                             | 40         | 0,02%                 | 15 983                    | 2               | 0                          | 2                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 29             | COLLANDRES                                            | 280        | 0,17%                 | 17 640                    | 2               | 0                          | 3                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 19             | COMMUNAUTE<br>D'AGGLOMERATION DU<br>BASSIN D'AURILLAC | 55 830     | 34,06%                | 5 041 704                 | 49              | 29                         | 63                   | 2        | 2        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |
| 30             | CONDAT                                                | 1 225      | 0,75%                 | 371 964                   | 3               | 0                          | 5                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 1     | 40                       | 3                     |
| 31             | COREN                                                 | 420        | 0,26%                 | 47 224                    | 3               | 1                          | 7                    | 1        | 2        | 2       | 2       | 2     |                          | 1                     |
| 32             | CROS-DE-MONTVERT                                      | 261        | 0,16%                 | 32 588                    | 1               | 0                          | 4                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 3     |                          | 3                     |
| 20             | CROS-DE-RONESQUE                                      | 160        | 0,10%                 | 19 052                    | 1               | 0                          | n. c.                | 1        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |

| N°UGE<br>DDASS | NOM DE L'UGE          | Population | Part de<br>population | Prélèvement<br>s en m3/an | Nombre<br>d'UDI | Nombre<br>d'UDI<br>traitée | Nombre de<br>captage | Quantité | Bactério | Arsenic | Nitrate | Plomb | Nbre<br>branch<br>Plomb | Degré de<br>criticité |
|----------------|-----------------------|------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|----------|----------|---------|---------|-------|-------------------------|-----------------------|
| 33             | DEUX-VERGES           | 60         | 0,04%                 | n. c.                     | 1               | 0                          | 2                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                         | 4                     |
| 34             | DIENNE                | 370        | 0,23%                 | n. c.                     | 6               | n. c.                      | 8                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 1     | 15                      | 1                     |
| 159            | DRUGEAC               | 350        | 0,21%                 | 44 520                    | 3               | 1                          | 1                    | 2        | 1        | 2       | 4       | 3     |                         | 1                     |
| 35             | ESPINASSE             | 140        | 0,09%                 | 6 312                     | 4               | 0                          | 4                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |
| 38             | FAVEROLLES            | 390        | 0,24%                 | 43 083                    | 4               | 0                          | 7                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 3     |                         | 1                     |
| 39             | FERRIERES-SAINT-MARY  | 400        | 0,24%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 5                    | 1        | 2        | 2       | 4       | 1     | 2                       | 1                     |
| 40             | FONTANGES             | 292        | 0,18%                 | 20 268                    | 5               | 1                          | 7                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 41             | FOURNOULES            | 100        | 0,06%                 | n. c.                     | 1               | 0                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 3     |                         | 4                     |
| 42             | FRIDEFONT             | 130        | 0,08%                 | n. c.                     | 2               | 0                          | n. c.                | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 44             | GLENAT                | 370        | 0,23%                 | 17 078                    | 2               | 1                          | 5                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 45             | GOURDIEGES            | 60         | 0,04%                 | 19 257                    | 2               | 0                          | 2                    | 1        | 1        | 2       | 4       | 3     |                         | 1                     |
| 46             | JABRUN                | 120        | 0,07%                 | n. c.                     | 6               | 0                          | 6                    | 3        | 1        | 2       | 3       | 2     |                         | 1                     |
| 47             | JALEYRAC              | 350        | 0,21%                 | 64 480                    | 1               | 1                          | 9                    | 2        | 4        | 2       | 3       | 3     |                         | 3                     |
| 49             | JOURSAC               | 190        | 0,12%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | 1                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 48             | JOU-SOUS-MONJOU       | 140        | 0,09%                 | 12 328                    | 3               | 0                          | 5                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 50             | JUNHAC                | 295        | 0,18%                 | 37 589                    | 5               | 2                          | 9                    | 4        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 23             | LA CHAPELLE-D'ALAGNON | 230        | 0,14%                 | n. c.                     | 4               | n. c.                      | 4                    | 2        | 1        | 2       | 4       | 1     |                         | 1                     |
| 103            | LA SEGALASSIERE       | 80         | 0,05%                 | 30 890                    | 1               | 1                          | 1                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 3     |                         | 3                     |
| 112            | LA TRINITAT           | 60         | 0,04%                 | n. c.                     | 1               | 0                          | 4                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 52             | LABESSERETTE          | 300        | 0,18%                 | 24 579                    | 2               | 0                          | 3                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 53             | LABROUSSE             | 430        | 0,26%                 | 32 176                    | 3               | 0                          | 9                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 54             | LACAPELLE-BARRES      | 110        | 0,07%                 | 8 574                     | 2               | 0                          | 3                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 3     |                         | 1                     |
| 55             | LACAPELLE-DEL-FRAISSE | 260        | 0,16%                 | 14 874                    | 2               | 0                          | 7                    | 3        | 2        | 1       | 3       | 2     |                         | 1                     |
| 56             | LACAPELLE-VIESCAMP    | 450        | 0,27%                 | n. c.                     | 1               | 1                          | n. c.                | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                         | 4                     |
| 57             | LADINHAC              | 550        | 0,34%                 | 22 230                    | 4               | 1                          | 8                    | 3        | 2        | 1       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 15             | LAFEUILLADE-EN-VEZIE  | 730        | 0,45%                 | 48 915                    | 3               | 1                          | 5                    | 4        | 2        | 1       | 3       | 2     |                         | 1                     |
| 58             | LANDEYRAT             | 140        | 0,09%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | 1                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |
| 211            | LAPEYRUGUE            | 140        | 0,09%                 | 7 694                     | 1               | 1                          | 5                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 3     |                         | 4                     |
| 14             | LARQUEBROU            | 1 130      | 0,69%                 | 118 281                   | 5               | 2                          | 9                    | 3        | 4        | 2       | 3       | 1     |                         | 4                     |
| 60             | LAURIE                | 140        | 0,09%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 1                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 61             | LAVASTRIE             | 220        | 0,13%                 | 32 190                    | 2               | 2                          | 4                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |
| 62             | LAVEISSENET           | 135        | 0,08%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 2                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 63             | LAVEISSIERE           | 620        | 0,38%                 | n. c.                     | 11              | n. c.                      | 17                   | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 64             | LAVIGERIE             | 120        | 0,07%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 2                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 36             | LE FALGOUX            | 225        | 0,14%                 | 22 744                    | 3               | 0                          | 3                    | 2        | 1        | 2       | 4       | 3     |                         | 1                     |
| 37             | LE FAU                | 60         | 0,04%                 | 7 728                     | 4               | 0                          | 4                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |

| N°UGE<br>DDASS | NOM DE L'UGE        | Population | Part de<br>population | Prélèvement<br>s en m3/an | Nombre<br>d'UDI | Nombre<br>d'UDI<br>traitée | Nombre de<br>captage | Quantité | Bactério | Arsenic | Nitrate | Plomb | Nbre<br>brancht<br>Plomb | Degré de<br>criticité |
|----------------|---------------------|------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|----------|----------|---------|---------|-------|--------------------------|-----------------------|
| 2              | LE TRILOULOU        | 130        | 0,08%                 | n. c.                     | 1               | 1                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 146            | LE VAULMIER         | 110        | 0,07%                 | 12 283                    | 1               | 0                          | 1                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 65             | LEUCAMP             | 160        | 0,10%                 | 22 827                    | 2               | 2                          | 3                    | 3        | 3        | 2       | 2       | 2     |                          | 2                     |
| 66             | LEYNHAC             | 440        | 0,27%                 | 27 984                    | 4               | 2                          | 7                    | 3        | 2        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |
| 67             | LIEUTADES           | 250        | 0,15%                 | 21 165                    | 5               | 0                          | 6                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 13             | MALBO               | 150        | 0,09%                 | 12 446                    | 3               | 0                          | 3                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 69             | MARCENAT            | 770        | 0,47%                 | 96 030                    | 3               | 0                          | 3                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 1     | 128                      | 2                     |
| 70             | MARCOLES            | 610        | 0,37%                 | 74 664                    | 3               | 0                          | 12                   | 2        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 72             | MAURINES            | 115        | 0,07%                 | n. c.                     | 3               | 0                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 12             | MAURS               | 2 600      | 1,59%                 | 299 959                   | 2               | 2                          | 1                    | 1        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 73             | MENTIERES           | 120        | 0,07%                 | 27 673                    | 1               | 0                          | 3                    | 3        | 2        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |
| 74             | MOLEDES             | 140        | 0,09%                 | n. c.                     | 3               | n. c.                      | 3                    | 2        | 3        | 1       | 4       | 3     |                          | 1                     |
| 75             | MONTBOUDIF          | 240        | 0,15%                 | 26 280                    | 2               | 0                          | 3                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 3     |                          | 2                     |
| 76             | MONTGRELEIX         | 60         | 0,04%                 | n. c.                     | 1               | 0                          | 1                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 4              | MONTSALVY           | 1 000      | 0,61%                 | 56 806                    | 1               | 1                          | 3                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 77             | MONTVERT            | 130        | 0,08%                 | 15 506                    | 1               | 0                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 3     |                          | 4                     |
| 11             | MOURJOU             | 450        | 0,27%                 | 100 200                   | 1               | 1                          | 1                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 3     |                          | 3                     |
| 78             | MURAT               | 2 600      | 1,59%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 3                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 79             | NARNHAC             | 120        | 0,07%                 | 16 056                    | 1               | 1                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 80             | NEUSSARGUES-MOISSAC | 1 210      | 0,74%                 | n. c.                     | 5               | n. c.                      | 10                   | 3        | 1        | 2       | 4       | 1     |                          | 1                     |
| 81             | NIEUDAN             | 100        | 0,06%                 | 16 240                    | 1               | 0                          | 1                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 3     |                          | 2                     |
| 82             | OMPS                | 225        | 0,14%                 | 14 140                    | 2               |                            | 5                    | 2        | 3        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |
| 83             | ORADOUR             | 300        | 0,18%                 | 42 322                    | 5               | 1                          | 5                    | 1        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 84             | PAILHEROLS          | 170        | 0,10%                 | 30 762                    | 2               | 0                          | 1                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 85             | PAULHAC             | 500        | 0,31%                 | 111 740                   | 1               | 0                          | 1                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 86             | PAULHENC            | 320        | 0,20%                 | 35 866                    | 1               | 0                          | 3                    | 1        | 1        | 2       | 4       | 3     |                          | 1                     |
| 87             | PERS                | 210        | 0,13%                 | n. c.                     | 3               | 3                          | 1                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 3     |                          | 3                     |
| 88             | PIERREFORT          | 1 450      | 0,88%                 | 74 000                    | 4               | 0                          | 7                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 3     |                          | 2                     |
| 212            | PLEAUX              | 3 430      | 2,09%                 | 360 560                   | 5               | 4                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 1     | 5                        | 4                     |
| 228            | POLMINHAC           | 1 060      | 0,65%                 | 80 113                    | 7               | 2                          | 8                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 90             | PRADIERS            | 130        | 0,08%                 | n. c.                     | 3               | n. c.                      | 3                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 91             | PRUNET              | 500        | 0,31%                 | 52 628                    | 1               | 1                          | 5                    | 2        | 2        | 1       | 1       | 3     |                          | 1                     |
| 92             | QUEZAC              | 430        | 0,26%                 | 57 882                    | 1               | 1                          | 1                    | 4        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 93             | RAULHAC             | 360        | 0,22%                 | 32 148                    | 3               | 0                          | 7                    | 1        | 2        | 2       | 4       | 3     |                          | 1                     |
| 95             | REZENTIERES         | 130        | 0,08%                 | 30 030                    | 3               | n. c.                      | 3                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 96             | ROANNES-SAINT-MARY  | 1 000      | 0,61%                 | 93 476                    | 2               | 2                          | 10                   | 2        | 3        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |

| N°UGE<br>DDASS | NOM DE L'UGE                                      | Population | Part de<br>population | Prélèvement<br>s en m3/an | Nombre<br>d'UDI | Nombre<br>d'UDI<br>traitée | Nombre de<br>captage | Quantité | Bactério | Arsenic | Nitrate | Plomb | Nbre<br>brancht<br>Plomb | Degré de<br>criticité |
|----------------|---------------------------------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|----------|----------|---------|---------|-------|--------------------------|-----------------------|
| 97             | ROFFIAC                                           | 530        | 0,32%                 | 14 146                    | 2               | 1                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 98             | ROUFFIAC                                          | 260        | 0,16%                 | 18 900                    | 2               | 0                          | 5                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 3     |                          | 3                     |
| 99             | ROUZIER                                           | 120        | 0,07%                 | n. c.                     | 1               | 1                          | n. c.                | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 100            | RUYNES-EN-MARGERIDE                               | 600        | 0,37%                 | 73 007                    | 3               | 0                          | 7                    | 2        | 3        | 1       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 179            | S.I. D'ALLY, ESCORAILLES,<br>BRAGEAC              | 670        | 0,41%                 | 114 885                   | 3               | 3                          | 3                    | 1        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 184            | S.I. DE CLAVIERES,<br>CHALIERS, LORCIERES         | 800        | 0,49%                 | 66 843                    | 1               | 0                          | 5                    | 3        | 2        | 1       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 18             | S.I. DE LA BERTRANDE                              | 815        | 0,50%                 | 129 850                   | 3               | 0                          | 6                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 3     |                          | 2                     |
| 170            | S.I. DE LA BURANDE-<br>MORTAGNE                   | 130        | 0,08%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | n. c.                | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 193            | S.I. DE LA FONTBELLE                              | 1 900      | 1,16%                 | 195 383                   | 2               | 2                          | 2                    | 4        | 4        | 2       | 4       | 3     |                          | 4                     |
| 180            | S.I. DE LA GRANGEOUNE                             | 2 010      | 1,23%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 4                    | 4        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 181            | S.I. DE LA HAUTE-ARTENSE                          | 2 800      | 1,71%                 | 357 327                   | 3               | 0                          | 10                   | 4        | 4        | 2       | 4       | 1     |                          | 4                     |
| 182            | S.I. DE LA MARGERIDE NORD                         | 1 560      | 0,95%                 | 272 000                   | 2               | n. c.                      | 9                    | 1        | 2        | 1       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 191            | S.I. DE LA REGION DE<br>MAURIAC                   | 5 510      | 3,36%                 | 987 568                   | 3               | 3                          | 7                    | 1        | 4        | 2       | 3       | 1     | 1500                     | 2                     |
| 183            | S.I. DE LA SUMENE                                 | 4 100      | 2,50%                 | 1 437 584                 | 2               | 2                          | 4                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 186            | S.I. DE LUGARDE,<br>MARCHASTEL                    | 450        | 0,27%                 | 84 540                    | 1               | 0                          | 5                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 187            | S.I. DE MEALLET,<br>MOUSSAGES                     | 500        | 0,31%                 | 82 512                    | 1               | 0                          | 3                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 3     |                          | 3                     |
| 188            | S.I. DE NEUVEGLISE                                | 2 620      | 1,60%                 | 501 861                   | 3               | 0                          | 3                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 189            | S.I. DE SAINT-CERNIN                              | 2 380      | 1,45%                 | 205 189                   | 6               | 0                          | 23                   | 1        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 17             | S.I. DE SAINT-CONSTANT,<br>SAINT-ETIENNE-DE-MAURS | 1 340      | 0,82%                 | 117 040                   | 2               | 2                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 190            | S.I. DE SAINT-SANTIN-DE-<br>MAURS, MONYMURAT      | 750        | 0,46%                 | 84 366                    | 2               | 2                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 185            | S.I. DE ST MARY, BONNAC,<br>MASSIAC               | 350        | 0,21%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 9                    | 2        | 3        | 2       | 3       | 2     |                          | 2                     |
| 197            | S.I. DU CEZALIER                                  | 50         | 0,03%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | n. c.                | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 1              | S.I. DU FONT MARILHOU                             | 7 665      | 4,68%                 | 1 362 847                 | 5               | 5                          | 12                   | 2        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 204            | S.I. DU RU DE PEYREBESSE                          | 800        | 0,49%                 | 57 430                    | 2               | 1                          | 3                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 192            | S.I. D'USSEL, CELLES,<br>COLTINES                 | 1 350      | 0,82%                 | 184 215                   | 2               | 1                          | 1                    | 4        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 194            | S.M. DE SAINT-ETIENNE-<br>CANTALES                | 30         | 0,02%                 | n. c.                     | 1               | 1                          | 1                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                          | 4                     |
| 198            | S.M. DU LIORAN                                    | 200        | 0,12%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | 5                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 1     | 1                        | 4                     |
| 113            | SAIGNES                                           | 1 030      | 0,63%                 | 58 695                    | 2               | 1                          | 1                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 114            | SAINT-AMANDIN                                     | 230        | 0,14%                 | 25 079                    | 2               | 0                          | 2                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 1     |                          | 4                     |
| 116            | SAINT-ANTOINE                                     | 135        | 0,08%                 | 16 734                    | 1               | 0                          | 3                    | 4        | 3        | 2       | 4       | 2     |                          | 3                     |
| 117            | SAINT-BONNET-DE-CONDAT                            | 240        | 0,15%                 | 16 849                    | 5               | 0                          | 6                    | 2        | 1        | 2       | 4       | 1     | 32                       | 1                     |

| N°UGE<br>DDASS | NOM DE L'UGE                 | Population | Part de<br>population | Prélèvement<br>s en m3/an | Nombre<br>d'UDI | Nombre<br>d'UDI<br>traitée | Nombre de<br>captage | Quantité | Bactério | Arsenic | Nitrate | Plomb | Nbre<br>branch<br>Plomb | Degré de<br>criticité |
|----------------|------------------------------|------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|----------|----------|---------|---------|-------|-------------------------|-----------------------|
| 118            | SAINT-BONNET-DE-SALERS       | 400        | 0,24%                 | 68 304                    | 3               | 0                          | 3                    | 2        | 1        | 2       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 3              | SAINT-CLEMENT                | 102        | 0,06%                 | 9 004                     | 3               | 0                          | 4                    | 2        | 4        | 2       | 4       | 3     |                         | 3                     |
| 115            | SAINTE-ANASTASIE             | 180        | 0,11%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 2                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 3     |                         | 1                     |
| 122            | SAINTE-EULALIE               | 225        | 0,14%                 | 23 484                    | 4               | 2                          | 5                    | 2        | 2        | 2       | 3       | 2     |                         | 2                     |
| 130            | SAINTE-MARIE                 | 105        | 0,06%                 | 22 100                    | 2               | 0                          | 8                    | 1        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 120            | SAINT-ETIENNE-CANTALES       | 190        | 0,12%                 | 8 471                     | 1               | 1                          | 2                    | 3        | 4        | 2       | 3       | 2     |                         | 4                     |
| 121            | SAINT-ETIENNE-DE-CARLAT      | 110        | 0,07%                 | 12 192                    | 3               | 3                          | 4                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 3     |                         | 3                     |
| 123            | SAINT-FLOUR                  | 7 600      | 4,64%                 | 1 091 960                 | 2               | 1                          | 7                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                         | 4                     |
| 124            | SAINT-GEORGES                | 1 060      | 0,65%                 | 50 696                    | 5               | 1                          | 3                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 125            | SAINT-GERONS                 | 180        | 0,11%                 | 20 324                    | 3               | 0                          | 3                    | 3        | 4        | 2       | 3       | 2     |                         | 4                     |
| 126            | SAINT-HIPPOLYTE              | 140        | 0,09%                 | 14 007                    | 5               | 0                          | 6                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 127            | SAINT-JACQUES-DES-BLATS      | 350        | 0,21%                 | 31 002                    | 5               | 0                          | 7                    | 1        | 1        | 2       | 4       | 3     |                         | 1                     |
| 128            | SAINT-JULIEN-DE-TOURSAC      | 110        | 0,07%                 | n. c.                     | 1               | 1                          | n. c.                | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 129            | SAINT-MAMET-LA-SALVETAT      | 1 350      | 0,82%                 | 171 424                   | 2               | 2                          | 4                    | 2        | 4        | 2       | 3       | 2     |                         | 3                     |
| 131            | SAINT-MARTIAL                | 80         | 0,05%                 | 13 084                    | 1               | 0                          | 2                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 2     |                         | 4                     |
| 132            | SAINT-MARTIN-CANTALES        | 210        | 0,13%                 | 18 999                    | 3               | 2                          | 2                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 133            | SAINT-MARTIN-SOUS-VIGOUROUX  | 360        | 0,22%                 | 32 625                    | 3               | 0                          | 4                    | 1        | 1        | 2       | 4       | 2     |                         | 1                     |
| 134            | SAINT-MARTIN-VALMEROUX       | 800        | 0,49%                 | 73 625                    | 9               | 1                          | 16                   | 4        | 3        | 2       | 4       | 1     | 50                      | 3                     |
| 135            | SAINT-PAUL-DE-SALERS         | 165        | 0,10%                 | 11 439                    | 3               | 0                          | 4                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |
| 137            | SAINT-REMY-DE-CHAUDES-AIGUES | 140        | 0,09%                 | n. c.                     | 4               | 0                          | 5                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 138            | SAINT-SANTIN-CANTALES        | 290        | 0,18%                 | 34 546                    | 2               | 0                          | 3                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |
| 139            | SAINT-SATURNIN               | 245        | 0,15%                 | n. c.                     | 6               | n. c.                      | 6                    | 3        | 1        | 2       | 3       | 2     |                         | 1                     |
| 140            | SAINT-URCIZE                 | 575        | 0,35%                 | 26 481                    | 5               | 0                          | 6                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 3                     |
| 141            | SAINT-VICTOR                 | 160        | 0,10%                 | 12 016                    | 4               | 0                          | 6                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |
| 142            | SAINT-VINCENT-DE-SALERS      | 145        | 0,09%                 | 6 956                     | 2               | 1                          | 1                    | 4        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 101            | SALERS                       | 440        | 0,27%                 | 47 756                    | 1               | 0                          | 12                   | 3        | 3        | 2       | 4       | 1     | 100                     | 3                     |
| 102            | SANSAC-VEINAZES              | 200        | 0,12%                 | 15 234                    | 2               | 0                          | 5                    | 3        | 4        | 2       | 4       | 3     |                         | 4                     |
| 104            | SEGUR-LES-VILLAS             | 270        | 0,16%                 | n. c.                     | 8               | n. c.                      | 8                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 105            | SENEZERGUES                  | 150        | 0,09%                 | 6 972                     | 2               | 1                          | 1                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 3     |                         | 3                     |
| 106            | SIRAN                        | 570        | 0,35%                 | 59 976                    | 2               | 2                          | 5                    | 2        | 3        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 107            | TALIZAT                      | 650        | 0,40%                 | 128 373                   | 3               | 0                          | 12                   | 2        | 1        | 2       | 2       | 2     |                         | 1                     |
| 109            | TEISSIERES-LES-BOULIES       | 325        | 0,20%                 | 36 184                    | 2               | 0                          | 5                    | 2        | 3        | 2       | 3       | 2     |                         | 2                     |
| 110            | THIEZAC                      | 700        | 0,43%                 | 41 571                    | 5               | 0                          | 5                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 2     |                         | 2                     |
| 111            | TIVIERS                      | 90         | 0,05%                 | 16 998                    | 3               | 0                          | n. c.                | 3        | 3        | 2       | 3       | 2     |                         | 3                     |
| 143            | VABRES                       | 240        | 0,15%                 | 10 710                    | 3               | 0                          | 5                    | 2        | 2        | 2       | 4       | 3     |                         | 2                     |

| N°UGE<br>DDASS | NOM DE L'UGE        | Population | Part de<br>population | Prélèvement<br>s en m3/an | Nombre<br>d'UDI | Nombre<br>d'UDI<br>traitée | Nombre de<br>captage | Quantité | Bactério | Arsenic | Nitrate | Plomb | Nbre<br>brancht<br>Plomb | Degré de<br>criticité |
|----------------|---------------------|------------|-----------------------|---------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|----------|----------|---------|---------|-------|--------------------------|-----------------------|
| 144            | VALJOUZE            | 30         | 0,02%                 | n. c.                     | 1               | n. c.                      | 1                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 3     |                          | 1                     |
| 145            | VALUEJOLS           | 580        | 0,35%                 | 130 636                   | 2               | 0                          | 4                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 147            | VEDRINES-SAINT-LOUP | 190        | 0,12%                 | 14 730                    | 2               | n. c.                      | 2                    | 3        | 3        | 1       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 149            | VERNOLS             | 110        | 0,07%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 2                    | 3        | 3        | 2       | 4       | 3     |                          | 3                     |
| 151            | VEZE                | 140        | 0,09%                 | n. c.                     | 5               | n. c.                      | 5                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 152            | VEZELS-ROUSSY       | 120        | 0,07%                 | 16 438                    | 1               | 0                          | 1                    | 3        | 2        | 2       | 4       | 2     |                          | 2                     |
| 153            | VIC-SUR-CERE        | 1 950      | 1,19%                 | 167 580                   | 4               | 0                          | 4                    | 4        | 1        | 2       | 4       | 1     |                          | 1                     |
| 154            | VIEILLESPESE        | 250        | 0,15%                 | 45 969                    | 5               | n. c.                      | 8                    | 3        | 4        | 2       | 2       | 2     |                          | 3                     |
| 155            | VIEILLEVIE          | 130        | 0,08%                 | 6 534                     | 2               | 1                          | 2                    | 2        | 1        | 2       | 3       | 2     |                          | 1                     |
| 156            | VIRARGUES           | 160        | 0,10%                 | n. c.                     | 2               | n. c.                      | 2                    | 3        | 1        | 2       | 4       | 2     |                          | 1                     |
| 157            | VITRAC              | 305        | 0,19%                 | 32 290                    | 4               | 0                          | 5                    | 2        | 4        | 2       | 3       | 1     |                          | 3                     |

n. c. donnée non connue



Conseil Général  
du Cantal

# **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Octobre 2004

## **Phase 2 – Enjeux et sectorisation**



Note d'avancement

**Document de travail**

---

# Sommaire

---

|          |                                               |           |
|----------|-----------------------------------------------|-----------|
| <b>1</b> | <b>SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE.....</b> | <b>2</b>  |
| <b>2</b> | <b>ENJEUX DU SCHEMA DEPARTEMENTAL .....</b>   | <b>4</b>  |
| <b>3</b> | <b>AXES D'INTERVENTIONS .....</b>             | <b>11</b> |
| <b>4</b> | <b>PROPOSITION DE SECTORISATION.....</b>      | <b>12</b> |

# 1 SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE

---

Dans le cadre de la première phase du schéma départemental, le bilan de la situation actuelle conduit à un **bilan contrasté** :

- des **démarches ainsi que des moyens humains et techniques ont été mis en œuvre** depuis 1997 pour améliorer l'alimentation en eau potable sur le département : Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau, les Opérations Eau Pure ;
- une **situation de l'alimentation en eau potable qualitativement et quantitativement non satisfaisante : plus de 50% des unités de gestion** sont confrontées à une **situation critique**. Ces unités représentent **plus des 2/3 de la population du Cantal**.

Du point de vue qualitatif, **près de 50% des unités de gestion** présentent une **contamination bactériologique chronique ou régulière** (taux de non-conformité supérieur à 30% au moins deux années sur trois en 2001-2003) soit **60% de la population du Cantal**.

En terme quantitatif, **40% des unités de gestion** sont confrontées à un **déficit chronique ou exceptionnel** et représentent plus de **60% de la population du Cantal**.

L'analyse réalisée en première phase fait ressortir plusieurs facteurs explicatifs de ce bilan :

- a) **un contexte hydrogéologique peu favorable** qui se caractérise par une multitude de petits aquifères discontinus, aux faibles capacités de rétention d'eau et aux comportements hydrodynamiques complexes. Ce contexte se traduit par la multiplication des points de captage présentant des productivités limitées et très variables dans le temps ;
- b) **un contexte fortement rural** : le département se caractérise par la prédominance d'agglomérations de petites tailles ainsi que par une densité de population quatre fois inférieure à la densité moyenne nationale. Ceci se traduit

par la multiplication de petits systèmes hydrauliques (ou unités de distribution) et un ratio élevé de linéaire de canalisations rapporté à l'abonné ;

- c) **une gestion de l'alimentation en eau potable à une échelle inadaptée aux missions actuelles du service public** : le département totalise près de 190 unités de gestion dont la majorité est gérée à l'échelle communale : 70 % d'entre elles représentent moins de 500 habitants et couvrent 15 % de la population totale.
- d) **une perception « insuffisante » des maîtres d'ouvrage des risques sanitaires liés à la faiblesse des démarches préventives** (périmètres de protection, entretiens et maintenances des captages et des stockages) **et curatives** (traitement garantissant une sécurisation qualitative de l'eau desservie aux usagers) ;
- e) **l'inadéquation entre les missions affectées à la MAGE dans sa compétence Eau Potable et les moyens humains et techniques mis en œuvre** : les rapports annuels d'activités démontrent ce décalage par un recentrage des prestations essentiellement axées sur l'assainissement. Certains maîtres d'ouvrages rencontrés dans le cadre de la première phase ne savent pas que la MAGE assure une mission d'aide aux collectivités dans le domaine de l'eau potable...
- f) **un déficit d'animation et d'appui technique concertés de l'ensemble des services de l'état et du département** pour accompagner et porter davantage les projets de type Opération Eau Pure afin d'amorcer une démarche efficace et pérenne dont la finalité est l'amélioration des systèmes AEP et de leur gestion.

Des outils et des démarches existent : la MAGE et les Opérations Eau Pure. Toutefois, ils n'ont pas permis, à ce jour, d'amorcer une dynamique qui s'étende à l'ensemble du territoire départemental.

Concernant les Opérations Eau Pure, le bilan de ces démarches est contrasté suivant les sites. De plus, peu d'opérations ont été amorcées à la suite des trois premiers sites « expérimentaux ». Or, un des objectifs majeurs de la démarche est de faire émerger une méthode novatrice reproductible à l'ensemble du département.

## 2 ENJEUX DU SCHEMA DEPARTEMENTAL

---

Au regard de la situation actuelle, les enjeux majeurs pour l'amélioration de l'alimentation en eau potable du Cantal peuvent se décliner ainsi :

### 1) Doter les Unités de Gestion de moyens humains et techniques en adéquation avec les nouvelles missions du Service Public d'Eau Potable

L'analyse de la situation actuelle a mis en évidence ***une gestion de l'alimentation en eau potable à une échelle inadaptée aux missions actuelles du service public***.

En effet, la majorité des systèmes d'alimentation en eau potable, mis en œuvre avant les années 90, a été conçue et dimensionnée pour répondre à un objectif initial : amener de l'eau aux usagers.

Aujourd'hui, les missions du Service Public d'alimentation en eau potable vont bien au-delà de la desserte. Il s'agit de desservir en quantité et en qualité l'ensemble des besoins en eau et de les garantir face à tous aléas climatiques et techniques. Certaines structures actuelles ne sont plus adaptées pour répondre à ces nouveaux objectifs de garantie de l'approvisionnement.

De plus, face à l'inégale répartition des ressources en quantité et en qualité ou pour répondre aux objectifs de sécurisation, la gestion de l'eau à petite échelle n'apparaît pas adaptée. ***La gestion de l'eau potable demande de plus en plus de moyens techniques et humains : disposer des compétences techniques et réagir au plus vite***. La taille et les moyens de certaines unités de gestion ne semblent pas être adaptés pour pouvoir offrir les garanties demandées aujourd'hui par les usagers.

Les enjeux en terme de gestion sont donc de doter les UGE de moyens humains et techniques afin de répondre aux objectifs suivants :

- ***acquérir la connaissance du patrimoine*** : inventaire et audit du système AEP (cf enjeu n°2) ;
- ***passer d'un mode de « gestion » basé uniquement sur le curatif dans l'urgence à une gestion de maintenance préventive*** ;
- ***prévenir les dysfonctionnements majeurs et intervenir préventivement*** ;
- ***anticiper et préparer les investissements à venir***.

Dans la configuration actuelle de la gestion de l'eau potable, le frein à l'embauche de personnel qualifié par les petites unités de gestion réside à la fois dans la non prise en compte par les maîtres d'ouvrage des enjeux de l'eau potable et la répercussion du coût de ce service sur un prix actuel de l'eau très bas.

Pour inverser cette tendance générale, il est nécessaire de ***promouvoir la mise en place de services publics ayant une compétence technique avérée*** en eau potable.

Etant donné la petite taille des unités de gestion et la multiplication des compétences des collectivités dans le domaine de l'environnement (eau potable, assainissement collectif et non collectif, déchet, aménagement de rivière...), il est difficile de concevoir qu'une commune de moins de 500 habitants puisse se doter de moyens humains et techniques adaptés à chacune de ces missions de l'environnement.

***Le principe de mutualisation des moyens humains et techniques entre plusieurs collectivités doit être analysé par les maîtres d'ouvrage comme une solution permettant à la fois de répondre à la nécessité de renforcer les compétences tout en limitant l'impact financier, par effet d'échelle, sur le coût du service public AEP.***

Dans des domaines autres que l'eau potable, des structures intercommunales existent déjà sur le département (déchets, gestion et aménagement de cours d'eau ...). Dans le cadre des multiples compétences des collectivités dans le domaine de l'environnement (eau potable, assainissement collectif et non collectif, déchet, aménagement de rivière...), il est tout à fait concevable soit d'apporter une réponse à l'échelle intercommunale (syndicat intercommunal, communauté de communes, mise en commun de moyens) soit d'apporter une réponse à l'échelle communale par l'embauche d'un technicien qualifié intervenant sur les différents domaines de l'environnement. Ces choix sont à la disposition des initiatives locales.

## **2) Améliorer la connaissance du patrimoine Ressources et Equipements**

Le premier constat qui ressortait du Schéma départemental de 1997 était le manque d'informations sur la plupart des unités de gestion, à la fois sur les prélèvements des ressources et sur l'état des infrastructures. L'analyse de la situation actuelle faite dans la première phase de l'étude a démontré que le déficit de données est loin d'être comblé aujourd'hui.

Les travaux de la MAGE et ceux effectués dans le cadre des Opérations Eaux Pures ont permis d'améliorer la connaissance des ressources et des systèmes AEP. Toutefois, elle reste insuffisante alors qu'elle constitue la base de toute gestion cohérente et pérenne.

***Disposer d'un plan de réseau, d'un inventaire du patrimoine et connaître les potentialités des ressources constituent des outils indispensables pour gérer à long terme le service public AEP.***

### 3) Créer une synergie entre tous les acteurs de l'eau potable par une démarche cohérente et coordonnée vers un objectif commun.

Les acteurs, des outils ainsi que des démarches existent. Toutefois, ils n'ont pas permis, à ce jour, d'amorcer une dynamique durable qui s'étende à l'ensemble du territoire départemental.

Au regard des éléments du bilan de la situation actuelle, ceci nécessite une ***implication plus forte des Maîtres d'Ouvrages mais aussi une implication et une approche différente des services de l'état et du département.***

Il est important de faire un bilan précis sur les points forts et les points faibles des démarches et des outils mis en œuvre jusqu'à maintenant afin d'adapter ces outils existants ou les méthodes.

Par ailleurs, suite à diverses rencontres avec des Maîtres d'Ouvrages, il apparaît que certains d'entre eux discernent mal les missions et les prérogatives des différents services de l'état et du département. Une ***action de communication auprès des collectivités détaillant l'ensemble des acteurs, leur mission, leur compétence et la complémentarité des acteurs*** s'avère judicieuse comme étape préalable au lancement d'une démarche sectorielle.

Parallèlement à l'élaboration du Schéma département AEP et en cohérence avec celui-ci, le Conseil Général engage avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne une démarche appelée « **Défi territorial** » dont l'objectif fondamental est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau potable.

La mise en place prochaine du Défi territorial ne doit pas se traduire par le lancement d'une énième démarche mais comme une ***opportunité d'adapter et de valoriser les outils et les méthodes existantes de façon à relancer une nouvelle dynamique concertée et coordonnée qui porte ces fruits sur le long terme.***

Le bilan de la situation actuelle a fait ressortir deux éléments déterminants pour atteindre les objectifs fixés d'une Opération Eau Pure :

#### 1. le choix du secteur :

Dans le but de faire émerger une dynamique sectorielle d'amélioration de la distribution d'eau potable, il convient dans un premier temps de bien définir les unités de gestion à intégrer dans une telle opération.

Deux éléments majeurs peuvent permettre de rassembler des maîtres d'ouvrages autour d'une démarche commune :

- l'existence de problématiques similaires entre les unités de gestion ;

- une réelle prise de conscience par les maîtres d'ouvrages des enjeux de l'eau potable et de la nécessité d'une approche globale à l'échelle du secteur proposé afin de mettre en avant les faiblesses, les atouts et la complémentarités de chaque système AEP.

Dans la configuration actuelle de l'alimentation en eau potable, avec une multiplicité de petites structures communales indépendantes, il est indispensable que le message « fédérateur » soit porté par un groupe de travail composé de l'ensemble des services de l'état et du département ayant compétence dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

2. la mise en place d'un « groupe de travail ou coordination » porteur et animateur de la démarche :

La démarche de type Opération Eau Pure regroupe plusieurs maîtres d'ouvrages ayant chacun leur compétence propre en terme d'alimentation en eau potable. Sans coordination ou animation forte du projet par l'ensemble des services d'aides aux collectivités, le risque est grand que chaque maître d'ouvrage reparte de son côté à l'issue de la première étape de diagnostic et de propositions. Il est donc nécessaire de mettre en place un comité de pilotage qui anime l'opération tout au long de la première phase d'étude de diagnostic et de proposition mais aussi dans la phase de réalisation des aménagements.

Concernant la **Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau**, le bilan de la situation actuelle a mis en évidence l'insuffisance des moyens actuels. Outre le fait d'une ***nécessité de renforcer les moyens humains et techniques, il est important de faire un bilan de la mission réalisée à ce jour.***

Les objectifs initiaux de la MAGE sont :

1. **Connaissance et suivi** : améliorer la connaissance, évaluer l'état de fonctionnement des installations et des équipements et assurer le suivi du fonctionnement des installations ;
2. **Assistance aux collectivités** : informer des enjeux liés à la gestion de l'eau et accompagner dans les démarches visant à améliorer cette gestion.

Les **faibles moyens humains** (deux personnes) mis au service de la MAGE pour assurer les trois missions de l'assainissement, l'eau potable et le milieu récepteur se sont traduits à la fois par ***l'impossibilité d'assurer équitablement des trois missions*** (au détriment de l'eau potable). De plus, l'**activité** s'est principalement ***axée sur le premier objectif d'amélioration de la connaissance.***

Par défaut de moyens, le travail fastidieux d'amélioration de la connaissance et d'acquisition de données ne peut pas être exploité et valorisé pleinement pour répondre au second objectif de la MAGE c'est-à-dire l'assistance et l'appui technique aux collectivités. C'est comme si la *MAGE se constituait une base de données, certes indispensable, mais dont elle ne pourrait pas exploiter faute de moyens.*

Face à ce constat, il est important de ***mener une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre et sur les missions de chaque acteur*** : ne serait-il pas judicieux d'impliquer davantage les maîtres d'ouvrages dans la mission d'amélioration de la connaissance et de recentrer ou renforcer l'activité de la MAGE sur l'assistance et l'appui technique ?

***La création et la pérennisation d'une synergie et d'une dynamique d'ensemble des acteurs sont davantage conditionnées par la mise en place effective et durable d'une assistance et d'un appui technique aux collectivités plutôt que l'amélioration de la connaissance.*** Cette dernière est un outil nécessaire mais insuffisant à lui seul pour atteindre les objectifs du schéma départemental.

#### 4) Amélioration de qualité de l'eau

Le bilan de la situation actuelle a montré une ***vulnérabilité intrinsèque des principaux systèmes hydrauliques aux pollutions bactériennes.***

Les enjeux qualitatifs majeurs sont donc ***la protection des ressources et la non-altération de la qualité à travers du système AEP***.

La réalisation de ces objectifs passe par la ***poursuite et le développement des actions préventives*** telles que :

- la protection des ressources : poursuite de la mise en place des périmètres de protection de captage ;
- la maintenance et entretien des captages et des principaux ouvrages structurants ;

en association avec des ***actions curatives***, seules garanties permettant de se prémunir de tout risque sanitaire.

Pour deux secteurs du département, une problématique Arsenic s'ajoute à celle de la contamination bactériologique. Du fait de son caractère localisé, l'analyse de cette problématique et des solutions justifie complètement la mise en place d'une démarche sectorielle.

#### 5) Adéquation des ressources aux besoins actuels et futurs

D'une manière générale, les principaux axes permettant de répondre à cet objectif, sont les suivants :

- amélioration du fonctionnement des systèmes AEP : amélioration du rendement, renouvellement, restructuration du réseau ;

- optimisation de l'exploitation des ressources existantes par des interconnexions entre systèmes AEP par des restructurations d'ossatures principales à l'échelle de groupements d'UGE ;
- recherche de nouvelles ressources,
- amélioration de la connaissance et rationalisation des prélèvements.

Concernant ces deux derniers enjeux, assurer les besoins futurs en eau potable des usagers du département en quantité et en qualité et sécuriser les systèmes d'alimentation en eau potable face aux aléas climatiques et techniques, constituent les enjeux finaux du schéma départemental.

Toutefois, les éléments présentés précédemment démontrent que ces objectifs ne peuvent être atteints de façon durable sans répondre préalablement aux premiers enjeux :

- doter les Unités de Gestion de moyens humains et techniques en adéquation avec les nouvelles missions du Service Public d'Eau Potable ;
- améliorer la connaissance du patrimoine Ressources et Equipements ;
- créer une synergie entre tous les acteurs de l'eau potable par une démarche cohérente et coordonnée vers un objectif commun.

### 3 AXES D'INTERVENTIONS

---

Pour chaque enjeu majeur, des propositions d'orientations ou d'axes d'intervention sont déclinés ci-après.

#### 1) Doter les Unités de Gestion de moyens humains et techniques en adéquation avec les nouvelles missions du Service Public d'Eau Potable

a) *« Professionnalisation » des services publics d'eau potable par une augmentation des moyens humains et techniques.*

Le renforcement des compétences techniques peut s'effectuer soit par recrutement de personnels spécialisés soit par la formation (ou l'appui technique) du personnel existant.

Cette professionnalisation est indispensable pour répondre aux enjeux de demain, c'est-à-dire :

- acquérir la connaissance du patrimoine : inventaire et audit du système AEP;
- passer d'un mode de « gestion » basé uniquement sur le curatif dans l'urgence à une gestion de maintenance préventive ;
- prévenir les dysfonctionnements majeurs et intervenir préventivement ;
- anticiper et préparer les investissements à venir.

b) *Mutualisation des moyens humains et techniques des services publics d'eau potable par une augmentation des moyens humains et techniques.*

Le principe de mutualisation des moyens humains et techniques entre plusieurs collectivités doit être analysé par les maîtres d'ouvrage comme une solution permettant à la fois de répondre à la nécessité de renforcer les compétences tout en limitant l'impact financier, par effet d'échelle, sur le coût du service public AEP.

#### 2) Améliorer la connaissance du patrimoine Ressources et Equipements

L'amélioration de la connaissance passe la mise en œuvre de trois actions conjuguées et complémentaires :

a) *Professionnalisation des services publics d'eau potable par une augmentation des moyens humains et techniques.*

- b) *Amélioration des outils de gestion* : réalisation de plans de réseaux à jour, réalisation d'un inventaire des équipements et des ouvrages ainsi que la mise en place de comptages de production et de distribution (sectorisation du réseau)
- c) *Appui technique des services de l'état et du département* (cf. enjeu n°3)

### **3) Créer une synergie entre tous les acteurs de l'eau potable par une démarche cohérente et coordonnée vers un objectif commun.**

Les différents axes d'intervention proposés pour créer et surtout pérenniser une dynamique d'ensemble des acteurs sont déclinés ci-après :

- a) *Création d'un groupe de travail associant l'ensemble des services de l'état et du département et porteur des futures démarches sectorielles* : définition des objectifs communs, des moyens mis en œuvre par chaque acteur, de la mission de chacun et de la méthodologie d'analyse.
- b) *Actions de communication auprès des Maîtres d'Ouvrages précisant les différents acteurs, leur mission, leur compétence, leur prérogative et leur complémentarité au sein d'une démarche commune.*
- c) *Participation accrue des services des Maîtres d'Ouvrages dans la première phase de diagnostic de l'existant* : l'objectif est de profiter de cette démarche pour mettre en place des méthodes et des outils de gestion avec une implication forte du maître d'ouvrage de façon qu'il s'approprie ces outils (plans, compteurs, suivi des indicateurs de performance du réseau...). Ceci sous entend d'intégrer dans la démarche un appui technique important du groupe de travail ou du consultant en charge de la prestation.
- d) *Augmentation des moyens humains en terme d'appui aux collectivités.*

Dans le cadre du Défi territorial, il est envisagé de renforcer les moyens humains par le recrutement de deux postes correspondant aux profils suivants :

- 1 poste d'animateur général du Défi
- 1 poste de technicien-conseil.

### **6) Amélioration de qualité de l'eau**

L'amélioration et la garantie de la qualité de l'eau passent par la combinaison de plusieurs actions :

- a) *Communication auprès des collectivités sur les risques sanitaires, leurs répercussions sur des enjeux majeurs de département (activités touristiques et culturelles en particulier) et sur la responsabilité des Maîtres d'Ouvrages*
- b) *Actions préventives :*
  - Mise en place effective des périmètres de protection des captages
  - Maintenance et entretien des captages et ouvrages structurants des systèmes AEP
- c) *Actions curatives :* mise en place de traitements. Le bilan de la situation actuelle a démontré la vulnérabilité des ressources et des systèmes vis-à-vis de la bactériologie. Seul un traitement peut apporter une garantie pour se prémunir de tout risque sanitaire.
- d) *Réalisation de démarches sectorielles sur la problématique Arsenic :* détermination d'un état des lieux sur l'ensemble des ressources (en quantité et en qualité) et sur les systèmes AEP, analyse technico-économique des solutions envisageables : traitement, importation, dilution, restructuration des systèmes ainsi que la combinaison de ces réponses potentielles.

## **7) Adéquation des ressources aux besoins actuels et futurs**

- a) *Amélioration de la connaissance des ressources :* mise en place d'outils et de procédures de comptages réguliers des caractéristiques quantitatives des ressources
- b) *Etablissement de bilans sur la pérennisation des ressources*
- c) *Diagnostic des infrastructures AEP :* détermination des indicateurs de performance du réseau (rendement hydraulique et indice linéaire de perte) propositions de réhabilitations, de renouvellement et d restructuration du réseau
- d) *Programme de recherche de ressources nouvelles*

## 4 PROPOSITION DE SECTORISATION

---

Sur la base du bilan de la situation actuelle, nous avons proposé des regroupements d'unités de gestion présentant des problématiques comparables. Les éléments suivants ont été pris en compte pour justifier ces « associations » :

- existence de contraintes quantitatives et ou qualitatives comparables de mobilisation de ressources ;
- prise en compte de la gestion actuelle de l'eau et plus particulièrement des échanges existants entre les unités de gestion ;
- des démarches ou programmes d'actions déjà engagés, Opération Eau Pure par exemple ;
- des unités de gestion appartenant à une même entité régionale ou administrative, dont les insuffisances de certaines UGE pourraient être comblés par les potentialités excédentaires d'autres unités voisines.

Ceci conduit à proposer **dix huit secteurs**. Cette proposition de sectorisation est présentée sur la carte page suivante.

Pour certains secteurs, le bilan de la situation actuelle fait ressortir **un enjeu fort et majeur** :

a) Arsenic :

- secteur Margeride
- secteur Haute Chataigneraie

b) Bactériologie :

- secteur Allanche – Saint Bonnet – Cheylade

c) Adéquation quantitative :

- secteur Mauriac – Font Marilhou

d) Adéquation quantitative et bactériologie:

- secteur Saint Cernin – Salers
- secteur Pierrefort

- secteur de Vic sur Cère

e) Sécurisation :

- Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Pour les autres secteurs, le bilan de la situation actuelle est moins tranché et met en évidence des **enjeux présentant des degrés de criticité moins élevé.**



CONSEIL GÉNÉRAL  
DU CANTAL





DEPARTEMENT  
DU CANTAL

SCHEMA  
DEPARTEMENTAL  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Phase 3

Propositions et  
estimation financière

## SOMMAIRE

---

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>RAPPORT</b>                                                                        | <b>3</b>  |
| <b>I. RAPPEL DES ENJEUX DU SCHEMA<br/>DEPARTEMENTAL</b>                               | <b>4</b>  |
| <b>II. PROPOSITIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL</b>                                       | <b>6</b>  |
| II.1. Plans locaux                                                                    | 6         |
| II.2. Amélioration de la connaissance des ressources en eau                           | 7         |
| II.3. Amélioration de la qualité de l'eau                                             | 9         |
| II.4. Renouvellement du reseau                                                        | 11        |
| II.5. Renforcement de l'animation et de l'ossature technique auprès des collectivités | 12        |
| II.6. Montant global du schéma Départemental et proposition de programmation          | 14        |
| <b>III. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET IMPACT SUR LE<br/>PRIX DE L'EAU</b>             | <b>17</b> |
| III.1. Hypothèses de travail                                                          | 18        |
| III.2. Résultats des simulations financières                                          | 21        |
| III.3. Synthèse des simulations et propositions                                       | 23        |
| <b>FICHES DE SYNTHESE PAR SECTEUR</b>                                                 | <b>25</b> |

# RAPPORT

---

## **I. RAPPEL DES ENJEUX DU SCHEMA DEPARTEMENTAL**

---

Cette première partie du rapport rappelle, à l'échelle globale du département, les enjeux majeurs et les principales actions préconisées dans le cadre de la seconde phase de l'étude.

La finalité du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable réside dans la mise en œuvre d'actions et de travaux garantissant la satisfaction des besoins en eau potable de l'intégralité des usagers du Département. Atteindre cet objectif nécessite de répondre à 5 enjeux majeurs :

### **1. Doter les Unités de Gestion de moyens humains et techniques en adéquation avec les nouvelles missions du Service Public d'Eau Potable ;**

L'analyse de la situation actuelle a mis en évidence une gestion de l'alimentation en eau potable à une échelle inadaptée aux missions actuelles du service public.

Les enjeux en terme de gestion sont de doter les UGE de moyens humains et techniques afin de répondre aux objectifs suivants :

- *acquérir la connaissance du patrimoine* : inventaire et audit du système AEP (cf. enjeu n°2) ;
- *passer d'un mode de « gestion » basé uniquement sur le curatif dans l'urgence à une gestion de maintenance préventive* ;
- *prévenir les dysfonctionnements majeurs et intervenir préventivement* ;
- *anticiper et programmer les investissements à venir.*

### **2. Améliorer la connaissance du patrimoine Ressources et Equipements**

Le déficit d'informations sur la plupart des unités de gestion, à la fois sur les prélèvements des ressources et sur l'état des infrastructures représente le premier constat qui ressortait du Schéma départemental de 1997. L'analyse de la situation actuelle faite dans la première phase de l'étude a démontré que le déficit de données est loin d'être comblé aujourd'hui.

Les travaux de la MAGE et ceux effectués dans le cadre des Opérations Eaux Pures ont permis d'améliorer la connaissance des ressources et des systèmes AEP. Toutefois, elle reste insuffisante alors qu'elle constitue la base de toute gestion cohérente et pérenne. Disposer d'un plan de réseau, d'un inventaire du patrimoine et connaître les potentialités des ressources constituent des outils indispensables pour gérer à long terme le service public AEP.

### **3. Créer une synergie entre tous les acteurs de l'eau potable par une démarche cohérente et coordonnée vers un objectif commun.**

Les acteurs, des outils ainsi que des démarches existent. Toutefois, ils n'ont pas permis, à ce jour, d'amorcer une dynamique durable qui s'étende à l'ensemble du territoire départemental.

Au regard des éléments du bilan de la situation actuelle, ceci nécessite une implication plus forte des Maîtres d'Ouvrages mais aussi une implication et une approche différente des services de l'état et du département.

### **4. Amélioration de qualité de l'eau**

Le bilan de la situation actuelle a montré une forte vulnérabilité des principaux systèmes hydrauliques aux pollutions bactériennes. Cette situation sanitaire à risque perdure depuis longtemps. *L'amélioration de la qualité bactériologique constitue l'objectif prioritaire du*

*schéma départemental.*

De plus, l'évolution de la réglementation a fait apparaître des problématiques plus récentes comme l'arsenic et le plomb.

**5. Adéquation des ressources aux besoins actuels et futurs**

D'une manière générale, les principaux axes permettant de répondre à cet objectif, sont les suivants :

- *amélioration du fonctionnement des systèmes AEP : amélioration du rendement, renouvellement, restructuration du réseau ;*
- *optimisation de l'exploitation des ressources existantes par des interconnexions entre systèmes AEP par des restructurations d'ossatures principales à l'échelle de groupements d'UGE ;*
- *recherche de nouvelles ressources,*
- *amélioration de la connaissance et rationalisation des prélèvements.*

## **II. PROPOSITIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL**

---

### **II.1. PLANS LOCAUX**

---

#### **A. OBJECTIFS**

Parallèlement à l'élaboration du Schéma département AEP et en cohérence avec celui-ci, le Conseil Général a engagé avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne une démarche appelée « Défi territorial » - applicable jusqu'en 2006 - dont l'objectif fondamental est de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau potable.

La mise en place des « Plans Locaux » s'inscrit complètement dans la démarche du Défi territorial. Il ne doit pas se traduire par le lancement d'une énième démarche mais comme une opportunité d'adapter et de valoriser les outils et les méthodes existantes de façon à relancer une nouvelle dynamique concertée et coordonnée qui porte ces fruits sur le long terme.

Les objectifs sont multiples avec une même finalité, garantir sur le long terme qualitativement et quantitativement l'approvisionnement en eau potable :

- a. Lancer une démarche cohérente et complète à l'échelle adaptée aux contraintes de ressources et d'exploitation,
- b. Améliorer la connaissance des ressources et des équipements c'est-à-dire amorcer une gestion du patrimoine AEP,
- c. Lancer une réflexion sur les moyens techniques et humains pour mettre en place une réelle gestion préventive du service public de l'eau,
- d. Impliquer davantage et autrement les maîtres d'ouvrages et tous les acteurs du service public de l'eau,
- e. Définir une programmation d'actions et de travaux.

#### **B. MOYENS**

Les principaux axes de la démarche « Plans Locaux » peuvent se décliner ainsi :

- Etablir un inventaire du patrimoine qui constitue la base d'une gestion patrimoniale (plan des réseaux, recensement des interventions) ;
- Faire un suivi quantitatif et qualitatif des ressources qui constitue la base à toute exploitation optimale et pérenne des ressources ;
- diagnostiquer les systèmes hydrauliques afin d'en déterminer les principaux indicateurs de performances (rendement, indice linéaire de perte, indice linéaire d'interventions...) ;
- identifier les points faibles de la gestion actuelle ;
- proposer de restructuration des systèmes AEP à la fois sur les aspects techniques et sur les aspects de gestion.

Il est important de préciser que les « Plans Locaux » doivent être menés comme une démarche concertée englobant l'ensemble des maîtres d'ouvrages d'un secteur homogène avec l'assistance de l'ensemble des acteurs des services de l'état, du département et des Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne.

Le renforcement des services de la MAGE par deux personnes, avec le concours de le

l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre du Défi territorial, répond à cette exigence de démarche concertée.

## **C. MONTANTS ESTIMATIFS**

### **1) PLANS LOCAUX (19)**

Sur la base d'un montant unitaire de 50 000 euros par secteur homogène, le montant global de la première étape de la démarche représente un montant global à l'échelle du département de 950 000 euros.

### **2) ACTIONS ET TRAVAUX PRECONISES DANS LE CADRE DES PLANS LOCAUX**

L'état des lieux a mis en évidence le manque d'information sur le patrimoine et les performances des systèmes AEP. Il est donc difficile de définir dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental les actions et travaux qui seront préconisés dans les Plans Locaux.

Concernant la qualité de l'eau, certaines actions sont précisées et estimées financièrement plus loin dans le rapport (procédures de périmètre de protection, bactériologie, arsenic...).

Concernant les restructurations des ossatures principales des systèmes AEP, il est très difficile en revanche de les définir les caractéristiques techniques et par conséquent d'évaluer le montant des restructurations qui seront préconisées à l'issue des Plans Locaux.

Toutefois, en tant qu'outil d'aide à la décision et à la programmation, il est nécessaire d'estimer une enveloppe financière correspondant à ces travaux de restructurations afin d'intégrer une ligne budgétaire dans le Schéma Départemental. Pour estimer ces montants, nous proposons de retenir l'hypothèse que ces travaux concerneront environ 5% du linéaire. Ce pourcentage représente approximativement un tiers de l'ossature principale d'un système d'alimentation en eau potable.

Sur la base d'un linéaire global estimé à 4 300km sur l'ensemble du Département (cf. II.4 Renouvellement) et d'un coût unitaire de restructuration des ossatures principales à 80 euros /ml, l'enveloppe globale des travaux de restructurations à réaliser dans les dix années à venir est estimée à 17,2 millions d'euros.

## **II.2. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES RESSOURCES EN EAU**

---

### **A. OBJECTIFS**

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la première phase a mis en évidence deux éléments essentiels :

- Un contexte hydrogéologique complexe, peu favorable qui se traduit par peu de ressources à fortes potentialités de mobilisation ;
- Suite à la sécheresse de l'été 2003, beaucoup de maîtres d'ouvrages ont lancé par eux-mêmes des recherches en eau, pas toujours très fructueuses ;

Dans un contexte hydrogéologique peu favorable, il ne semble pas judicieux et surtout pas efficace que chaque maître d'ouvrages confronté à un déficit essaye de le pallier à l'échelle de sa commune.

Il est nécessaire de lancer, à l'échelle du département, une démarche globale

d'amélioration de la connaissance des ressources en eau afin d'aider les collectivités à trouver les solutions optimales d'exploitation des potentialités offertes sur chaque secteur.

Cette démarche portée par le Conseil Général doit répondre aux objectifs suivants :

- a) Rassembler et synthétiser l'ensemble des données existantes sur les ressources ;
- b) Compléter et valoriser la connaissance des ressources à l'échelle globale du département ;
- c) Définir un programme cohérent à l'échelle du département de recherche en eau en identifiant les secteurs prioritaires ;
- d) Proposer une gestion optimale des ressources identifiées à l'échelle du secteur concerné : ressources à préserver pour l'eau potable, ressources à abandonner pour un usage AEP, ressources à exploiter en commun...

## **B. MOYENS**

La démarche nécessite deux étapes :

- 1) *SYNTHESES DES DONNEES EXISTANTES*
  - collecte des données,
  - synthèse bibliographique,
  - constitution d'une base de données,
  - identification de secteurs prioritaires de recherche en eau.
  
- 2) *PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE RECHERCHE EN EAU*
  - détermination d'un programme pluriannuel de recherche en eau,
  - réalisation et suivi de forages de reconnaissance.

## **C. MONTANTS ESTIMATIFS**

- 1) *SYNTHESES DES DONNEES EXISTANTES :*

Le montant global de l'étape préliminaire à la réalisation d'un programme de recherche en eau peut être évalué à 50 000 euros.
  
- 2) *PROGRAMME DEPARTEMENTAL DE RECHERCHE EN EAU*

Nous rappelons que la ressource est le premier maillon du système d'alimentation en eau potable. Aujourd'hui, il constitue pour de nombreuses unités de gestion le facteur limitant pour des raisons de quantité et/ou de qualité. Il est donc important que le programme départemental soit suffisamment ambitieux pour pouvoir proposer des solutions le plus tôt possible aux maîtres d'ouvrages.

Il est donc proposer de retenir une base de la réalisation de 5 sites de reconnaissances par an.

D'un montant unitaire de 40 000 euros/site, le montant annuel du programme départemental de recherche en eau s'élèverait à 200 000 euros.

En première approche, ce programme devrait se poursuivre sur les dix prochaines années, soit un montant global à l'échelle du département de deux millions d'euros.

## **II.3. AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU**

---

Cet enjeu concerne à la fois la qualité des ressources (eau brute) ainsi que la qualité de l'eau distribuée. Pour répondre à cet enjeu, les principales actions préconisées sont les suivantes :

- **Actions préventives** : poursuite des actions qualitatives préventives et plus particulièrement la mise en place des périmètres de protection ;
- **Actions curatives** : mise en place de traitements adaptés pour répondre aux exigences de qualité de l'eau en particulier sur les paramètres bactériologie, agressivité et arsenic.

### **A. PERIMETRE DE PROTECTION**

Le périmètre de protection constitue la première barrière de sécurité de la qualité de l'eau. Aujourd'hui, sur environ 850 captages d'eau potable sur l'ensemble du département, la procédure complète de périmètre de protection est finalisée sur seulement 200 à 250 captages.

**La poursuite des démarches de mise en place des périmètres de protection constitue l'enjeu prioritaire pour les années à venir.**

En considérant que les démarches Plans Locaux vont préconiser un certain nombre de restructurations des systèmes AEP, on peut émettre l'hypothèse que ces restructurations aboutiront à une diminution de 15% du nombre total de captages dans le Cantal.

**En tenant compte des 250 captages dont les procédures sont aujourd'hui finalisées, il est nécessaire de régulariser environ 500 captages avant l'échéance 2010.**

Au regard du nombre de périmètre à régulariser et de l'échéance, il est préconisé de mettre en place une démarche de type « opérateur unique ». Une assistance à maîtrise d'ouvrage unique permettrait d'accélérer la procédure en limitant le nombre d'intervenants et d'optimiser la préparation des dossiers pour les services instructeurs (standardisation des dossiers).

Sur la base d'un montant unitaire de 22 000 euros par captage, qui comprend la procédure administrative, l'acquisition foncière et la réalisation des travaux du périmètre de protection immédiat, **le montant global de la régularisation de l'ensemble des captages du département est évalué à 11 millions d'euros soit 2,2 millions d'euros annuels pendant 5 ans.**

### **B. BACTERIOLOGIE**

Le bilan de la situation actuelle a montré une forte vulnérabilité des systèmes hydrauliques aux pollutions bactériennes.

Par ailleurs, l'état des lieux a mis en évidence le déficit de maintenance des ouvrages de captages, de stockages et du réseau qui conduit à une altération de la qualité de l'eau et plus particulièrement une prolifération bactérienne.

Les premières réponses à apporter pour pallier ces vulnérabilités et garantir la qualité de l'eau sont de nature préventive :

- la mise en place des périmètres de protection (cf. A Périmètre de protection) ;
- l'augmentation des moyens humains et techniques indispensable pour assurer une maintenance des infrastructures : point essentiel qui doit faire l'objet d'une analyse fine et de propositions dans le cadre de la réalisation des Plans Locaux.

Toutefois, lorsque la vulnérabilité de la ressource est forte, il est nécessaire d'associer une réponse de nature curative afin de garantir la qualité de l'eau distribuée.

Aujourd'hui, la majorité des points de prélèvements ne fait pas l'objet d'un traitement de désinfection.

Dans le cadre de l'évaluation des besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre du schéma départemental, on peut émettre l'hypothèse que les plans locaux préconiseront la mise en place de traitements sur 30% des unités de distribution dans les 10 ans à venir soit 180 points de désinfection.

Sur la base d'un montant unitaire de 15 000 euros, le montant global d'investissement en terme de traitement de type désinfection s'élève à 2 700 000 euros.

## **C. PLOMB ET AGRESSIVITE DE L'EAU**

L'étude réalisée par les services de la DDASS sur le potentiel de dissolution du plomb a mis en évidence que :

- plus de 88% des unités de distribution présentent un potentiel de dissolution très élevé ;
- 0,2% des unités de distribution présentent un potentiel de dissolution faible ;
- 3% des unités de distribution (16 UDI) ont mis en place un traitement pour limiter l'agressivité

Toutefois, cette analyse repose uniquement sur le paramètre pH et 90 % des UDI distribuent une eau présentant un pH inférieur à 7.

Le bilan de la DDASS précise les limites de cette première analyse qui ne prend pas en compte les paramètres Température et Titre Alcalimétrique Complet qui permettrait d'affiner l'évaluation du potentiel de dissolution. Pour compléter son bilan, la DDASS a réalisé des prélèvements chez des abonnés équipés de branchements en plomb. Les analyses ont confirmé le caractère agressif de l'eau. Toutefois, la concentration en plomb de l'eau est inférieure à 10 µg/l pour la majorité des prélèvements.

Au regard des éléments précédents, il est nécessaire de poursuivre l'analyse afin d'affiner le diagnostic avant de préconiser des actions ou des travaux. Les propositions peuvent se décliner ainsi :

- affiner l'analyse du potentiel de dissolution en prenant en compte les paramètres Température et TAC afin d'identifier les secteurs à risque ;
- identifier et sélectionner les sites sur lesquels un traitement adapté (reminéralisation ou neutralisation) est nécessaire ;
- réaliser une campagne de sensibilisation des abonnés sur les secteurs à risque ;
- remplacer les conduites en plomb sur les secteurs identifiés à risque

Nous ne disposons pas de suffisamment d'éléments pour essayer d'évaluer l'enveloppe financière que pourraient représenter les actions et les travaux à réaliser dans les années à venir sur la problématique du plomb et de l'agressivité de l'eau.

Toutefois, le recensement réalisé par la DDASS a permis d'identifier 2000 branchements en plomb sur le département du Cantal.

Le remplacement complet de ces 2000 branchements peut être évalué à 1 millions d'euros sur une base unitaire de 500 euros par branchement.

## **D. ARSENIC**

Dix unités de gestion, concentrées essentiellement sur les secteurs de la Margeride et de la Haute Châtaigneraie, distribuent une eau de qualité impropre à la consommation

humaine vis-à-vis de l'arsenic soit une concentration supérieure à 10 µg/l.

Ces deux secteurs ont été identifiés comme prioritaires sur lesquels des Plans Locaux doivent être réalisés en urgence.

La démarche globale sectorielle se justifie complètement dans le cadre de cette problématique où les solutions techniques existent mais représentent un coût d'investissement non négligeable et surtout demandent des moyens humains et des compétences pour exploiter les installations de traitement. La démarche Plan Local doit permettre d'analyser toutes les possibilités et de proposer la plus adaptée.

Une première estimation financière réalisée par la DDAF évalue le montant global à 2,5 M euros.

## **II.4. RENOUVELLEMENT DU RESEAU**

---

Deux actions principales sont préconisées dans le cadre du Schéma Départemental afin d'améliorer le rendement hydraulique des systèmes d'alimentation d'eau potable

### **1) AMELIORATION DES OUTILS DE SUIVI ET DE GESTION DES RESEAUX**

La mise en place d'outils de type compteurs de production, de mise en distribution et de sectorisation associée à un suivi régulier de ces outils permet à la fois d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement du système hydraulique et d'offrir une meilleure réactivité du gestionnaire face à un aléa. La mise en place régulière de programme de recherches de fuites participe aussi à cette démarche globale de maintenance préventive du système hydraulique indispensable d'amélioration du rendement.

L'ensemble de ces actions sera préconisé dans le cadre des Plans Locaux. Ces actions visent à définir les moyens humains et techniques nécessaires pour mettre en place une gestion préventive de maintenance des systèmes AEP.

### **2) RENOUVELLEMENT DU RESEAU**

Pour certains tronçons trop vétustes, les mesures préventives ne sont plus suffisantes et se traduisent par de nombreuses interventions de réparations. Pour ces tronçons, **l'amélioration des performances hydrauliques passe par des mesures curatives : le renouvellement des conduites vétustes.**

Le déficit d'information sur le patrimoine actuel ne permet pas d'évaluer précisément les besoins en terme de renouvellement pour les années à venir.

Toutefois, il semble important dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de tenter d'évaluer une enveloppe financière. Les hypothèses de travail retenues pour cette évaluation sont présentées ci-après. Cette évaluation repose sur le choix du taux de renouvellement de conduites.

Tout d'abord, il est nécessaire d'évaluer le linéaire total de conduites d'eau potable à l'échelle du département.

Sur la base des informations collectées par les services de la MAGE dans le cadre de l'élaboration des cahiers des charges pour cinq plans locaux (Vic/ Cère, Chaudes Aigues, Pierrefort, Murat, La Feuillade), le linéaire de conduites d'eau potable ramené à l'habitant a été estimé. Une distinction a été faite dans l'analyse entre les communes de moins de 1000 habitants et de plus de 1000 habitants. Ensuite, pour les autres secteurs homogènes où l'on ne disposait pas de données sur le linéaire de toutes les unités de gestion, les linéaires ont été estimés à partir du ratio linéaire/habitant.

Sur la base de ces hypothèses, **le patrimoine global de conduites d'eau potable du Cantal est estimé à 4 300 kilomètres<sup>1</sup>.**

---

<sup>1</sup> Ne disposant pas de quantitatif précis sur le linéaire global sur la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, celui-ci a été estimé sur la base du ratio. Etant donné l'importance de la population de la CABA à l'échelle du département, cette estimation a un impact important sur le

Concernant le taux de renouvellement, deux approches ont été analysées :

**a) Hypothèse n°1**

On dispose de peu de données sur le patrimoine de réseau d'eau potable. Toutefois, sur la base des informations collectées, on peut considérer que la moitié du réseau a plus de trente ans. Parmi les matériaux mis en place avant les années 70, on rencontre de l'amiante ciment qui doivent être remplacé et du PVC dont la durée de vie est de l'ordre de 60 ans pour ce matériau posé antérieurement à 1970. Sur la base de ces éléments, on peut considérer qu'il va falloir renouveler 50% du réseau dans les trente années à venir soit un taux de renouvellement de 1,6%/an.

**b) Hypothèse n°2**

La seconde hypothèse se base sur la durée de vie - proche de 100 ans - des nouveaux matériaux mis en œuvre de nos jours : fonte ductile et PEHD de l'ordre de 100 ans et 80 ans pour les PVC. Cette hypothèse repose sur le principe qu'à défaut de rattraper le retard pris dans le passé, le renouvellement s'amorce sur un rythme en cohérence avec la durée de vie des nouveaux matériaux soit un taux de renouvellement de 1,0%/an.

Concernant le montant unitaire de renouvellement, la majorité du réseau étant composé de conduites de diamètre inférieur à 100 mm, le prix unitaire pris en compte dans l'estimation du **montant estimatif du renouvellement est de 50 € / ml.**<sup>2</sup>

Le montant pris en compte dans l'évaluation de l'investissement correspond aux travaux à réaliser sur **une période de 10 ans soit l'échéance du Schéma Départemental.**

Sur la base de ces éléments, les deux hypothèses de renouvellement représentent les enveloppes financières suivantes :

- Hypothèse n°1 (taux de renouvellement de 1,6% /an) : renouvellement de 72 km par an soit un montant annuel de 3,6 millions d'euros (36 millions sur 10 ans)
- Hypothèse n°2 (taux de renouvellement de 1,0% /an) : renouvellement de 43 km par an soit un montant annuel de 2,2 millions d'euros (21,5 millions sur 10 ans)

A titre de comparaison, les travaux de renouvellement réalisés sur la période de 2000 à 2004 (chiffres FNDAE-DDAF) serait de l'ordre de 3 millions d'euros soit en moyenne 600 000 euros /an. Ramené en mètre linéaire, cette enveloppe représente 12km soit moins de 0,3% du linéaire global estimé. Certes, tous les travaux de renouvellement ne sont pas pris en compte par le FNDAE mais un taux de renouvellement de l'ordre de 0,3%/an constitue une valeur très insuffisante : renouvellement complet du réseau sur une base de plus de 300 ans.

## **II.5. RENFORCEMENT DE L'ANIMATION ET DE L'OSSATURE TECHNIQUE AUPRES DES COLLECTIVITES**

---

### **A. OBJECTIFS**

L'engagement d'un dynamique durable d'amélioration des systèmes d'alimentation en eau potable et de leur gestion nécessite d'abord le développement d'une démarche

---

*linéaire global estimé.*

<sup>2</sup> D'après les informations collectées auprès de la DDAF, ces services évaluent le montant du renouvellement ramené au mètre linéaire de l'ordre de 40 à 50 euros.

cohérente et coordonnée de tous les acteurs de l'eau potable vers un objectif commun.

L'élaboration du schéma départemental et la concertation qui s'est développée à cette occasion entre les Agences de l'eau, les services de l'Etat (Préfecture, DDAF, DDASS) et le Conseil Général, a permis d'initier cette démarche.

La coordination et la déclinaison opérationnelle de cette démarche à travers la définition et l'accompagnement de la mise en œuvre des Plans Locaux impose des moyens d'animation et d'assistance technique auprès des collectivités.

Dans un premier temps, il est nécessaire de coordonner l'engagement et le suivi de l'élaboration des Plans Locaux (synthèse des informations de base, cahier des charges, consultations, réunions, relations avec les prestataires d'études et partenaires institutionnels ...) Cela se traduira par des actions de sensibilisation, d'information et de mise en concertation, ainsi que de l'appui méthodologique, technique et administratif auprès des responsables élus locaux.

Ensuite, dans la définition et la mise en œuvre de programmes d'équipement, de gestion ou d'entretien, une assistance à maîtrise d'ouvrage s'avère indispensable sur le long terme pour pérenniser la démarche et atteindre les objectifs du schéma départemental.

Cette assistance se développera à travers des visites-conseils et un appui technique personnalisé aux collectivités et à leurs agents. Des documents-guides et cahiers des charges techniques ainsi que des programmes de formation seront proposés à l'attention des agents des services AEP des collectivités.

## **B. MOYENS**

Pour répondre à ces objectifs, il est proposé de pérenniser les deux postes d'animateurs-techniciens créés par le Conseil Général dans le cadre de la MAGE pour animer et accompagner le programme du Défi Territorial jusqu'à fin 2006.

## **C. MONTANTS ESTIMATIFS**

Sur les base financière suivantes :

- 2 animateurs - techniciens conseil ;
- coût annuel de 40 000 euros/animateur-techniciens ;
- période 2006-2015 ;

le montant global de renforcement de l'animation et de l'assistance est évalué à 800 000 euros soit 80 000 euros par an.

## II.6. MONTANT GLOBAL DU SCHEMA DEPARTEMENTAL ET PROPOSITION DE PROGRAMMATION

Le tableau ci-dessous récapitule par thème les montants des actions préconisées.

| ACTIONS                         |                                                                               | Montant total<br>en K€ |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| <b>1</b>                        | <b>Plans Locaux (19)</b>                                                      |                        |
| 1.1                             | Réalisation des Plans Locaux – phase Etude                                    | <b>950 k€</b>          |
| 1.2                             | Travaux de restructurations préconisés par les Plans Locaux                   | <b>17 200 k€</b>       |
| <b>2</b>                        | <b>Amélioration de la connaissance des ressources en eau du Département</b>   |                        |
| 2.1                             | Synthèse des données existantes                                               | <b>50 k€</b>           |
| 2.2                             | Réalisation d'un Programme Départemental de recherche en eau                  | <b>2 000 k€</b>        |
| <b>3</b>                        | <b>Amélioration de la qualité de l'eau : mesures préventives et curatives</b> |                        |
| 3.1                             | Périmètre de protection                                                       | <b>11 000 k€</b>       |
| 3.1                             | Bactériologie : mise en place de traitements curatifs                         | <b>2 700 k€</b>        |
| 3.2                             | Plomb : remplacement de branchements                                          | <b>1 000 k€</b>        |
| 3.2                             | Arsenic                                                                       | <b>2 500 k€</b>        |
| <b>4</b>                        | <b>Renouvellement</b>                                                         | <b>21 500 k€</b>       |
| <b>5</b>                        | <b>Renforcement de l'animation et l'assistance technique</b>                  | <b>800 k€</b>          |
| <b>MONTANT TOTAL sur 10 ans</b> |                                                                               | <b>59 700 k€</b>       |
| <b>MONTANT MOYEN ANNUEL</b>     |                                                                               | <b>5 970 k€</b>        |

Au total, le montant global des propositions d'actions et d'aménagements à réaliser dans les dix années à venir s'élève à environ 60 millions d'euros soit un montant moyen annuel de 6 millions d'euros.

En tenant compte du caractère prioritaire de certaines actions, une proposition de programmation est présentée page suivante. En parallèle du lancement des Plans locaux, les actions prioritaires concernent les procédures de périmètre de protection et la mise en place de traitements curatifs pour répondre aux problématiques bactériologiques et de l'arsenic.

|          | ACTIONS                                                                     | Montant total en K€ | 2006         | 2007         | 2008         | 2009         | 2010         | 2011         | 2012         | 2013         | 2014         | 2015         |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>1</b> | <b>Plans Locaux (19)</b>                                                    |                     |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| 1.1      | Réalisation des Plans Locaux – phase Etude                                  | <b>950</b>          | 317          | 317          | 317          |              |              |              |              |              |              |              |
| 1.2      | Travaux de restructurations préconisés par les Plans Locaux                 | <b>17 200</b>       | 1 720        | 1 720        | 1 720        | 1 720        | 1 720        | 1 720        | 1 720        | 1 720        | 1 720        | 1 720        |
| <b>2</b> | <b>Amélioration de la connaissance des ressources en eau du Département</b> |                     |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| 2.1      | Synthèse des données existantes                                             | <b>50</b>           | 50           |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| 2.2      | Réalisation d'un Programme Départemental de recherche en eau                | <b>2 000</b>        | 200          | 200          | 200          | 200          | 200          | 200          | 200          | 200          | 200          | 200          |
| <b>3</b> | <b>Amélioration de la qualité de l'eau</b>                                  |                     |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
| 3.1      | Périmètre de protection                                                     | <b>11 000</b>       | 2 200        | 2 200        | 2 200        | 2 200        | 2 200        |              |              |              |              |              |
| 3.1      | Bactériologie : mise en place de traitements curatifs                       | <b>2 700</b>        | 270          | 270          | 270          | 270          | 270          | 270          | 270          | 270          | 270          | 270          |
| 3.2      | Plomb : remplacement de branchements                                        | <b>1 000</b>        | 200          | 200          | 200          | 200          | 200          |              |              |              |              |              |
| 3.2      | Arsenic                                                                     | <b>2 500</b>        | 500          | 500          | 500          | 500          | 500          |              |              |              |              |              |
| <b>4</b> | <b>Renouvellement</b>                                                       |                     |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
|          | Renouvellement                                                              | <b>21 500</b>       | 500          | 500          | 500          | 1 000        | 1 000        | 3 600        | 3 600        | 3 600        | 3 600        | 3 600        |
| <b>5</b> | <b>Animation et assistance</b>                                              |                     |              |              |              |              |              |              |              |              |              |              |
|          | Animation et assistance                                                     | <b>800</b>          | 80           | 80           | 80           | 80           | 80           | 80           | 80           | 80           | 80           | 80           |
|          | <b>MONTANT TOTAL sur 10 ans</b>                                             | <b>59 700</b>       | <b>6 037</b> | <b>5 987</b> | <b>5 987</b> | <b>6 170</b> | <b>6 170</b> | <b>5 870</b> | <b>5 870</b> | <b>5 870</b> | <b>5 870</b> | <b>5 870</b> |

### III. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

---

Précision :

L'objectif de cette partie est de donner des éléments financiers permettant d'apprécier l'impact des politiques d'aides financières du Conseil Général du Cantal et des Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne ainsi les besoins de financement des Maîtres d'ouvrage pour la réalisation du Schéma Départemental.

La finalité de cette partie est d'apporter des éléments financiers permettant aux élus du Cantal de définir une stratégie et les modalités d'aides du Département en matière d'eau potable.

Par ailleurs il est important de rappeler qu'à ce jour, nous sommes confrontés à deux incertitudes majeures qui conditionne notablement les choix en terme de politique de l'eau :

- *La loi sur l'eau n'est toujours pas adoptée,*
- *Le contenu du 9<sup>ème</sup> programme des Agences de l'Eau n'est pas connu.*

La Loi de finances rectificative pour 2004 a supprimé la redevance du FNDAE pour la métropole, les Agences de l'eau assument aujourd'hui le financement de la solidarité envers les communes rurales. Ce financement sera t-il maintenu dans l'avenir dans le cadre de la Loi sur l'eau et quelle seront ces modalités ?

Ou bien, dans l'hypothèse où la Loi sur l'Eau autoriserait la création d'un Fond Départemental, une des missions majeures consisterait à aider les collectivités à la réalisation d'un programme cohérent et à long terme de renouvellement de réseaux. Sur la base des projets antérieurs de la Loi sur l'eau, texte non approuvé à ce jour, la loi proposerait une redevance à hauteur maximale de 5 centimes d'euros / m<sup>3</sup> soit une enveloppe globale annuelle à l'échelle du département de 650 000 euros<sup>3</sup>. Sur une hypothèse de répartition équivalente entre l'eau potable et l'assainissement, le Département disposerait d'un montant supplémentaire annuel de l'ordre de 300 000 euros pour l'eau potable. A ce jour, la loi n'est toujours pas adoptée et son contenu n'est donc pas connu.

Dans ce contexte incertain, il est difficile de proposer des orientations. C'est pourquoi nous proposons deux hypothèses de travail qui sont déclinées ci-après.

---

<sup>3</sup> volume total annuel facturé estimé à 13 millions de m<sup>3</sup> sur la base d'un volume total produit de 20 millions de m<sup>3</sup> et d'un rendement moyen de 65%

### III.1. HYPOTHESES DE TRAVAIL

#### A. FINANCEMENT

##### 1) SUBVENTIONS : PRINCIPES GENERAUX RETENUS COMME HYPOTHESE DE TRAVAIL

Deux hypothèses principales ont été retenues pour réaliser la simulation financière :

##### a) Hypothèse n°1 : maintien des taux actuels de subventions du Département et des Agences de l'Eau

Cette hypothèse peut être considérée comme « *hypothèse haute* ». Les volumes financiers présentés précédemment sont supérieurs aux montants des travaux réalisés sur la précédente décennie. Avec le maintien des taux actuels, les montants des aides du Département et des Agences de l'Eau augmentent notablement par rapport à la situation actuelle.

Le tableau ci-dessous récapitule les taux pris en compte pour la 1<sup>ère</sup> hypothèse :

|          | Hypothèses retenues de taux de subventions                                | CG   | AE           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------|------|--------------|
| <b>1</b> | <b>Plans Locaux</b>                                                       |      |              |
| 1.1      | Réalisation des Plans Locaux – phase Etude                                | 35 % | 35% - 25%(1) |
| 1.2      | Travaux de restructurations préconisés par les Plans Locaux               | 30 % | 40 % (2)     |
| <b>2</b> | <b>Amélioration de la connaissance des ressources en eau</b>              |      |              |
| 2.1      | Synthèse des données existantes                                           | 80 % | 20 % (3)     |
| 2.2      | Programme Départemental de recherche en eau                               | 80 % | 20 % (3)     |
| <b>3</b> | <b>Amélioration de la qualité de l'eau distribuée : mesures curatives</b> |      |              |
| 3.1      | Périmètre de protection                                                   | 25 % | 50% - 25%(4) |
| 3.2      | Bactériologie : mise en place de traitements curatifs                     | 20 % | 25 %         |
| 3.3      | Plomb : remplacement de branchements                                      | 30 % |              |
| 3.4      | Arsenic                                                                   | 20 % | 25 %         |
| <b>4</b> | <b>Renouvellement</b>                                                     | 30 % | 0 %          |
| <b>5</b> | <b>Renforcement de l'animation et de l'assistance technique</b>           | 50 % | 50 %(5)      |

(1) dans le cadre du Défi Territorial, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte des subventions à hauteur de 35% pour les secteurs identifiés comme prioritaires et 25% pour les secteurs non prioritaires

(2) dans le cadre du Défi Territorial, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte des subventions à hauteur de 40% pour les travaux relatifs à l'amélioration de la qualité

(3) hypothèse : subventions de 20% du FNADT ou des agences de l'eau

(4) subventions de 50% sur la procédure et 25% sur les travaux dans le cas d'un opérateur unique

(5) dans le cadre du Défi Territorial, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte des subventions à hauteur de 70% jusqu'en 2006

##### b) Hypothèse n°2 : Maintien des budgets actuels des aides du Département et des Agences de l'Eau

Le budget annuel du Département en matière d'aide sur les projets d'alimentation en eau potable reste comparable à celui alloué en moyenne sur la décennie précédente. Cette hypothèse peut être considérée comme « *hypothèse basse* ». Les volumes financiers présentés précédemment étant supérieurs aux montants des travaux réalisés sur la précédente décennie, le maintien du budget se traduit par un abaissement des taux ou une répartition différente des aides.

A titre indicatif, quelques chiffres clés sont présentés ci-après correspondant aux **montants moyens annuels des subventions des principaux partenaires sur la période 2001-2004 concernant les opérations sur l'eau potable** réalisées sur le département du Cantal :

|                             |         |
|-----------------------------|---------|
| ▪ Montant des aides CG 15 : | 440 k € |
| ▪ Montant des aides AEAG :  | 80 k €  |
| ▪ Montant des aides AELB :  | 8 k €   |
| ▪ Montant des aides FNDAE : | 250 k € |

Globalement sur la période 2001-2004, hors dossier particulier qui fait l'objet d'un traitement particulier (l'usine d'eau potable de Saint Mamet par exemple), **les aides apportées par l'ensemble des partenaires représentent un budget annuel de l'ordre de 800 000 euros/an.**

Sur la base de ce volume financier et des estimations des montants des travaux et actions à engager dans le cadre du Schéma Départemental, nous avons procédé à des simulations afin de déterminer les taux de subventions correspondant approximativement à ce volume annuel. Ces taux sont reportés dans le tableau ci-après :

|          | Hypothèses retenues de taux de subventions                                | CG   | AE           |
|----------|---------------------------------------------------------------------------|------|--------------|
| <b>1</b> | <b>Plans Locaux</b>                                                       |      |              |
| 1.1      | Réalisation des Plans Locaux – phase Etude                                | 35 % | 35% - 25%(1) |
| 1.2      | Travaux de restructurations préconisés par les Plans Locaux               | 30 % | 10 % (2)     |
| <b>2</b> | <b>Amélioration de la connaissance des ressources en eau</b>              |      |              |
| 2.1      | Synthèse des données existantes                                           | 80 % | 20 % (3)     |
| 2.2      | Programme Départemental de recherche en eau                               | 80 % | 20 % (3)     |
| <b>3</b> | <b>Amélioration de la qualité de l'eau distribuée : mesures curatives</b> |      |              |
| 3.1      | Périmètre de protection                                                   | 0 %  | 0%           |
| 3.2      | Bactériologie : mise en place de traitements curatifs                     | 0 %  | 25 %         |
| 3.3      | Agressivité & Plomb                                                       | 0 %  |              |
| 3.4      | Arsenic                                                                   | 0 %  | 0 %          |
| <b>4</b> | <b>Renouvellement</b>                                                     | 0 %  | 0 %          |
| <b>5</b> | <b>Renforcement de l'animation et de l'assistance technique</b>           | 50 % | 50 %(4)      |

(1) dans le cadre du Défi Territorial, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte des subventions à hauteur de 35% pour les secteurs identifiés comme prioritaires et 25% pour les secteurs non prioritaires

(2) dans le cadre du Défi Territorial, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte des subventions à hauteur de 40% pour les travaux relatifs à l'amélioration de la qualité. Ne disposant pas d'éléments sur la répartition des montants des travaux concernant uniquement des problématiques quantitatives et des problématiques qualitatives, ce chiffre de 10% du montant global des travaux issus des plans locaux cumulé aux autres aides (Plans locaux – phase étude et mise en place de traitements curatifs de bactériologie- animation et assistance) représente un volume annuel de subventions de 350 K€ soit une valeur correspondante au volume moyen actuel des aides des Agences de l'eau et du FNDAE.

(3) hypothèse : subventions de 20% du FNADT ou des agences de l'eau

(4) dans le cadre du Défi Territorial, l'Agence de l'Eau Adour Garonne apporte des subventions à hauteur de 70% jusqu'en 2006

## 2) **FINANCEMENT DE LA PART NON SUBVENTIONNEE : HYPOTHESES RETENUES**

Les amortissements techniques sont effectifs dans les budgets depuis la mise en place de la M49. On peut considérer que les unités de gestion ont commencé à provisionner pour le renouvellement des conduites et qu'elles disposent aujourd'hui d'une capacité d'autofinancement. Toutefois, nous ne disposons pas, à ce jour, des données précises sur les capacités d'autofinancement des unités de gestion.

C'est pourquoi l'hypothèse de travail retenue pour l'analyse financière de la mise en œuvre du Schéma Départemental repose sur :

- la non prise en compte des capacités d'autofinancement des maîtres d'ouvrage : autofinancement = 0% ;
- le financement par les maîtres d'ouvrages de la totalité de part non subventionnée par un emprunt.

On peut considérer cette hypothèse de travail comme **hypothèse haute en terme d'impact sur le prix de l'eau**. Elle correspond à un impact « maximal » : absence d'autofinancement et l'intégralité du montant des travaux restant à la charge des maîtres d'ouvrages est financée par un emprunt.

Les aménagements sont financés par un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 100 % de la part non subventionnée du montant d'investissement
- taux d'intérêt : 4 %
- durée : 20 ans
- modalités d'amortissement financier : annuité constante comprenant le remboursement de l'emprunt et les intérêts sur l'emprunt.

## **B. IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU**

Pour compléter l'analyse financière, la part de financement restant à la charge des maîtres d'ouvrages, c'est à dire l'amortissement financier des emprunts, a été ramené au m3 d'eau facturé.

Nous attirons l'attention sur le fait que ce coût ne doit pas être considéré comme un surcoût qui se rajoutera au prix actuel de l'eau. Une partie du prix actuel de l'eau comprend à la fois l'amortissement financier ainsi que l'amortissement technique des équipements mis en place antérieurement. Pour certaines unités de gestion, le remboursement des prêts liés à la mise en place des réseaux d'eau dans les années 70-80 arrive ou est arrivé à échéance. Cette part du prix de l'eau qui était affectée au remboursement des prêts constitue une source d'autofinancement, au même titre que les dotations d'amortissement technique provisionnées pour compenser la dépréciation normale des équipements et dont la finalité est le financement de leur renouvellement.

Ne disposant pas de suffisamment d'informations à l'échelle des Unités de gestion, l'impact sur le prix de l'eau a été évalué à l'échelle globale du Département. Il correspond à l'annuité de remboursement des emprunts et des intérêts ramenés au m3 vendu. Le volume total annuel vendu est estimé à 13 millions de m3.

## III.2. RESULTATS DES SIMULATIONS FINANCIERES

a) Hypothèse n°1 : maintien des taux actuels de subventions du Département et des Agences de l'Eau

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la simulation financière.

|          | ACTIONS                                                      | Montant total<br>en K€ | Financement externe : subventions CG et AE |               |                          | Financement interne : emprunt |                                  |
|----------|--------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------|---------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
|          |                                                              |                        | CG                                         | AE            | Part subventionnée en k€ | Part non subventionnée en k€  | Amortissement financier en k€/an |
| <b>1</b> | <b>Plans Locaux (19)</b>                                     |                        |                                            |               |                          |                               |                                  |
| 1.1      | Réalisation des Plans Locaux – phase Etude                   | 950                    | 35%                                        | 35% - 25%     | 615                      | 335                           | 25                               |
| 1.2      | Travaux de restructurations préconisés par les Plans Locaux  | 17 200                 | 30%                                        | 40%           | 12 040                   | 5 160                         | 380                              |
| <b>2</b> | <b>Amélioration de la connaissance des ressources en eau</b> |                        |                                            |               |                          |                               |                                  |
| 2.1      | Synthèse des données existantes                              | 50                     | 80%                                        | 20%           | 50                       | -                             | -                                |
| 2.2      | Programme Départemental de recherche en eau                  | 2 000                  | 80%                                        | 20%           | 2 000                    | -                             | -                                |
| <b>3</b> | <b>Amélioration de la qualité de l'eau</b>                   |                        |                                            |               |                          |                               |                                  |
| 3.1      | Périmètre de protection                                      | 11 000                 | 25%                                        | 50% - 25%     | 6 750                    | 4 250                         | 313                              |
| 3.2      | Bactériologie : mise en place de traitements curatifs        | 2 700                  | 20%                                        | 25%           | 1 215                    | 1 485                         | 109                              |
| 3.3      | Plomb : remplacement de branchements                         | 1 000                  | 30%                                        |               | 300                      | 700-                          | 52                               |
| 3.4      | Arsenic                                                      | 2 500                  | 20%                                        | 25%           | 1 125                    | 1 375                         | 101                              |
| <b>4</b> | <b>Renouvellement</b>                                        |                        |                                            |               |                          |                               |                                  |
|          | Renouvellement                                               | 21 500                 | 30%                                        |               | 6 450                    | 15 050                        | 1 107                            |
| <b>5</b> | <b>Animation et assistance technique</b>                     |                        |                                            |               |                          |                               |                                  |
|          | Animation et assistance technique                            | 800                    | 50%                                        | 50%           | 800                      | -                             | -                                |
|          | <b>MONTANT TOTAL sur 10 ans</b>                              | <b>59 700</b>          | <b>18 073</b>                              | <b>13 273</b> | <b>31 345</b>            | <b>28 355</b>                 |                                  |
|          | <b>MONTANT MOYEN ANNUEL</b>                                  | <b>5 970</b>           | <b>1 807</b>                               | <b>1 327</b>  | <b>3 135</b>             | <b>2 836</b>                  | <b>2 086</b>                     |

Ramené au m3 d'eau vendu, l'amortissement financier moyen à l'échelle du Département consécutif à la réalisation du programme total des travaux et actions dans les dix années à venir est de l'ordre de 16 centimes d'euros du m3.

**b) Hypothèse n°2 : maintien des budgets actuels de subventions du Département et des Agences de l'Eau**

Le tableau ci-dessous présente les résultats de la simulation financière.

|          | ACTIONS                                                      | Montant total<br><br>en K€ | Financement externe : subventions CG et AE |              |                          | Financement interne : emprunt |                                  |
|----------|--------------------------------------------------------------|----------------------------|--------------------------------------------|--------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
|          |                                                              |                            | CG                                         | AE           | Part subventionnée en k€ | Part non subventionnée en k€  | Amortissement financier en k€/an |
| <b>1</b> | <b>Plans Locaux (19)</b>                                     |                            |                                            |              |                          |                               |                                  |
| 1.1      | Réalisation des Plans Locaux – phase Etude                   | 950                        | 35%                                        | 35% - 25%    | 615                      | 335                           | 25                               |
| 1.2      | Travaux de restructurations préconisés par les Plans Locaux  | 17 200                     | 30%                                        | 10%          | 6 880                    | 10 320                        | 759                              |
| <b>2</b> | <b>Amélioration de la connaissance des ressources en eau</b> |                            |                                            |              |                          |                               |                                  |
| 2.1      | Synthèse des données existantes                              | 50                         | 80%                                        | 20%          | 50                       | -                             | -                                |
| 2.2      | Programme Départemental de recherche en eau                  | 2 000                      | 80%                                        | 20%          | 2 000                    | -                             | -                                |
| <b>3</b> | <b>Amélioration de la qualité de l'eau</b>                   |                            |                                            |              |                          |                               |                                  |
| 3.1      | Périmètre de protection                                      | 11 000                     | 0%                                         | 0%           | -                        | 11 000                        | 809                              |
| 3.2      | Bactériologie : mise en place de traitements curatifs        | 2 700                      | 0%                                         | 25%          | 675                      | 2 025                         | 149                              |
| 3.3      | Plomb : remplacement de branchements                         | 1 000                      | 0%                                         | 0%           | -                        | 1 000                         | 74                               |
| 3.4      | Arsenic                                                      | 2 500                      | 0%                                         | 0%           | -                        | 2 500                         | 184                              |
| <b>4</b> | <b>Renouvellement</b>                                        |                            |                                            |              |                          |                               |                                  |
|          | Renouvellement                                               | 21 500                     | 0%                                         |              | -                        | 21 500                        | 1 582                            |
| <b>5</b> | <b>Animation et assistance technique</b>                     |                            |                                            |              |                          |                               |                                  |
|          | Animation et assistance technique                            | 800                        | 50%                                        | 50%          | 800                      | -                             | -                                |
|          | <b>MONTANT TOTAL sur 10 ans</b>                              | <b>59 700</b>              | <b>7 533</b>                               | <b>3 488</b> | <b>11 020</b>            | <b>48 680</b>                 |                                  |
|          | <b>MONTANT MOYEN ANNUEL</b>                                  | <b>5 970</b>               | <b>753</b>                                 | <b>349</b>   | <b>1 102</b>             | <b>4 868</b>                  | <b>3 582</b>                     |

Ramené au m3 d'eau vendu, l'amortissement financier moyen à l'échelle du Département consécutif à la réalisation du programme total des travaux et actions dans les dix années à venir est de l'ordre de 28 centimes d'euros du m3.

### III.3. SYNTHESE DES SIMULATIONS ET PROPOSITIONS

Propositions :

**Remarques :**

Nous rappelons que l'objectif principal de cette analyse est de donner quelques éléments financiers permettant au Conseil Général de définir des orientations stratégiques avec comme objectif final de tendre vers une péréquation du prix de l'eau sur le département.

Pour répondre à cet objectif, il apparaît indispensable d'avoir une plus grande transparence par rapport à la situation actuelle sur certains éléments clés : coût réel du service public d'alimentation en eau potable, prix de l'eau, capacité d'autofinancement et investissements réalisés et programmés. La péréquation du prix de l'eau nécessite de définir des modalités d'aides prenant en compte ces éléments. Or, aujourd'hui, ces données sont difficilement accessibles.

**a) Prise en compte du prix actuel et du coût du service de l'eau**

Le prix moyen actuel de l'eau potable sur le Département s'élève à 0,90 euros/m<sup>3</sup> (part AEP seule – 2003). Sur le département, ce prix varie entre 0 et 1,77 euros/m<sup>3</sup>.

D'une manière générale, le prix est relativement bas et en adéquation avec le coût actuel et donc la qualité du service public d'alimentation en eau potable. Toutefois, on ne peut pas généraliser à l'ensemble des unités de gestion du département. Des différences en terme d'investissement et de fonctionnement existent et se répercutent sur le prix actuel de l'eau. **Il peut être envisagé de moduler les aides du département en fonction du prix actuel de l'eau, des investissements réalisés par le passé, de la capacité d'autofinancement...**

**b) Evolution des priorités dans le temps**

Au regard du bilan de la situation actuelle et de l'analyse prospective faite dans le cadre des deux premières phases du schéma départemental, l'amélioration de la qualité des ressources et de l'eau distribuée apparaissent comme l'enjeu prioritaire sur les prochaines années.

Toutefois, on peut considérer qu'à l'horizon 10 ans, les mesures préventives mise en œuvre auront apporté des résultats significatifs en terme d'amélioration de la qualité des ressources et que la plupart des traitements curatifs seront mis en place.

Il est tout à fait envisageable à cette échéance que le Conseil Général du Cantal procède à une ré affectation de ces priorités en direction du renouvellement. Sur la base d'une même enveloppe globale annuelle, les taux d'aides pourraient être ré-ajustés : l'enveloppe d'aides du Département affectée aux mesures qualitatives peut être transférée sur le renouvellement permettant ainsi d'augmenter le taux moyen à l'échelle du département.

Dans une première phase, un taux de 10% sur le renouvellement traduit la volonté du Département d'inciter les maîtres d'ouvrages à se doter de moyens humains et techniques permettant d'établir un programme de renouvellement cohérent et à long terme. Dans une seconde étape, l'augmentation du taux permet au Conseil Général d'afficher de façon plus visible sa volonté d'aider les collectivités à la mise en place d'une réelle politique de renouvellement.



## FICHES DE SYNTHESE PAR SECTEUR

---

## SOMMAIRE

---

|                                                 |    |
|-------------------------------------------------|----|
| SECTEUR N°1 : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION        | 4  |
| DU BASSIN D'AURILLAC                            | 4  |
| SECTEUR N°2 : REGION DE VIC / CERE              | 6  |
| SECTEUR N°3 : REGION DE LA HAUTE CHATAIGNERAIE  | 8  |
| SECTEUR N°4 : REGION DE CALVINET-MONTSALVY      | 10 |
| SECTEUR N°5 : REGION DE MAURS                   | 12 |
| SECTEUR N°6 : REGION DE LA CHATAIGNERAIE        | 14 |
| SECTEUR N°7 : REGION DE LAROQUEBROU             | 16 |
| SECTEUR N° 8 : REGION DE SAINT CERNIN - SALERS  | 18 |
| SECTEUR N°9 : REGION DE MAURIAC – FONT MARILHOU | 20 |
| SECTEUR N°10 : REGION DE HAUTE ARTENSE - CONDAT | 22 |
| SECTEUR N° 11 : REGION DE SUMENE - CHEYLADE     | 24 |
| SECTEUR N°12 : REGION D'ALLANCHE                | 26 |
| SECTEUR N° 13 : REGION DE MURAT                 | 28 |
| SECTEUR N° 14 : REGION DE GRANGEOUNE - TALIZAT  | 30 |
| SECTEUR N° 15 : REGION D'ANDELAT - COLTINE      | 32 |

|                                          |    |
|------------------------------------------|----|
| SECTEUR N° 16 : REGION DE LA MARGERIDE   | 34 |
| SECTEUR N° 17 : REGION DE NEUVEGLISE     | 36 |
| SECTEUR N° 18 : REGION DE PIERREFORT     | 38 |
| SECTEUR N° 19 : REGION DE CHAUDES AIGUES | 40 |
| CARTE DES SECTEURS                       | 42 |

## Fiche de synthèse

|                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p align="center"><b>Secteur n°1 : Communauté d'Agglomération<br/>du Bassin d'Aurillac</b></p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|

**UGE du secteur :**

|                                                                                                           |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Le secteur ne comprend qu'une seule unité de gestion : la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

**Problématique quantitative**

Les sources et forages de Velzic représentent plus de 85% de la production. Cette prédominance et la position excentrée de la « production » de Velzic représente une vulnérabilité du système.

Par ailleurs, on ne dispose pas d'informations sur les potentialités réelles des ressources majeures de la CABA.

Par une augmentation des prélèvements sur les autres ressources, en particulier La Prade à Arpajon/Cère, la CABA a pu « passer » la canicule du mois d'août 2003 sans déficit notable.

**Problématique qualitative**

La partie nord de l'UGE connaît quelques problèmes bactériologiques et en particulier les communes de Marmanhac et Laroquevieille (qui ont récemment intégré la communauté d'agglomération) sont des points noirs récurrents.

Traitement UV sur 10 sites et chloration préventive périodique.

**Autre(s) Remarque(s)**

Le rendement global sur le Communauté d'Agglomération est de 68% en 2003. Quelques communes présentent un rendement insuffisant : entre 50 et 30%. Il s'agit en particulier des dernières communes intégrées dans la CABA : Marmanhac (33%), Mandaille (32%), Laroquevieille (60%). Pour d'autres communes, on ne dispose d'outils permettant de calculer le rendement : Lascelles, Saint Julien et Saint Cirgues de Jordanne.

En terme de **gestion**, le système d'alimentation en eau potable de la Communauté d'Agglomération comprend 49 unités de distribution alimentées à partir de 57 captages.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

1. **Finalisation des procédures de Périmètres de protection des ressources**
2. **Mobilisation d'une ressource sur la commune de Jussac** : cette ressource constitue à la fois une ressource de substitution des ressources de mauvaises qualité de Ayrens. De plus, elle permettra de moins solliciter Velzic et par conséquent de « ré-équilibrer » le système CABA entre les différents sites principaux de production (ré-équilibrage Est-Ouest)

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Les **enjeux** sont les suivants :

- Meilleure connaissance des potentialités des ressources et plus particulièrement Velzic
- Intégration des nouvelles communes dans le système AEP ;
- Sécurisation du système
- Restructuration du système : la réduction du nombre d'UDI permettra d'acquérir une plus grande souplesse de gestion et une meilleure sécurisation du système

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etude sur les potentialités quantitatives d'exploitation des ressources principales de la CABA
- Poursuite de l'intégration des nouvelles communes : amélioration des performances hydrauliques, mise en place d'outils de gestion et de comptage, inventaire du patrimoine, mise en place de traitement
- Amélioration de la connaissance des systèmes hydrauliques et de la gestion : mise en place de compteurs de production et de sectorisation
- Poursuite de la mise en place des périmètres de protection
- Sécurisation du système de production : diversification des ressources et des points d'injection dans le système

## Fiche de synthèse

## Secteur n°2 : Région de Vic / Cère

**Secteur prioritaire****UGE du secteur :**

- |                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Badailhac</li> <li>- Commune de Carlat</li> <li>- Commune de Cros de Ronesque</li> <li>- Commune de Jou-sous-Monjou</li> <li>- Commune de Pailherols</li> <li>- Commune de Polminhac</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Raulhac</li> <li>- Commune de Saint Clément</li> <li>- Commune de Saint Etienne de Carlat</li> <li>- Commune de Saint Jacques des Blats</li> <li>- Commune de Thiézac</li> <li>- Commune de Vic sur Cère</li> </ul> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 12           | 3                        | 4                              | 450                            |

**Problématique quantitative**

A l'exception des communes de Saint Jacques des Blats et de Raulhac qui connaissent un déficit chronique de ressource, le secteur n'est pas confronté à une forte problématique quantitative.

Toutefois, l'épisode de l'été 2003 mis en évidence pour certaines unités de distribution que le potentiel en ressource est loin d'être excédentaire. Face à cette situation, la majorité des unités de gestion s'est dirigée vers une démarche autonome : la recherche et la mobilisation de nouvelles sources.

**Problématique qualitative**

**Situation bactériologique critique :** près de 80% des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

15% des UDI distribuent une eau ayant subi un traitement.

L'amélioration de la qualité de l'eau constitue l'enjeu majeur de ce secteur.

**Autre(s) Remarque(s)**

En terme de **gestion**, trois communes du secteur ont délégué le service public de l'alimentation en eau potable.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

**Raulhac** : la commune a engagé un programme de réhabilitation de captage et de recherche de fuite

**Vic / Cère** : la commune souhaite réaliser une étude diagnostique du réseau.

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Il est important de rappeler que ce secteur constitue une région fortement touristique. Le développement de l'activité touristique constitue un enjeu économique majeur pour le secteur.

La population triple en période estivale.

Assurer les besoins en eau en quantité et en qualité constitue donc un enjeu essentiel pour garantir à long terme ce potentiel économique. Ceci justifie **le caractère prioritaire de ce secteur en terme d'action à mener à court terme**.

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Assurer l'adéquation quantitative : disposer de plus de garantie en terme de ressource pour répondre aux fortes variations des besoins.
- Sécurisation des systèmes AEP

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux :

- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des ressources du secteur : potentialité, contrainte d'exploitation, vulnérabilité, protection
- Etablir un bilan des équipements et des infrastructures des systèmes AEP : adduction, stockage, distribution et sécurisation
- Identifier les points noirs en terme de qualité de l'eau : protection des ressources, temps de séjour, maintenance et entretien des ouvrages ...
- Proposer des actions et des aménagements visant à améliorer la qualité de l'eau : traitements préventifs et curatifs

## Fiche de synthèse

## Secteur n°3 : Région de La Haute Châtaigneraie

**Secteur prioritaire****UGE du secteur :**

|                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| - Commune de Labesserette          | - Commune de Leucamp               |
| - Commune de Labrousse             | - Commune de Prunet                |
| - Commune de Lacapelle-del-Fraisse | - Commune de Sansac-Veinazes       |
| - Commune de Ladinhac              | - Commune de Teissière-les-Bouliès |
| - Commune de Lafeuillade-en-Vézie  | - Commune de Vezels-Roussy         |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 10           | 2                        | 5                              | 350                            |

**Problématique quantitative**

Pas de déficit chronique quantitatif connu sur le secteur.

Toutefois, l'épisode de l'été 2003 a mis en évidence des insuffisances sur certaines communes du secteur : Labesserette, Prunet et Teissières-les-Bouliès. Ceci atteste de la très faible marge de sécurité dont disposent les communes pour garantir l'approvisionnement en eau potable des usagers. Le bilan ressources-besoins est très juste.

**Problématique qualitative****Le secteur est confronté à deux problématiques majeures :**

1. **contamination bactériologique** : près de 60% des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).  
25% des UDI distribuent une eau ayant subi un traitement.
2. **Arsenic** : 4 communes du secteur exploitent des ressources présentant des concentrations en arsenic supérieures à la norme eau potable (10 µg/l).

L'amélioration de la qualité de l'eau constitue l'enjeu majeur de ce secteur prioritaire.

**Autre(s) Remarque(s)**

En terme d'approche globale, il est important de rappeler les communes de Labrousse, Prunet, Leucamp, Vezels-Roussy et Teissières-les-Bouliès ont envisagé en 2002, de se regrouper sous une structure intercommunale " La Haute Châtaigneraie " pour être porteur d'un projet de diagnostic des systèmes AEP.

Par ailleurs, les quatre communes confrontées à la non-conformité sur le paramètre arsenic ont aussi sollicité conjointement la Préfecture pour un appui technique sur cette problématique.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Il est important de rappeler que, par le passé, certains maîtres d'ouvrages ont souhaité se regrouper et engager des démarches communes sur des problématiques conjointes : diagnostic-bilan des infrastructures et arsenic.

Il est important d'utiliser ce contexte favorable pour promouvoir la réalisation d'une démarche sectorielle d'autant qu'elle se justifie complètement dans une analyse de la problématique de l'arsenic.

**La double problématique qualitative (bactériologie et arsenic) justifie le caractère prioritaire des actions à mener sur le secteur.**

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée : arsenic et bactériologie
- Sécurisation des systèmes AEP : disposer de plus de garantie en terme de ressource pour répondre aux épisodes de type août 2003.
- Améliorer la gestion de l'eau potable : combler le déficit d'outils et optimiser la production

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Dresser un état des lieux des ressources actuelles : potentialités qualitatives et quantitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et de protection
- Etablir un bilan des infrastructures
- Améliorer la connaissance et la gestion des systèmes hydrauliques : comptages des productions, comptages sectorielles
- Evaluer les possibilités et potentialités de répondre de façon autonome ou collective à la problématique de l'arsenic (multiplication de points de traitements ou regroupement autour de sites principaux de traitement – Analyse technico-économique des solutions (investissement et fonctionnement) ainsi qu'en terme de maîtrise d'ouvrage.

## Fiche de synthèse

## Secteur n°4 : Région de Calvinet-Montsalvy

**UGE du secteur :**

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| - Commune de Calvinet   | - Commune de Mourjou     |
| - Commune de Casaniouze | - Commune de Senezergues |
| - Commune de Junhac     | - Commune de Vieillevie  |
| - Commune de Lapeyrugue |                          |
| - Commune de Montsalvy  |                          |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 8            | 2                        | 4                              | 400                            |

**Problématique quantitative**

Pas de déficit chronique de ressources connu sur le secteur.

Il est à noter que plusieurs maîtres d'ouvrages exploitent des ressources superficielles sur ce secteur (type de ressource peu exploité sur le département).

**Problématique qualitative**

Ce secteur n'est pas considéré comme prioritaire en terme de situation bactériologique.

Toutefois, des améliorations sont nécessaires : près de 25% des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003). Ce chiffre de 25% est à mettre en parallèle avec le taux d'équipement en traitement : 45% des UDI sont équipés d'un dispositif de traitement. Cette valeur élevée en comparaison avec le reste du département s'explique par l'exploitation de ressources superficielles qui nécessite obligatoirement un traitement.

Sur plusieurs UGE, l'absence de périmètres de protection, la vulnérabilité de la ressource et le mauvais entretien de ceux-ci ont été identifiés comme source de contamination (Calvinet et Montsalvy).

**Autre(s) Remarque(s)**

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

Une interconnexion entre Mourjou et Calvinet est à l'étude : les potentialités de production (800 m<sup>3</sup>/j) sont supérieures aux besoins de pointe de Mourjou (400 m<sup>3</sup>/j). L'excédent de production peuvent servir à combler le déficit de Calvinet (estimé à 100 m<sup>3</sup>/j).

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Au regard des éléments collectés, ce secteur n'est pas considéré comme un secteur prioritaire. Toutefois, des améliorations sur la qualité de l'eau distribuée sont nécessaires. Par ailleurs, les aspects sécurisation des systèmes AEP et protection des ressources doivent être analysés précisément.

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Sécurisation des systèmes AEP
- Améliorer la gestion de l'eau potable : combler le déficit d'outils et optimiser la production

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Dresser un état des lieux des ressources actuelles : potentialités qualitatives et quantitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et de protection
- Etablir un bilan des infrastructures
- Améliorer la connaissance et la gestion des systèmes hydrauliques : comptages des productions, comptages sectorielles

## Fiche de synthèse

## Secteur n°5 : Région de Maurs

**UGE du secteur :**

|                          |                                             |
|--------------------------|---------------------------------------------|
| - Commune de Boisset     | - Commune de Rouziers                       |
| - Commune de Fournoulès  | - SI Saint-Etienne-de-Maurs, Saint-Constant |
| - Commune de Le Trioulou | - SI de Saint-Santin                        |
| - Commune de Maurs       | - Commune de Saint-Julien-de-Toursac        |
| - Commune de Quézac      |                                             |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 9            | 2                        | Données manquantes             | 700                            |

**Problématique quantitative**

Seules les communes de Maurs et de Boisset sont confrontées à un déficit chronique de ressource.

Le situation est critique pour la commune de Maurs depuis 2003. Les potentialités d'exploitation des puits (drains rayonnant implantés en nappe alluviale) ont fortement diminué suite à des travaux de curage du cours d'eau.

Par comparaison avec les autres secteurs du département, ce secteur exploite principalement des ressources superficielles. De plus, beaucoup d'unités de gestion n'ont pas de ressources propres et assurent l'alimentation en eau des usagers à partir d'importation d'eau.

**Problématique qualitative**

A l'exception de Boisset, le secteur ne présente pas une non-conformité bactériologique récurrente.

Les 2/3 des unités de distribution desservent une eau ayant subi un traitement. Cette valeur élevée en comparaison avec le reste du département s'explique par l'exploitation de ressources superficielles qui nécessite obligatoirement un traitement.

**Autre(s) Remarque(s)**

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Au regard des éléments collectés, ce secteur n'est pas considéré comme un secteur prioritaire. Toutefois, la satisfaction des besoins en eau de Maurs constitue un enjeu majeur de ce secteur. De plus, des améliorations sur la qualité de l'eau distribuée sont nécessaires.

La gestion de l'eau sur ce secteur se singularise par l'existence d'échanges, importations et interconnexions entre différents maîtres d'ouvrages (peu fréquent sur le département). Il est important d'analyser les points forts et les points faibles de ce type de gestion afin d'optimiser ces atouts et répondre à ces vulnérabilités.

Les **enjeux** sont les suivants :

- Adéquation ressources-besoins et plus particulièrement pour la commune de Maurs
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Sécurisation des systèmes AEP

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Dresser un état des lieux des ressources actuelles sur le secteur de Maurs : potentialités qualitatives et quantitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et de protection
- Etablir un bilan Ressources-Besoins à l'échelle du secteur
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Préconiser des restructurations (interconnexion, maillage...) visant à optimiser l'exploitation des ressources sectorielles et augmenter la sécurisation

## Fiche de synthèse

## Secteur n°6 : Région de La Châtaigneraie

**UGE du secteur :**

|                              |                                      |
|------------------------------|--------------------------------------|
| - Commune de La Ségalassière | - Commune de Roannes-Saint-Mary      |
| - Commune de Leynhac         | - SI de la Fontbelle                 |
| - Commune de Marcolès        | - Commune de Saint Antoine           |
| - Commune de Omps            | - Commune de Saint-Mamet-la-Salvetat |
| - Commune de Pers            | - Commune de Vitrac                  |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 10           | 2,5                      | 6,5                            | 600                            |

**Problématique quantitative**

Le secteur n'est pas confronté à un déficit chronique de ressource mais l'été 2003 a montré les limites des systèmes AEP actuels : des programmes de recherche de ressources ont été engagés (pas toujours fructueux), des interconnexions ont été réalisées et des achats d'eau ont permis de passer la crise.

L'opération Objectif Eau Pure a permis de dresser un état des lieux des ressources : potentialités quantitatives et qualitatives, vulnérabilité des ressources, état et entretien des ouvrages de captage.

**Problématique qualitative**

A l'exception de Leynhac, le secteur ne présente pas une non-conformité bactériologique récurrente.

Près des 2/3 des unités de distribution desservent une eau ayant subi un traitement. Toutefois, des améliorations de la qualité de l'eau distribuée demeurent nécessaires.

**Autre(s) Remarque(s)**

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

Ce secteur regroupe l'ensemble des maîtres d'ouvrages intégrés dans l'opération Objectif Eau Pure « La Châtaigneraie » : un bilan détaillé sur les ressources (potentialités, vulnérabilité, protection) a été réalisé et a permis de déboucher sur des préconisations en terme de maintien ou d'abandon de ressources, d'aménagements de protection et de maintenances de captages et de restructuration de production.

L'unité de traitement d'ultrafiltration sur Saint Mamet est en cours de finalisation (1 500 m<sup>3</sup>/j).

Le projet d'interconnexion entre Saint Antoine et Leynhac est actuellement en stand-by : la situation de l'été 2003 a montré les limites de cette solution.

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Au regard des éléments collectés, il est important de poursuivre la démarche Objectif Eau Pure en englobant dans cette analyse l'ensemble des UGE du secteur et surtout en élargissant la démarche à l'ensemble des composantes d'un système AEP : production, distribution, gestion et sécurisation.

La démarche Objectif Eau Pure analyse précisément la première composante du système : la production. Afin de garantir la satisfaction des besoins en eau des usagers, il est nécessaire d'optimiser et de sécuriser tous les maillons de la chaîne jusqu'à l'abonné.

Les **enjeux** sont les suivants :

- Poursuite de l'opération Objectif Eau Pure
- Sécurisation des systèmes AEP

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Intégrer dans l'opération Objectif Eau Pure de la Châtaigneraie un second volet sur l'expertise et le diagnostic des infrastructures et de la gestion des système AEP
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Préconiser des actions et des restructurations (recherche de fuite, maintenance des ouvrages, renforcement, interconnexion, maillage, mobilisation de nouvelles ressources...) visant à compléter et optimiser les propositions faites dans le cadre de l'opération Objectif Eau Pure

## Fiche de synthèse

## Secteur n°7 : Région de Laroquebrou

**UGE du secteur :**

|                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| - Commune d' Arnac             | - Commune de Rouffiac               |
| - Commune de Cros-de-Montvert  | - S Mixte de Saint Etienne Cantalès |
| - Commune de Glénat            | - Commune de Saint Etienne Cantalès |
| - Commune de Lacapelle-Viecamp | - Commune de Saint-Gérons           |
| - Commune de Laroquebrou       | - Commune de Saint Santin Cantalès  |
| - Commune de Montvert          | - Commune de Saint Victor           |
| - Commune de Nieudan           | - Commune de Siran                  |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 14           | 2                        | 4                              | 300                            |

**Problématique quantitative**

La moitié des unités de gestion du secteur a été confronté à un déficit de ressource au cours de l'été 2003 : les déficits ont été comblés par des solutions de type camions citernes et remise en service de sources ne présentant pas toujours une qualité potable.

Ces éléments n'attestent pas d'une situation dramatique sur le secteur mais témoignent de l'absence de toute marge de sécurité en période de déficit hydrique sévère (conditions type été 2003).

**Problématique qualitative**

Ce secteur n'est pas considéré comme prioritaire en terme de situation bactériologique.

Toutefois, des améliorations sont nécessaires : près de 20% des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

**Autre(s) Remarque(s)**

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Au regard des éléments collectés, la situation n'apparaît pas très critique en comparaison avec d'autres secteurs du département à la fois en terme de quantité et de qualité de l'eau distribuée.

Toutefois, les ressources ont fait défaut en été 2003 et les systèmes AEP existant n'ont pu faire face à la situation de crise. Les solutions mises en œuvre ont montré la vulnérabilité et les insuffisances des systèmes pour garantir l'approvisionnement en eau des usagers.

Les **enjeux** sont les suivants :

- Sécurisation des systèmes AEP en quantité et en qualité

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan des ressources : potentialités quantitatives et qualitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et protection
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Recherche de nouvelles ressources
- Préconiser des actions et des restructurations (recherche de fuite, maintenance des ouvrages, renforcement, interconnexion, maillage, mobilisation de nouvelles ressources...) visant à sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du secteur

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 8 : Région de Saint Cernin - Salers

**Secteur prioritaire****UGE du secteur :**

|                                       |                                     |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| - Commune de Pleaux                   | - Syndicat de Saint Cernin          |
| - Commune de Chaussenac               | - Commune de Saint Martin Valmeroux |
| - Commune de Barriac les Bosquets     | - Commune de Saint Bonnet de Salers |
| - Syndicat d'Ally-Escorailles-Brageac | - Commune de Salers                 |
| - Commune de Saint Martin Cantalès    | - Commune de Saint Paul de Salers   |
| - Commune de Drugeac                  | - Commune de Fontanges              |
| - Commune de Sainte Eulalie           | - Commune de Le Fau                 |
| - Syndicat de la Bertrande            |                                     |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 15           | 3                        | 4                              | 550                            |

**Problématique quantitative**

**Déficit général de ressource sur le secteur :** au cours de l'été 2003, le nouveau forage de Saint Martin de Valmeroux a été sollicité pour combler le déficit de plusieurs unités de gestion (Drugeac, SI de St Cernin, St Bonnet de Salers). Sur d'autres unités de gestion des solutions de « crise » ont été mises en œuvre : remise en service de ressources non potable (avec avis aux abonnés), raccordement de sources privées au réseau public, rotations de camions-citerne...

**Gestion « sensible » de la ressource La Maronne,** exploitée à la fois pour satisfaire les besoins en eau potable et pour l'agriculture.

**Problématique qualitative**

**Situation bactériologique critique :** plus de 50% des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

**Autre(s) Remarque(s)**

En 2001, les unités de gestion Syndicat des Eaux d'Ally-Escorailles-Brageac, Fontanges, Saint Martin-Valmeroux et Sainte Eulalie ont fait partie d'une des trois opérations pilotes «Objectif Eau Pure» appelées Auze-Maronne. Sur les trois opérations lancées, ce site pilote présente le bilan le moins positif. Cette opération n'a pas permis d'amorcer une dynamique commune des maîtres d'ouvrage.

En terme de **gestion**, il existe déjà sur le secteur des regroupements de communes ainsi que de la délégation de service public. Les principes de mutualisation des moyens et de professionnalisation du service public sont « présents » sur le secteur.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

**Drugeac et Saint Bonnet de Salers** : face à la situation bactériologique critique, il a été décidé en mai 2004 la mise en place urgente de postes de chloration ( 2 postes sur Saint Bonnet et 1 poste sur Drugeac).

De plus, un syndicat regroupant les deux UGE est en cours de constitution.

**Sainte Eulalie et Drugeac** : interconnexion prévue

Sur le secteur, l'exemple du forage de Saint Martin Valmeroux incite de nombreux maîtres d'ouvrages à s'orienter vers la recherche de ressources souterraines en substitution des sources qui seraient conservées comme sécurisation du système.

**Syndicat de Saint Cernin** : le Syndicat a fait réaliser par le cabinet ERML un diagnostic sur la ressource et une recherche de ressources complémentaires. Deux sites favorables ont été identifiés. Les forages de reconnaissance n'ont pu être réalisés à ce jour par blocage du propriétaire des terrains.

Le syndicat est sollicité par des communes limitrophes qui souhaitent intégrer le syndicat (Saint Martin Cantalès).

**Chausсенac** : la commune a engagée un programme de recherche de ressource en eau

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Bilan contrasté sur ce secteur : beaucoup de points positifs et encourageants qui permettraient de s'orienter rapidement vers une amélioration rapide de la situation :

- Existence de ressources souterraines avec des potentialités intéressantes,
- L'existence de syndicats, les projets de constitution de regroupements, d'interconnexion et le souhait de certains maîtres d'ouvrage d'intégrer des structures « intercommunales » attestent de la prise de conscience des maîtres d'ouvrage de la nécessité de restructurer la gestion de l'eau à une échelle plus grande de façon à mutualiser les moyens et professionnaliser le service public.

Toutefois, la situation évolue doucement. Des projets sont bloqués.

**La situation critique à la fois en terme de qualité et de quantité justifie le caractère prioritaire de ce secteur en terme d'actions à mettre en œuvre à court terme.**

Les **enjeux** sont les suivants :

- Poursuite des restructurations techniques et de gestion amorcées sur le secteur.

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Re dynamiser les projets en cours par un appui soutenu des services de l'état et du département aux maîtres d'ouvrages
- Poursuivre les démarches visant à restructurer la gestion de l'eau
- Poursuivre les recherches de ressources potentielles
- Restructurer les réseaux : mise en adéquation des infrastructures avec la mise en place de structures de gestion de l'eau à l'échelle intercommunale

## Fiche de synthèse

## Secteur n°9 : Région de Mauriac – Font Marilhou

**UGE du secteur :**

|                          |                                      |
|--------------------------|--------------------------------------|
| - Commune d'Arches       | - S I de Mauriac                     |
| - Commune de Chalvignac  | - SI de Méallet-Moussages            |
| - Commune de Jaleyrac    | - SI du Font Marilhou                |
| - Commune de Le Falgoux  | - Commune de Saignes                 |
| - Commune de Le Vaulmier | - Commune de Saint-Vincent-de Salers |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 10           | 2                        | 6                              | 1600                           |

**Problématique quantitative**

Le secteur a connu une situation difficile au cours du mois d'août 2003 : étiage sévère des ressources principales du secteur (Mauriac, Font Marilhou).

Plusieurs unités de gestion ont engagé des recherches de ressources, programmer la réalisation de forages de reconnaissance ou l'équipement de forages.

Sur Mauriac, deux forages de reconnaissance ont été réalisés dont un site présente des potentialités intéressantes pour être équipé.

Sur Chalvignac, quatre forages de reconnaissance ont été réalisés. Les potentialités d'exploitation sont limitées (entre 3,5 et 7 m<sup>3</sup>/h) et deux forages présentent des contraintes de qualité (fer, manganèse et arsenic).

Ces démarches attestent de la prise de conscience des maîtres d'ouvrages du secteur sur les limites et les insuffisances quantitatives des systèmes AEP actuels pour garantir la satisfaction des besoins face aux aléas.

**Problématique qualitative**

A l'exception des communes de Le Falgoux et Le Vaulmier, et dans une moindre mesure Saint Vincent de Salers, les unités de gestion du secteur ne présentent pas une non-conformité bactériologique récurrente.

Près des 2/3 des unités de distribution desservent une eau ayant subi un traitement. Toutefois, des améliorations de la qualité de l'eau distribuée demeurent indispensables pour les communes de Le Falgoux et Le Vaulmier.

Plusieurs projets de mise en place de traitement attestent de la prise de conscience par les maîtres d'ouvrages des risques sanitaires et de la nécessité de garantir la qualité de l'eau distribuée.

**Autre(s) Remarque(s)**

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

SI de Mauriac : poursuite des recherches en eau sur le secteur en élargissant la zone d'étude (vallée du Mars) : l'objectif est trouver une nouvelle ressource permettant de réduire les prélèvements sur le Mars

SI Font Marilhoul : deux forages existants, qui ne sont pas exploités depuis plusieurs années, présentent des potentialités importantes. Leur principale contrainte réside dans leur positionnement excentré par rapport au système AEP existant. La mobilisation de ces ressources constitue une solution intéressante de substitution ou de complément aux ressources exploitées actuellement (ressource superficielle en particulier).

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Les **enjeux** sont les suivants :

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité
- Promouvoir une démarche globale sectorielle : les maîtres d'ouvrages conscients de l'impact de la situation 2003 ont engagés des démarches mais chacun de leur côté et portant uniquement sur le volet Production sans prendre en compte l'ensemble des constituants d'un système AEP : production – distribution – gestion - sécurisation

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Faire un état des lieux des projets et de leur avancement en terme de mobilisation de nouvelles ressources
- Poursuivre les recherches en eau dans un programme cohérent à l'échelle du secteur
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Etablir un bilan sur la gestion des systèmes AEP : moyens techniques et humains de connaissance, suivi et de contrôle des équipements structurels et fonctionnels
- Préconiser des actions et des restructurations sur l'ensemble des composantes du système : production, distribution, gestion et sécurisation

## Fiche de synthèse

## Secteur n°10 : Région de Haute Artense - Condat

**UGE du secteur :**

|                          |                            |
|--------------------------|----------------------------|
| - Commune de Chanterelle | - SI Haute Artense         |
| - Commune de Condat      | - Commune de Saint Amandin |
| - Commune de Marcenat    |                            |
| - Commune de Montboudif  |                            |
| - Commune de Montgreleix |                            |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 7            | 2                        | 5                              | 800                            |

**Problématique quantitative**

Globalement, le secteur n'a pas connu de déficit majeur de ressources. Toutefois, certains maîtres d'ouvrages comme le syndicat de Haute Artense ont engagé un programme de recherche en eau de façon à diversifier la ressource et délester la ressource actuelle.

**Problématique qualitative**

Deux unités de gestion sur le secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique élevé et récurrent (supérieur à 30% au moins deux années sur trois sur la période 2001-2003) : Marcenat et Montboudif. Pour les autres unités de gestion du secteur, la situation est moins critique mais il subsiste des non-conformités.

Si l'on ne tient pas compte du traitement UV mis en place sur le nouveau forage de Lanobre (SI Haute Artense), aucun traitement n'existe sur le secteur.

**Autre(s) Remarque(s)**

**Projet(s) et Orientation(s) en cours****Enjeux sectoriels et proposition(s)**

Au regard des éléments collectés, la situation n'apparaît pas très critique en comparaison avec d'autres secteurs du département.

Toutefois, la situation bactériologique est loin d'être satisfaisante et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée reste un enjeu prioritaire sur le secteur .

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Sécurisation des systèmes AEP en quantité et en qualité

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan des ressources : potentialités quantitatives et qualitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et protection
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Préconiser des actions et des restructurations (recherche de fuite, maintenance des ouvrages, renforcement, interconnexion, maillage, traitement...) visant à sécuriser l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du secteur

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 11 : Région de Sumène - Cheylade

## Secteur prioritaire

## UGE du secteur :

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| - Commune d'Apchon      | - SI de la Sumène            |
| - Commune de Cheylade   | - Si de Lugarde-Marchastel   |
| - Commune de Collandres | - Commune de Saint-Hippolyte |
| - Commune de Le Claux   |                              |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 7            | 4                        | 6                              | 800                            |

## Problématique quantitative

Seul le Syndicat de Lugarde-Marchastel et un hameau de la commune de Le Claux ont dû faire face à une situation de déficit de ressource au cours de l'été 2003.

## Problématique qualitative

**Situation bactériologique critique :** plus de 70% des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

Des traitements UV ont été mis en place courant 2003 (Apchon et Collandres) et un diagnostic des captages a été réalisé sur Apchon. Toutefois, l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée reste l'enjeu prioritaire du secteur.

## Autre(s) Remarque(s)

Ce secteur se caractérise par un morcellement important du système AEP : le nombre moyen d'UDI par UGE est de 4. Cette valeur élevée est principalement due aux communes de Cheylade (7 UDI) et de Saint Hippolyte (5 UDI).

La multiplication des unités de distribution est généralement un facteur limitant en terme de sécurisation de l'approvisionnement car elle traduit le caractère isolé ou autonome de chaque entité hydraulique.

Une restructuration des systèmes AEP constitue un des enjeux majeurs pour offrir une meilleure garantie de l'approvisionnement.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau
- Sécurisation des systèmes AEP en quantité et en qualité
- Restructuration

**La situation bactériologique critique de la plupart des UGE de ce secteur justifie le caractère prioritaire des actions à mettre en œuvre pour améliorer significativement et durablement la situation sanitaire du secteur.**

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan des ressources : potentialités quantitatives et qualitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et protection
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Préconiser des actions et des restructurations visant à sécuriser l'alimentation en eau potable

## Fiche de synthèse

## Secteur n°12 : Région d'Allanche

## Secteur prioritaire

## UGE du secteur :

- |                                     |                               |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Commune d'Allanche                | - Commune de Saint Saturnin   |
| - Commune de Landeyrat              | - Commune de Ségur-les-Villas |
| - Commune de Laurie                 | - Commune de Vernols          |
| - Commune de Molèdes                | - Commune de Vèze             |
| - Commune de Pradiers               | - Commune de Sainte Anastasie |
| - Commune de Saint Bonnet-de-Condat | - Commune de Joursac          |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 12           | 4                        | Données manquantes             | 250                            |

## Problématique quantitative

Sur la base des données collectées, deux unités de gestion ont été confrontées à un déficit de ressource au cours de l'été 2003 : Molèdes et Saint Bonnet de Condat

## Problématique qualitative

**Situation bactériologique critique :** près des 2/3 des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

Par ailleurs, on peut signaler une non-conformité sur le paramètre Arsenic sur la commune de Molèdes.

## Autre(s) Remarque(s)

Ce secteur se caractérise par un morcellement important du système AEP : 46 UDI pour 12 UGE.

La moitié des UGE du secteur est composée d'au moins 5 UDI alors que le nombre moyen d'habitant s'élève à 250 habitants/UGE.

La multiplication des unités de distribution est généralement un facteur limitant en terme de sécurisation de l'approvisionnement car elle traduit le caractère isolé ou autonome de chaque entité hydraulique.

Une restructuration des systèmes AEP constitue un des enjeux majeurs pour offrir une meilleure garantie de l'approvisionnement.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Ce secteur se caractérise par la multiplication et le morcellement des systèmes AEP. Il ne représente pas, a priori, un secteur défavorable en terme de ressource. La mise en place d'une démarche concertée et axée à la fois sur la recherche de ressource et l'expertise des infrastructures devrait permettre d'élaborer des propositions cohérentes de restructurations.

**La non conformité bactériologique chronique sur la majorité des UGE du secteur justifie le caractère prioritaire des actions à mener afin d'améliorer rapidement et durablement la situation sanitaire.**

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Restructuration et sécurisation des systèmes AEP

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan des ressources : potentialités quantitatives et qualitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et protection
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Préconiser des actions et des restructurations visant à sécuriser l'alimentation en eau potable

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 13 : Région de Murat

**Secteur prioritaire****UGE du secteur :**

- |                                    |                                  |
|------------------------------------|----------------------------------|
| - Commune d'Albepierre-Bredons     | - Commune de Laveissière         |
| - Commune de Chalinargues          | - Commune de La Vigerie          |
| - Commune de Chastel-sur-Murat     | - Commune de Murat               |
| - Commune de Chavagnac             | - Commune de Neussargues-Moissac |
| - Commune de Dienne                | - SM du Lioran                   |
| - Commune de La Chapelle d'Alagnon | - Commune de Virargues           |
| - Commune de Laveissenet           |                                  |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 13           | 3,5                      | Données manquantes             | 500                            |

**Problématique quantitative**

Deux unités de gestion sont confrontées à un déficit quantitatif de ressource :

- La Chapelle d'Alagnon qui envisage de se raccorder au SI d'Ussel-Celles-Coltines ;
- Le SM du Lioran qui a engagé une campagne de recherche d'eau (peu fructueuse à ce jour)

**Problématique qualitative**

**Situation bactériologique insatisfaisante :** 40% des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

**Autre(s) Remarque(s)**

On dispose de peu d'informations sur le taux d'équipement en terme de traitement ainsi qu'en nombre de captages sur le secteur.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

La Communauté de Communes du Pays de Murat souhaite lancer une démarche globale de type Objectif Eau Pure.

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Il est important de profiter de ce contexte favorable pour lancer une démarche globale à l'échelle du secteur sur l'ensemble des composants d'un système AEP : production, distribution, gestion et sécurisation.

**La persistance d'une non-conformité bactériologique récurrent sur la moitié des UGE ainsi que la volonté des élus locaux d'engager une démarche d'amélioration de la situation sanitaire justifient la prise en compte de ce secteur comme prioritaire.**

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la connaissance des systèmes AEP
- Amélioration de la qualité des eaux distribuées
- Adéquation ressources-besoins

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan des systèmes actuels sur l'ensemble des composants : production, distribution, gestion et sécurisation
- Recherche de ressources complémentaires
- Propositions de restructurations des systèmes : simplification, restructuration, protection et sécurisation. Aujourd'hui, la taille moyenne des UDI (de l'ordre de 100 habitants) est difficilement compatible avec une obligation de garantie de l'approvisionnement en quantité et en qualité

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 14 : Région de Grangeoune

**UGE du secteur :**

- |                                                                                                                                                      |                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune d'Auriac-l'Eglise</li> <li>- Commune de Ferrières-Saint-Mary</li> <li>- SI de Grangeoune</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- SI de Saint-Mary-le Plain</li> <li>- Commune de Valjouze</li> </ul> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 5            | 2                        | Données manquantes             | 600                            |

**Problématique quantitative**

Sur la base des informations collectées, le secteur ne connaît pas de gros déficits de ressources à l'exception de Ferrières Saint-Mary.

**Problématique qualitative**

**Situation bactériologique critique :** 2/3 des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

Toutefois, sur le SI de la Grangeoune, l'exploitation du forage devrait permettre d'améliorer significativement la situation sanitaire.

**Autre(s) Remarque(s)**

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

SI de Grangeonne : la mise en exploitation d'un nouveau forage va permettre de supprimer quelques captages de mauvaises qualités

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Assurer l'adéquation entre les ressources et les besoins
- Sécurisation des systèmes

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan des ressources et identifier les sources de pollution bactérienne : ressource (vulnérabilité des bassins versants et des captages) et infrastructure (temps de séjour, maintenance des ouvrages)
- Etablir un bilan des infrastructures : inventaire du patrimoine, plans, diagnostic structurel et fonctionnel
- Propositions d'amélioration des systèmes : protection de captage, traitements curatifs et préventifs, restructuration du réseau, mise en place d'équipements de suivi et de gestion des systèmes AEP, sécurisation...

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 15 : Région d'Andelat - Coltine - Talizat

**UGE du secteur :**

|                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| - Commune d'Andelat      | - SI d'Ussel-Celles-Coltines |
| - Commune de Talizat     |                              |
| - Commune de Rezentièrre |                              |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 4            | 3                        | 5                              | 600                            |

**Problématique quantitative**

Bilan quantitatif devrait être excédentaire à court terme : :

- la mise en service du forage de Coltine a permis de résoudre le déficit de certaines unités de gestion du secteur (SI d'Ussel-Celles-Coltines et Andelat).
- La commune de Talizat a engagé un programme de recherche de ressources complémentaires

**Problématique qualitative**

**Situation bactériologique insatisfaisante :** deux des quatre unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003). Toutefois, il faut signaler dans le cas de Talizat qu'il s'agit d'une unité de distribution secondaire.

**Autre(s) Remarque(s)**

Ce secteur correspond à l'un des trois sites « expérimentaux » des opérations Objectifs Eau Pure : le site Lander Planèze de Saint Flour. Le bilan sur cette opération est plutôt positif : des aménagements ont été réalisés et des projets sont en cours (régularisation de procédure de périmètre de protection, interconnexion, programme de recherche). Toutefois, on peut regretter que certains maîtres d'ouvrages pourtant confrontés à des problématiques similaires n'aient pas souhaité intégrer la démarche globale à l'échelle du secteur.

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

Commune de Talizat : 2 forages de reconnaissances en cours de demande d'exploitation

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Les **enjeux** sont les suivants :

- Assurer l'adéquation entre les ressources et les besoins
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Sécurisation des systèmes AEP

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un état des lieux après l'opération Objectif Eau Pure
- Actualiser le programme de travaux établi à l'issue de l'opération Objectif Eau Pure
- Compléter la démarche Objectif Eau Pure qui est essentiellement axée sur le volet production par un bilan complet du système AEP : production, distribution, gestion et sécurisation

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 16 : Région de La Margeride

## Secteur prioritaire

## UGE du secteur :

|                                     |                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------|
| - Commune d'Anglards-de-Saint-Flour | - SI de Chaliers-Clavières-Lorcières |
| - Commune de Chazelles              | - SI de Margeride Nord               |
| - Commune de Clavières              | - SI du Rû de Peyrebesse             |
| - Commune de Faverolles             | - Commune de Vabres                  |
| - Commune de Ruynes en Margeride    | - Commune de Védrières-Saint Loup    |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 10           | 2                        | 7                              | 500                            |

## Problématique quantitative

Sur le secteur, les unités de gestion confrontées à un déficit de ressource sont principalement situées sur les parties amonts des versants du massif de la Margeride ou bien exploite les ressources situées en amont des versants :

- Chazelles
- Ruynes en Margeride
- SI de Margeride Nord (déficit qui touche davantage les communes situées en aval du système)

## Problématique qualitative

L'amélioration de la qualité de l'eau est l'enjeu majeur du secteur qui est confronté à deux problématiques qualitatives :

- Arsenic : la quasi-totalité des UGE du secteur prélève et distribue une eau non-conforme sur le paramètre Arsenic
- Bactériologie : toutes les UGE ont présenté au cours de la période 2001-2003 un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins une année sur les trois et 60% d'entre elles au moins deux années sur trois. Seules 5% des UDI sont équipées de dispositifs de traitement. Ce faible pourcentage est à mettre en relation avec la qualité mesurée.

## Autre(s) Remarque(s)

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

Les diagnostics, réalisés en parallèles sur Faverolles et sur le syndicat du Rû de Peyrebesse (prévue en 2005) sont les étapes préliminaires à un éventuel regroupement préconisé par la DDAF

Des recherches en eau ont été réalisées sur le SI de Margeride Nord : 3 sites ont été retenus. Des équipements des 3 forages sont en cours afin de « remplacer » les sources les plus contaminées.

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

**La double problématique qualitative (bactériologie et arsenic) justifie le caractère prioritaire des actions à mener afin d'améliorer rapidement et durablement la situation sanitaire.**

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Restructuration des systèmes AEP

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des ressources du secteur : potentialité, contrainte d'exploitation, vulnérabilité, protection
- Engager un programme de recherche de ressource de substitution ou de complément
- Etablir un bilan des équipements et des infrastructures des systèmes AEP : adduction, stockage, distribution et sécurisation
- Proposer des restructurations pour solutionner la problématique Arsenic : multiplication de points de traitement ou regroupement vers des sites principaux de traitement
- Etablir une analyse technico-économique des solutions proposées : en terme d'investissement, de fonctionnement et de maîtrise d'ouvrage

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 17 : Région de Neuvéglise

**UGE du secteur :**

- |                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune d'Alleuze</li> <li>- Commune de Lavastrie</li> <li>- Commune de Paulhac</li> <li>- Commune de Coren</li> <li>- Commune de Mentières</li> <li>- Commune de Roffiac</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- SI de Neuvéglise</li> <li>- Commune de Saint Flour</li> <li>- Commune de Saint Georges</li> <li>- Commune de Tiviers</li> <li>- Commune de Valuejols</li> </ul> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 12           | 3                        | 5                              | 1200                           |

**Problématique quantitative**

Seule, la commune de Coren est confronté à un déficit chronique de ressources. Toutefois, il est important de signaler les éléments suivants :

- la commune de Lavastrie a connu un déficit au cours de l'été 2003,
- le SI de Neuvéglise souhaite lancer un programme de recherche de ressource,
- les communes de Mentières et Thiviers, ont engagé un programme de recherche de ressources,
- certaines communes, comme Coren et Roffiac, sont confrontées à des contraintes liés à des aménagements routiers.

**Problématique qualitative**

**Situation bactériologique critique :** 50 % des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003). Seulement 30% des unités de distribution desservent une eau ayant subi un traitement.

**Autre(s) Remarque(s)**

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

La commune de Lavastrie a demandé à intégrer le SI de Neuveglise qui, au préalable, leur a imposé d'améliorer l'état du réseau.

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée (bactériologie)
- Assurer l'adéquation entre les ressources et les besoins

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des ressources du secteur : potentialité, contrainte d'exploitation, vulnérabilité, protection
- Etablir un bilan des équipements et des infrastructures des systèmes AEP : adduction, stockage, distribution et sécurisation
- Identifier les points noirs en terme de qualité de l'eau : protection des ressources, temps de séjour, maintenance et entretien des ouvrages ...
- Proposer des actions et des aménagements visant à améliorer la qualité de l'eau : traitements préventifs et curatifs

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 18 : Région de Pierrefort

**Secteur prioritaire****UGE du secteur :**

|                               |                                          |
|-------------------------------|------------------------------------------|
| - Commune de Brezons          | - Commune de Oradour                     |
| - Commune de Cezens           | - Commune de Paulhenc                    |
| - Commune de Gourdièges       | - Commune de Pierrefort                  |
| - Commune de Lacapelle Barres | - Commune de Sainte Marie                |
| - Commune de Malbo            | - Commune de Saint-Martin-sous-Vigouroux |
| - Commune de Narnhac          |                                          |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 11           | 2,5                      | 4                              | 300                            |

**Problématique quantitative**

Le secteur est fortement déficitaire en ressource. La commune de Pierrefort a engagé une démarche prospective qui a débouché sur le réalisation de trois forages en 2004. La réalisation d'un 4<sup>ème</sup> forage est programmée en 2005.

**Problématique qualitative**

**Situation bactériologique critique :** 80 % des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

Le taux d'équipement de traitement des unités de distribution est de 12,5%. Ce chiffre est à mettre en relation avec le taux de non-conformité bactériologique très élevé qui met en évidence la nécessité d'améliorer la situation sanitaire.

**Autre(s) Remarque(s)**

La DDASS a déjà proposé de lancer une démarche Opération Eau Pure sur le secteur. Le Canton de Pierrefort n'a pas souhaité engager cette démarche sectorielle en l'argumentant par sa non-compétence dans le domaine de l'eau potable et ne peut donc à ce titre être porteur d'un tel projet

## Projet(s) et Orientation(s) en cours

## Enjeux sectoriels et proposition(s)

Le secteur regroupe des unités de gestion confrontées à des même problématiques quantitatives et qualitatives. Aujourd'hui, la commune de Pierrefort a engagé seule une démarche lui permettant de résoudre son déficit de ressource.

**Au regard de la situation critique à la fois sur les aspects qualitatifs et quantitatifs, ce secteur apparaît prioritaire en terme d'actions à mettre en œuvre afin d'améliorer durablement la situation.**

**Etant donné le contexte hydrogéologique peu favorable, il serait souhaitable que les démarches d'amélioration soient engagées à l'échelle globale du secteur afin d'optimiser au mieux l'exploitation des potentialités locales.**

Les **enjeux** sont les suivants :

- Assurer l'adéquation entre les ressources et les besoins à l'échelle globale du secteur
- Améliorer la qualité de l'eau distribuée

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan quantitatif et qualitatif des ressources du secteur : potentialité, contrainte d'exploitation, vulnérabilité, protection
- Etablir un bilan des équipements et des infrastructures des systèmes AEP : adduction, stockage, distribution et sécurisation
- Proposer des aménagements de restructuration et de sécurisation des systèmes AEP
- Proposer des actions et des aménagements visant à améliorer la qualité de l'eau : traitements préventifs et curatifs

## Fiche de synthèse

## Secteur n° 19 : Région de Chaudes Aigues

## Secteur prioritaire

## UGE du secteur :

|                             |                                          |
|-----------------------------|------------------------------------------|
| - Commune d'Anterrieux      | - Commune de La Trinitat                 |
| - Commune de Chaudes Aigues | - Communes de Lieutades                  |
| - Commune de Deux Verges    | - Commune de Maurines                    |
| - Commune d'Espinasse       | - Commune de Saint Martial               |
| - Commune de Fridefont      | - Commune de SaintRémy de Chaudes Aigues |
| - Commune de Jabrun         | - Commune de Saint Urcize                |

| Nombre d'UGE | Nombre moyen d'UDI / UGE | Nombre moyen de captages / UGE | Nombre moyen d'habitants / UGE |
|--------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| 12           | 3                        | Données manquantes             | 250                            |

## Problématique quantitative

Le secteur ne connaît pas de déficit chronique de ressource. On peut signaler que Espinasse et Lieutades ont été confrontés à des problèmes d'approvisionnement au cours de l'été 2003.

## Problématique qualitative

**Situation bactériologique critique :** 50 % des unités de gestion du secteur présentent un taux de non-conformité bactériologique supérieur à 30% au moins deux années sur trois (période 2001-2003).

Le taux d'équipement de traitement des unités de distribution est très faible (2,5%) et atteste du caractère prioritaire d'améliorer la situation actuelle.

## Autre(s) Remarque(s)

Il est important de signaler que plusieurs unités de gestion sont adhérentes d'un syndicat de production (Syndicat de Production de Caldaguès-Aubrac) : seul syndicat de production sur le département.

La moitié des UGE est composée d'au moins 4 unités de distribution. La taille moyenne d'une unité de distribution est de 80 habitants sur le secteur. La multiplication des unités de distribution est généralement un facteur limitant en terme de sécurisation de l'approvisionnement car elle traduit le caractère isolé ou autonome de chaque entité hydraulique. Une restructuration des systèmes AEP constitue un des enjeux majeurs pour offrir une meilleure garantie de l'approvisionnement.

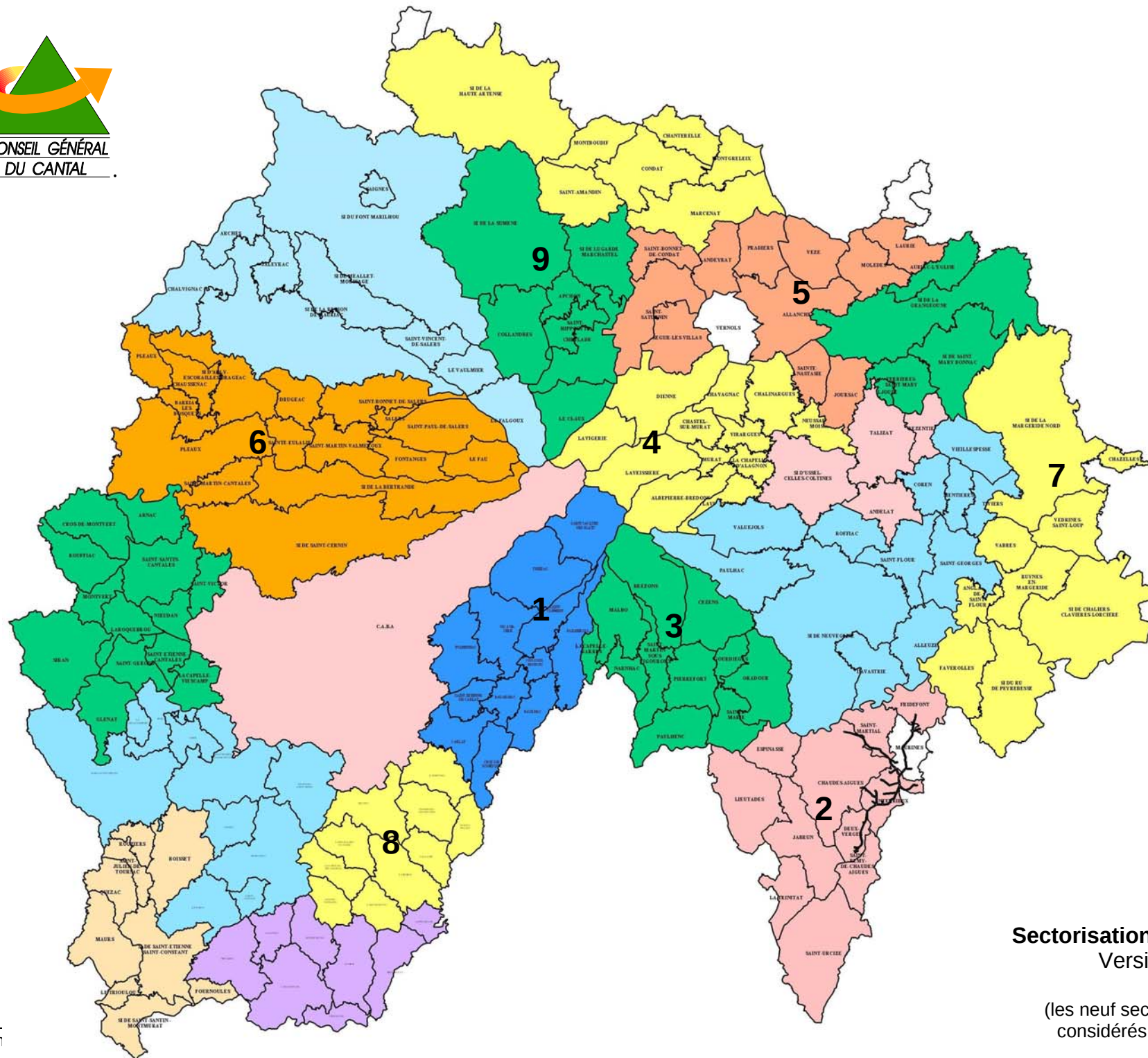
**Projet(s) et Orientation(s) en cours****Enjeux sectoriels et proposition(s)**

Les **enjeux** sont les suivants :

- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée
- Restructuration des systèmes AEP

Les **propositions** faites pour répondre aux enjeux

- Etablir un bilan des ressources : potentialités quantitatives et qualitatives, vulnérabilité, contraintes d'exploitation et protection
- Etablir un bilan des infrastructures et du niveau de sécurisation
- Préconiser des actions et des restructurations visant à sécuriser l'alimentation en eau potable



**Sectorisation Défi territorial AEP**  
Version juin 2005

(les neuf secteurs numérotés sont  
considérés comme prioritaires)

